

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	25X	28X	30X	32X
						✓					

UN AUGUSTE DOCUMENT.

Histoire et Origine des Troubles du N.-Ouest

RACONTÉES SOUS SERMENT

PAR SA GRANDEUR MGR L'ARCHEVEQUE DE ST-BONIFACE.

CHAMBRE DU COMITÉ
17 avril 1874.

Le très-rév. ALEXANDRE TACHÉ, archevêque de St. Boniface, dans la province de Manitoba, etc., dépose comme suit :

Je possède quelques renseignements sur les causes qui ont donné lieu aux troubles du Nord-Ouest. Quelques-unes remontent à une époque plus ou moins éloignée ; d'autres sont venues à ma connaissance d'une manière plus directe. Je mets au nombre des causes les plus éloignées la formation, il y a des années, d'un parti dans la province d'Assiniboia qui s'intitulait le "parti canadien." Ce parti canadien eut d'abord les sympathies des habitants du pays, parce que toute la population désirait s'annexer au Canada à une certaine époque. Ce parti "créa subséquemment une certaine animosité parmi la population par sa résistance aux lois. Ce parti comprenait, entre autres, ceux qui brisèrent les prisons et menacèrent ensuite les Métis de les chasser du pays." Il se composait de peut-être DIX CANADIENS et de quelques MÉTIS qui se joignirent à eux. Le premier bris de pri-

son eut lieu le 20 avril 1863, le second, "le 21 avril suivant," et le troisième en 1867 ou 1868. Ces troubles "furent cause que la population commença à éprouver des craintes sur son union avec le Canada. Cela se passait "quatre ou cinq ans avant 1869." Voilà en peu le mot ce que je connais des causes éloignées des troubles.

Cette cause plus éloignée a été suivie d'une autre plus directe, et on peut dire qu'elle date de l'arrivée du premier arpenteur qui se rendit dans la colonie de l'Assiniboia. Cela avait lieu dans "l'automne de 1868." Le pays était alors dans la plus profonde détresse. Un arpenteur qui y arriva, dit qu'il allait exécuter des travaux au "nom du gouverneur canadien" et que les travailleurs seraient payés avec de l'argent canadien. Les travaux commencèrent, mais à la grande surprise des habitants, "l'arpenteur fit quelque chose qui donna lieu à des soupçons." En premier lieu, le prix que l'on paya pour leur travail, causa un mécontentement général. Les gages étaient non seulement faibles, mais la population était forcée d'en recevoir le montant en

effets, qu'on l'obligea d'acheter dans un magasin qu'elle n'aimait pas à fréquenter. Cependant, la détresse étant universelle, la population dut se plier à ces conditions. Le mécontentement s'accrut durant l'hiver, parce qu'on était informé que " l'arpenteur et ses employas avaient passé des traités avec les Sauvages pour l'achat des terres qui appartenaient en partie aux Métis. De fait, un traité a été conclu avec les Sauvages. Certaines terres furent arpentées par cet employé du gouvernement. " On disait de plus que l'on avait enivré les Sauvages afin de pouvoir obtenir plus facilement la cession de leurs terres. Ce fait était non seulement généralement répandu, mais l'arpenteur fut traduit devant les tribunaux et convaincu d'avoir vendu des liqueurs enivrantes aux Sauvages au mépris de la loi. Cet arpenteur était M. Snow. J'ai oublié de signaler une autre circonstance relative à ce que j'ai déjà affirmé, et qui contribua fortement à créer le mécontentement. C'est le fait qu'un individu qui accompagnait M. Snow, je ne sais en quelle qualité, " publia des correspondances dans les journaux d'Ontario, dans lesquelles il insultait toute la population de la province, tant française qu'anglaise, surtout les Métis.

" Bien que ne je connaisse pas la nature des fonctions de cet individu, je sais qu'il était un employé du gouvernement. " Le mécontentement causé par l'achat des terres des Sauvages a été tel que la population se souleva contre ce procédé " à la Pointe-du-Chêne. " Les habitants de la Pointe-du-Chêne se rendirent auprès de M. Snow et de la personne qui l'accompagnait et les forcèrent d'abandonner les lieux. Le compagnon de M. Snow se rendit alors chez moi et sollicita mon intervention. Il me dit aussi qu'il avait demandé aux Métis de la Pointe-du-

Chêne de l'accompagner à ma résidence, mais qu'ils avaient refusé de le faire en disant : " Nous savons bien que Sa Grandeur obtiendra de nous que nous demeurions tranquilles, et cependant, nous sommes si certains d'avoir le droit pour nous que nous ne refuserons pas d'obéir à Sa Grandeur, pas plus que nous n'abandonnerons la ligne de conduite que nous avons adoptée. "

Quelques jours plus tard, " M. Snow était condamné par les tribunaux, " puis, peu de temps après, il entra en négociation avec les Métis de la Pointe-du-Chêne, et se rendit avec eux auprès du gouverneur, M. McTavish. Après qu'il eût donné des explications et l'assurance qu'il s'occuperait exclusivement de ses travaux, les métis lui dirent : " Contentez-vous maintenant d'exécuter l'ouvrage ordonné par le gouvernement. Non seulement nous ne vous ferons plus maintenant d'opposition, mais nous vous protégerons contre toute personne qui voudrait s'immiscer dans vos opérations. " Et c'est ce qu'il firent durant la saison subséquente, " alors que M. Snow faillit perdre la vie à la suite du mécontentement de quelques-uns de ses hommes. " Voilà, je crois, un court exposé de la seconde cause qui a suscité les troubles.

La troisième cause se traita à l'action du gouvernement canadien lui-même. Lorsqu'on apprit que des négociations avaient eu lieu entre le gouvernement canadien et celui de l'Angleterre, au sujet de l'acquisition du territoire, " sans même avoir tenté de consulter la population de la province qui se croyait civilisée et qui l'était, " il s'en suivit beaucoup de mécontentement non seulement parce qu'elle n'avait pas été consultée, mais parce " qu'elle n'avait pas même été mentionnée dans les négociations. " Autant que

j'ai pu le constater, le mécontentement était général, et je suis de plus d'opinion que ceux qui prirent ensuite une attitude différente furent "justement ceux qui furent d'abord les plus mécontents." Ce mécontentement s'accrut lorsqu'au retour à Ottawa des délégués envoyés par le gouvernement canadien en Angleterre, on apprit qu'un acte avait été passé par les trois branches de la législature canadienne pour le gouvernement provisoire du territoire. Le mécontentement éclata avec "une telle intensité sur différents points à cette époque, que je crus bon de quitter le territoire et de me rendre au Canada pour informer les autorités de l'état des affaires et du mécontentement qui régnait. Je m'efforçai de démontrer qu'il s'en suivrait des troubles sérieux," mais en vain. Je reçus ici, en Canada, vers le commencement du mois d'octobre 1869, une lettre du gouverneur du territoire, M. McLavish, dans laquelle il affirmait que "le mécontentement ne faisait qu'augmenter," et énumérait en même temps les faits qui en étaient la cause. Cette lettre fut communiquée au gouvernement canadien. Une partie de cette lettre était d'une nature privée, mais je pourrai soumettre le reste au comité. Je puis faire observer que cette lettre n'a pas été officiellement communiquée au gouvernement. Je la montrai à un membre du gouvernement et une copie fut transmise à un autre membre du gouvernement. Je la montrai à l'honorable M. Langevin, "l'honorable Sir George Carter m'ayant accueilli de manière que je ne pouvais plus conférer avec lui sur ce sujet;" un ami de l'un et de l'autre prit une copie de la lettre, laquelle est comme suit:—

Fort-Garry, 4 septembre, 1869.

Monseigneur,

Je remarque les succès que vous avez obtenus dans le Bas-Canada, (la province de

Québec plutôt, comme je devrais l'appeler, je crois) en recueillant des souscriptions pour le comité de secours ici; mais je pense que men respecté compatriote, l'hon John A. Macdonald "s'est montré trop opinifâtre." Pas encore de nouvelles au sujet des \$5.000 votées par le gouvernement d'Ontario. L'honorable ministre n'a pas encore répondu à ma lettre et on m'informe que quelques journaux du Haut-Canada prétendent qu'il faut reténir cet octroi, vu que les colons de la Rivière-Rouge n'en ont pas besoin. Je puis leur dire que je suis d'une opinion contraire, car le moyen de satisfaire aux réclamations présentées au comité de secours a été pour moi le sujet de beaucoup de sollicitude.

J'ai passé l'été au milieu d'occupations très laborieuses, ayant à lutter contre des contre temps plus qu'ordinaires dans l'expédition des affaires. En outre de cela, vous avez sans doute appris "qu'il y a eu ici, et qu'il y a encore beaucoup d'agitation." Malheureusement, "chaque officier du gouvernement fédéral, en arrivant, se lie avec le Dr Schultz, et continue évidemment de s'entendre parfaitement avec lui." Nos amis, les Métis canadiens-français, "se doutent avec raison qu'une pareille alliance ne peut avoir pour eux de bons résultats, et en conséquence, ils deviennent de plus en plus hostiles au Canada." Si l'honorable Wm. McDougall, en arrivant ici, montre le même faible, "il y aura des troubles," et dans tous les cas, "au point de vue des intérêts de vos compatriotes," je prendrai la liberté de dire que je "crois qu'il serait de la plus haute importance, tant pour eux que" pour tous les autres qui peuvent être concernés, que vous fussiez ici, lorsque le nouvel ordre de choses sera inauguré.

"Il peut se faire que vos autres devoirs rendent la chose impossible, mais s'il en est ainsi, nous devons le regretter infiniment," car, pris à point, vous pourriez contrôler les événements qui, autrement, présenteront des difficultés plus tard. Nous avons eu, comme vous le savez, notre période d'agitation, mais je n'ai encore jamais vu la population ici, en proie à une aussi fiévreuse agitation que celle qui se manifeste aujourd'hui. Aucun de ceux à qui j'en ai parlé n'a pu me faire connaître clairement ce qu'ils désirent, mais il est évident "qu'ils s'attendent que rien de bon ne leur arrivera." J'ai fait tout mon possible pour leur faire comprendre qu'il est de l'intérêt de M. McDougall ou de tout autre qui peut venir comme gouverneur, que son administration réussisse, et

qu'on ne saurait compter sur le succès si on "commettait des injustices envers un "grand nombre des gouvernés;" que l'alliance apparente entre le Dr. Schultz et les officiers arrivés dans le territoire, provenait seulement du fait que le docteur s'était montré affable et obligeant à leur égard, mais que ses bons procédés n'influaient en rien sur leur conduite officielle. Mais je trouve que mes représentations demeurent sans effet, et qu'ils sont encore sous le coup du soupçon.

"Le colonel Dennis, qui est arrivé ici en qualité d'arpenteur, a rencontré le Dr. Schultz en route après être parti de St. Paul, ou plutôt il a été rejoint par le docteur. Celui-ci offrit au colonel une "place "dans son wagon," que le colonel s'empressa d'accepter, heureux de quitter un convoi lourdement chargé. Comme de raison, en arrivant ici, le docteur l'emmena chez lui et le garda jusqu'à l'arrivée de son parti. Dans le même temps, nos amis de "la Pointe-du-Chêne firent parvenir "une lettre au colonel Dennis, dans laquelle ils lui conseillaient de ne pas venir ici en compagnie de Schulz, de Hall, "et on de Hall," et que s'il y venait, ils le renverraient chez lui. Je crois qu'Augustin Nolin était l'auteur de cette lettre. "Se souvenant de leurs prétextes et de la vente des terres qui avait eu lieu le "précédent, il crut qu'il était "de son devoir d'agir ainsi." Quoiqu'il en soit, le colonel Dennis n'y est pas allé, mais quelques jours après, "ses hommes "s'y rendirent avec leurs chevaux, et on "dit que pour passer leur temps, ils com- "mencèrent à se choisir pour eux-mêmes "des lots de terre, sur quoi les Métis leur "intimèrent de se retirer, et ils revinrent "en toute hâte. On m'a dit aujourd'hui "qu'un certain major Wallace, qui était à "la tête des hommes qui sont allés à la "Pointe du Chêne, est parti pour aller à "rencontre de M. McDougall, que l'on "attend vers le 15 octobre;" mais je ne puis dire si véritablement le major Wallace est parti et encore moins, dans le cas où il le serait, si son voyage a quelque rapport "avec l'échec subi à la Pointe-du- "Chêne".

"W. McTAVISH.

▲ l'évêque de St. Boniface,
"Soucherville, Montréal, Canada."

J'arrivai au Canada au milieu de juillet. Je ne me rappelle pas précisément le jour. Je me rendis de suite à Ottawa où j'eus l'honneur de rencontrer Sir George Cartier. Je

lui "fis part alors de mes appréhen- "sions, et il me dit qu'il était à ce "sujet beaucoup mieux renseigné "que je pouvais l'être et qu'il n'a- "vait pas besoin d'autres informa- "tions."

Je me rendis subséquemment à Québec dans le cours du mois de septembre. Je me trouvai chez le lieutenant-gouverneur en compagnie de l'archevêque de Québec. Son Honneur me posa alors quelques questions sur l'état du pays. Je lui fis les réponses que ma connaissance des faits me mettait en mesure de donner. Son Honneur me dit alors: "Il est absolument nécessaire que "le gouvernement soit informé de "ces faits." Je lui dis que telle était aussi mon opinion, que c'était même dans ce but que j'avais fait le voyage, mais qu'on n'avait pas plus écouté mes craintes que mes opinions. Alors Son Honneur le lieutenant-gouverneur me dit: "Sir George" Cartier est ici; il est absolument nécessaire que vous lui disiez cela." Il fit alors mander Sir George Cartier et il me posa devant lui les mêmes questions, auxquelles je répondis de la même manière, et je reçus une "réponse de Sir George semblable à "celle qu'il m'avait déjà faite à Otta- "wa."

Plus tard, j'ignore si c'est à la fin de septembre ou au commencement d'octobre, je reçus cette lettre de M. McTavish, le gouverneur, que j'ai produite, et certaines autres lettres privées que je n'ai pas en ma possession.

En présence de ces faits, je crus qu'il était de mon devoir "en dépit "de la réception peu agréable que "j'avais eue," de faire de nouveaux efforts pour faire connaître ces faits. Comme je ne pouvais plus en conférer avec "Sir George Cartier" et que je ne connaissais pas d'autres membres du gouvernement que "M. Langevin, et M. Chapais," que je ne pus voir, je me rendis à Québec où

se trouvait alors M. Langevin, espérant que j'obtiendrais plus de succès auprès de ce monsieur qu'auprès de Sir George Cartier. Ce fut en cette circonstance que je montrai ma lettre à M. Langevin, au commencement du mois d'octobre. C'était la première fois que je parlais à M. Langevin d'une affaire de quelque importance. M. Langevin me demanda s'il ne me serait pas possible de retourner à la Rivière-Rouge. Je lui dis que j'étais forcé de me rendre à Rome pour assister au concile oecuménique, et de plus que, comme on n'avait pas cru devoir me donner aucune réponse qui put satisfaire la population de la Rivière-Rouge, je ne croyais pas que ma présence à la Rivière-Rouge put avoir quelque bon effet.

M. Langevin me demanda alors si je ne consentirais pas à revenir de Rome, si l'on trouvait que je pusse rendre des services à la Rivière-Rouge, dans le cas où le gouvernement m'en ferait la demande. Je répondis affirmativement.

Je me rendis ensuite auprès de M. Chauveau et de M. Ouimet, que je connaissais, et je leur communiquai les renseignements que j'avais en mains, et les priaï, vu les hautes positions qu'ils occupaient, d'insister auprès du gouvernement pour lui faire comprendre la nécessité d'adopter quelques mesures. J'étais en compagnie de plusieurs amis à Montréal (je ne me rappelle pas si c'est avant mon départ pour ce voyage à Québec, ou dès mon retour), avec lesquels je causais des dangers qui, je croyais, menaçaient la Rivière-Rouge.

Après leur avoir communiqué la lettre de M. McTavish, le gouverneur du pays, l'un d'eux me dit : "Il est absolument nécessaire que le gouvernement connaisse tous ces faits." Je dis : "Oui, cela est certain, mais je ne puis faire plus que je n'ai fait. Si vous connaissez quelque

autre méthode qui réussisse mieux à leur communiquer ces renseignements, je l'adopterai volontiers."

L'un d'eux me demanda permission de copier cette lettre dans le but de l'envoyer à Sir George Cartier à Ottawa. Je la lui donnai, il la copia, et il me dit deux jours plus tard qu'il avait reçu une réponse de Sir George Cartier ainsi conçue : "Nous savons tout, et nous avons pris les mesures voulues à ce sujet." "Le lendemain, les journaux d'Ottawa annonçaient qu'une certaine quantité de carabines et de munitions avaient été envoyées à Fort-Garry, en même temps que M. McDougall."

Les renseignements que j'avais communiqués à M. Langevin et à Sir George Cartier sont en substance ceux que j'ai soumis au comité ; et je fis part à ces messieurs des craintes que j'éprouvais sur les troubles qui pourraient surgir par suite des causes susmentionnées, et du mécontentement qu'elles avaient fait naître.

Naturellement, pendant tout ce temps, "les difficultés ne faisaient que s'accroître à la Rivière-Rouge, pour la bonne raison que le soldat canadien, dont j'ai parlé, voyant que l'époque approchait où il aurait probablement la prééminence, devenait de plus en plus insultant."

Ce parti avait fait, dans l'inter valle, de nombreux adhérents, et s'était grossi graduellement jusqu'à l'époque de mon départ ; et j'ai appris depuis qu'il s'était rapidement développé pendant l'été de 1869.

"Lorsque le bruit de prison eut lieu, au printemps de 1868," ce parti ne comptait que "vingt à vingt cinq partisans," au meilleur de ma connaissance, en outre des quelques Métis qui s'étaient alliés à lui.

"Ce parti n'hésitait pas à dire que les Métis seraient bientôt chassés du pays ou gardés comme chaire-

“ tiers pour conduire les voitures qui devaient amener les nouveaux immigrants.” C’est vers cette époque que “ les arpenteurs furent arrêtés dans leurs travaux,” et on a dit alors, mais je ne puis rien affirmer par moi-même, qu’ils furent interrompus dans leurs travaux parce “ qu’ils arpentaient des terrains déjà occupés.”

Dès que l’on apprit que l’honorable M. McDougall “ était en route avec des armes et des munitions,” pas n’est besoin de dire que l’agitation devint encore plus intense. Elle ne fit que s’accroître, lorsqu’un certain nombre de jeunes “ Canadiens dirent, faussement, il est vrai, mais dirent,” dans tous les cas, “ qu’ils étaient déjà enrôlés, et qu’à l’arrivée de M. McDougall, ils prendraient les armes et chasseraient les Métis. On crut dans la colonie que tous ces jeunes Canadiens étaient des cadets de l’école militaire.”

Quelques-uns même avaient “ des uniformes dans leurs portefeuilles,” et il fut rumeur une fois qu’ils devaient assister à une assemblée, revêtus de leurs uniformes, et “ qu’ils commenceraient une espèce de guerre contre les Métis.” Je ne puis dire si l’assemblée était publique.

Elle eut lieu au mois d’octobre. Presque tous ces jeunes gens “ étaient au service des arpenteurs.” M. Snow était non-seulement dans le pays à cette époque, mais il y avait même un grand nombre d’autres arpenteurs.

Il était rumeur en ce temps-là, et les faits ont prouvé plus tard que la chose était bien fondée, que les arpenteurs avaient reçu instruction d’arpenter immédiatement les meilleures terres situées à la Pointe-du-Chêne, sur les rivières Rouge et Sale, pour leur établissement immédiat. Il était bien connu que ces terres étaient la propriété des Métis. C’est

alors que le soulèvement commença et que les Métis prirent les armes.

Tel est le précis clair de la cause des troubles.

Je ne partage pas l’opinion formulée par M. Langevin dans son témoignage, que le long règne de la compagnie de la Baie d’Hudson a occasionné les troubles. Je soumetts les faits suivants à l’appui de mon opinion :—

Quelques mois avant le commencement des troubles, une pétition fut préparée par le “ soi-disant parti canadien à la suite du bris de prison, qui avait eu lieu dans le but d’assurer l’élargissement de M. Schultz.” Cette pétition fut suivie d’une autre. Cette dernière a été signée, je crois, par environ 800 des habitants les plus respectables de la colonie, tant français qu’anglais. Je ne puis dire s’ils étaient tous d’anciens colons, ou si un certain nombre étaient des Canadiens récemment arrivés ; mais on peut constater ce fait, vu que la pétition a été publiée. L’adresse envoyée à cette époque disait que la population avait confiance dans l’administration “ de la compagnie de la Baie d’Hudson et la respectait.” Les difficultés qu’amena ce bris de prison, jointes à ces pétitions, furent la cause des troubles qui éclatèrent, car la population disait : “ Tels sont les hommes que l’on va envoyer pour gouverner le pays.” La raison pour laquelle on a pu désirer un changement de gouvernement, est que le peuple préférerait naturellement un gouvernement auquel il put prendre part.

Je dois dire qu’à une certaine époque, il y eut du mécontentement contre la compagnie de la Baie d’Hudson, avant et jusqu’à 1859 et 1860, vu que la compagnie conservait le monopole de la traite des pelleteries et que la population n’était pas représentée d’une manière satisfaisante dans le conseil d’Assiniboia. Mais le nombre de conseillers ayant

été augmenté plus tard et les nouveaux conseillers ayant été choisis parmi les hommes les plus importants du pays, le mécontentement diminua naturellement. Je puis ajouter que le monopole en question cessa en 1849 dans la colonie, mais pas dans tout le Nord-Ouest; il cessa graduellement dans tous ces territoires, et il était disparu bien des années avant le transfert de ce pays au Canada.

La compagnie de la Baie d'Hudson n'était pas impopulaire à l'époque même qui a précédé les troubles. Elle devint cependant impopulaire durant les troubles parmi les Métis français. Cette impopularité était due aux négociations qui eurent lieu entre la compagnie et le gouvernement canadien. La population se plaignait que la compagnie l'avait vendue et que le gouvernement l'avait achetée.

Je ne pense pas qu'il y eut du mécontentement parmi les officiers de la compagnie, relativement aux négociations avec le Canada. Ils ont été parfaitement satisfaits, parce que les négociations leur étaient favorables. Les facteurs étaient d'opinion qu'ils auraient dû avoir leur part des trois cents mille louis que le gouvernement avait payés à la compagnie; mais cela ne les irrita pas contre le gouvernement. Ils étaient irrités seulement contre ceux qui avaient en Angleterre le contrôle de la compagnie.

La preuve de cela est que tous les officiers de la compagnie étaient opposés à toute résistance au Canada, quoiqu'ils fussent bien convaincus que la population eût certainement sujet de se plaindre et d'être mécontente. Il y eut une transaction avec la compagnie de la Baie d'Hudson, qui intéressait la compagnie seule. Ce fut quand elle changea d'actionnaires. Cet événement créa beaucoup de mécontentement parmi les facteurs; il était parfaitement étranger aux affaires politiques.

Je ne sais pas si le nombre du prétendu parti canadien était assez considérable dans le voisinage du fort pour le défendre, s'il avait été appelé sous les armes, et s'il aurait répondu à cet appel. Les seules personnes que la compagnie aurait appelées sous les armes, je pense, seulement dans le cas d'urgence, étaient les vieux pensionnaires, au nombre de 20 ou 30, dont plusieurs étaient âgés et invalides, et qui n'étaient pas concentrés près du fort, mais qui étaient dispersés par tout le pays.

Voici ce que je sais: plusieurs années avant cet époque, "le parti canadien s'était" montré hostile à la compagnie, avait insulté le gouvernement et s'était conduit d'une manière telle qu'il était impossible au gouverneur de se fier à lui ou de lui demander du secours. Quant aux Métis-français, c'était à eux que le gouverneur s'était adressé depuis plusieurs années pour avoir du secours. Ils étaient maintenant le parti agresseur, et la compagnie ne pouvait, partant, obtenir leurs services. Le gouverneur crut qu'ils ne voulaient rien faire contre l'autorité de la Reine, et ne se douta jamais, je pense, qu'ils voulaient attaquer le fort, qui fut pris par surprise.

Je ne pense pas que les anciens habitants, Métis écossais et anglais, eussent répondu à l'appel de la compagnie.

Le magasin où les hommes devaient acheter leurs effets était tenu par un nommé Hall. L'opinion générale parmi le peuple était qu'il appartenait au Dr. Schultz, et c'est pourquoi la population de la Pointe-du-Chêne dit au colonel Dennis: "Si vous venez ici avec Schultz, Hall ou Hallet, nous vous renverrons." Ce nommé Hallet avait servi d'interprète à Snow lors "du traité qu'il conclut avec les Sauvages et était un des chefs du complot," lors du dernier bris de prison. Il fut aussi choisi comme guide pour

conduire l'hon. M. McDougall dans le pays. " On a dit que le gouvernement avait commencé les travaux d'arpentage dans le but de donner des secours, vu la misère générale. Mais la population n'aurait pas foi à cela ; car on vendait les provisions du gouvernement canadien plus cher que dans d'autres magasins du pays." Par exemple, la farine, un des articles les plus indispensables, se vendait 15 piastres dans d'autres magasins, tandis qu'on la payait 18 piastres dans les magasins du gouvernement. De plus, les hommes qui travaillaient dans les bois ne recevaient qu'un salaire de 15 piastres par mois et étaient obligés de transporter sur leurs épaules les arbres et le bois qu'ils avaient abattus. J'étais, au temps de la disette, membre du comité de secours, et nous reçûmes de la province d'Ontario la nouvelle qu'on avait voté 5,000 piastres pour venir en aide aux personnes qui se trouvaient dans le dénûment. Le comité, sur la foi de cette promesse, s'endetta et acheta des provisions pour les gens dans la misère. Nous ne reçûmes jamais cet argent. Dans la lettre de M. McTavish, que je viens de soumettre au comité, il y a un passage relatif à ce sujet. Je suppose que le comité de secours doit encore cet argent à la compagnie de la Baie d'Hudson.

Je ne puis dire si on a fait des représentations officielles au gouvernement, parcequ'on vendait les provisions plus cher dans ses magasins que dans les magasins de détail, mais ces représentations furent faites dans la presse. Je ne pense pas avoir rien dit de cela à Sir George ou à l'honorable M. Langevin ; car ces faits me paraissaient de peu d'importance en comparaison des difficultés dont le pays avait à souffrir. Les personnes qui détaillaient les provisions du gouvernement étaient " M. Snow et M. Mair," celui dont j'ai parlé,

quand j'ai dit auparavant que je ne savais pas exactement la position qu'il occupait. Je savais simplement qu'il était l'employé de M. Snow. Je ne sache pas que le gouvernement ait reçu aucune communication relativement à la vente des provisions autrement que par les journaux. Les points, sur lesquels j'attirais l'attention de M. Langevin et de Sir Geo. Cartier, étaient relatifs au mécontentement qui existait chez la population, parce qu'on ne lui avait pas fait connaître les conditions de son entrée dans la Confédération.

La population était jusqu'à un certain point inquiète au sujet de la personne qu'on choisirait comme gouverneur. On ne connaissait pas cette personne, et conséquemment elle ne pouvait inspirer de confiance. Je pris la liberté de recommander au gouvernement du " Nord-Ouest deux commissaires, dont un " français et un anglais." Ces commissaires devaient se mêler au peuple, s'assurer de ses desirs, et faire rapport au gouvernement des mesures à prendre pour satisfaire la population. Je ne fis aucun autre exposé quand aux détails du gouvernement. Seulement j'exprimai l'opinion qu'il serait bon de permettre au peuple d'élire quelques-uns des membres du conseil. Quant au gouverneur, je suggérai de choisir un homme qui eut vécu au milieu de la population et qui en était connu, et lorsqu'on me demanda mon avis, " je recommandai M. McTavish." Ce monsieur ne parut pas disposé à accepter la charge, à cause du mauvais état de sa santé, lorsque je lui en fis la demande ; " mais il l'aurait acceptée, comme je l'ai dit au gouvernement, si on en eut fait des " instances."

Je me rappelle maintenant que hors du départ de l'honorable M. McDougall et de son gouvernement tout fait pour le Nord-Ouest, malgré

la manière avec laquelle on avait déjà reçu mes observations, j'écrivis à Sir Georges de ne pas risquer pareille démarche, de retarder la formation du conseil jusqu'à l'arrivée du gouverneur, et d'en choisir les membres parmi le peuple du territoire. Je n'ai pas écrit officiellement sur ce sujet, mais j'adressai une lettre privée à Sir George Cartier; je n'ai jamais eu l'honneur de recevoir de réponse à cette lettre. J'écrivis cette lettre à Montréal dans le mois d'octobre. M. Langevin répondit à une communication que je lui fis d'une manière très-respectueuse, me disant qu'il ne voyait pas ce qu'il y avait à faire dans le moment et qu'il espérait que mes craintes se trouveraient à la fin exagérées. La crainte que j'exprimai à Sir George Cartier et à d'autres messieurs, était que si on établissait le gouvernement canadien dans le pays, le soi-disant parti canadien ne commît quelque excès qui put causer un soulèvement dans la population. Je veux dire que j'étais d'avis que cela amènerait des troubles, mais non pas un soulèvement général. Je ne puis, cela va sans dire, définir la position des affaires, attendu que je ne connaissais pas les dispositions de tout le monde. J'étais d'opinion que les circonstances exerceraient une large influence dans toute cette affaire. Si ces circonstances étaient favorables à la population, il était tout probable qu'il y aurait pas de troubles; si au contraire, elles étaient défavorables, il pourrait y en avoir. Je dis ces choses verbalement à M. Langevin, mais je ne lui communiquai rien par écrit. J'en parlai à M. Langevin à Sir George, à M. Chauveau, à M. Oulmet et à d'autres amis, que je pensais avoir de l'influence sur les deux membres du gouvernement que je viens de nommer. Je partis pour Rome vers le milieu d'octobre. On m'a demandé si j'avais quelque crainte positive de ce qui devait arri-

ver dans le Nord-Ouest. Je répondis que non; je ne savais pas qu'il y eût quelque plan d'action, et mon opinion est qu'il n'y en avait pas. Je me suis tenu complètement en dehors de ces complots, si complots il y a eu, et de plus je suis d'avis qu'il n'y en a pas eu. L'excitation augmenta graduellement, et mon opinion est que le résultat n'en fut jamais prévu ou calculé par personne. Je suis persuadé que les articles des journaux ont beaucoup contribué à exciter le sentiment populaire contre le gouverneur McDougall; et je considère jusqu'à un certain point que les journaux sont la cause des troubles. Je ne parle pas seulement des journaux canadiens, mais surtout d'une feuille appelée "Nor Wester" publiée pendant quelques temps avant les troubles dans la colonie d'Assiniboia. Ce journal publia d'abord des attaques contre la compagnie, puis "contre les Métis français." J'eus une conversation avec le gouverneur McTavish au sujet de ce qui se passa entre lui et le gouvernement canadien lors de son voyage à Ottawa, et au sujet de son voyage à Ottawa. C'est là qu'il me relata ce qui eu lieu entre lui et le gouvernement. M. McTavish est la seule personne à qui j'ai fait connaître la cause de mon voyage à Ottawa. Il me dit alors: "Monseigneur, je souhaite votre succès," "mais je crains fort que vous ne perdiez votre temps et votre peine." J'arrive justement d'Ottawa, et quoique j'aie résidé quarante ans dans le pays et que j'en aie été quinze ans le gouverneur, je n'ai pu faire accepter aucun de mes avis par le gouvernement canadien." Il ajouta: "ces messieurs pensent connaître le pays bien mieux que nous. Cependant, que vous réussissiez ou non, vous aurez travaillé consciencieusement, et vous aurez la satisfaction de savoir que vous avez fait votre devoir."

La seule raison que je connais,

comme ayant fait retarder l'amnistie promise par Sir John Young, est la surexcitation des esprits dans la Puissance et surtout dans la province d'Ontario. Ce n'est pas là simplement mon opinion, mais aussi l'opinion que m'ont exprimée certains membres de l'ancien gouvernement. La réponse que l'on me donnait était que la surexcitation des esprits était si grande, que l'amnistie entraînerait la chute du gouvernement. Je parlai d'abord de l'amnistie à Sir Geo. Cartier, puis à Sir John A. McDonald et subéquemment à M. Langevin. J'en parlai aussi à d'autres membres du gouvernement, mais non pas d'une manière aussi minutieuse, parce que je n'étais pas en rapports aussi intimes avec eux. La réponse que j'ai mentionnée, me fut donnée par chaque membre du gouvernement quand je leur en parlai.

Dans les conversations que j'eus avec ces messieurs, je compris toujours que l'amnistie devait être pleine, complète et entière. Je ne parlai jamais d'une amnistie partielle selon cette proclamation. On ne me fit mention d'une amnistie partielle qu'en 1873. Cette mention me fut faite verbalement et non par écrit par Sir John A. Macdonald. Je partis pour Rome dans le cours du mois d'octobre.

“ Le soir antérieur à mon départ de Paris, je lus une dépêche télégraphique annonçant que les troubles avaient éclaté à la Rivière-Rouge.” Ce sont les premières nouvelles que j'eus à ce sujet. Je partis, cependant, le lendemain matin, et me rendis à Rome. A mon arrivée là, d'autres dépêches télégraphiques confirmèrent les nouvelles que j'avais apprises à Paris, et, quelques jours plus tard, je reçus des lettres qui m'apprenaient qu'en effet M. McDougall avait été rencontré à la frontière et qu'il avait été repoussé. Le semaine suivante, j'eus d'autres nouvelles qui me mirent au cou-

rant des progrès du mouvement, Je puis constater ici que la dernière communication que je reçus alors, de la Rivière-Rouge, portait la date du 16 novembre 1869; je ne reçus ensuite aucune autre communication jusqu'à mon arrivée à Pembina dans le cours du mois de mars de l'année suivante. Le jour de Noël, Sa Grâce l'archevêque d'Halifax vint me trouver avec une lettre de Sir Edward Kenny, dans laquelle il disait à Sa Grâce que des troubles s'étaient élevés à la Rivière-Rouge. On y exprimait aussi le regret de mon absence et le désir de m'y voir retourner. Je répondis à Sa Grâce que cela était impossible à cause de la réception que j'avais eue lors de mon passage à Ottawa. Je désire expliquer ici que cela ne se rapportait aucunement à la manière dont j'avais été reçu personnellement. J'entendais dire que je ne voyais pas de quelle utilité je pourrais être, vu qu'on ne me donnerait probablement pas les moyens de pacifier le peuple. Deux jours plus tard, Sa Grandeur l'évêque Langevin, de Rimouski, me montra une lettre de son frère, l'honorable M. Langevin, mentionnant les difficultés de la Rivière-Rouge et exprimant le désir de me voir revenir. Je n'entends pas dire que ce désir fut exprimé dans la lettre, mais l'évêque Langevin, ayant cette lettre entre les mains, me dit qu'il était bien malheureux que je ne pusse retourner au pays. Je lui dis alors: “ Votre frère connaît les raisons qui m'empêchent de retourner.” Sur cela, il me dit: “ Consentiriez-vous à retourner ? ” — “ Oui,” lui répondis-je, “ je consens à retourner si le gouvernement me le demande et me donne les moyens de régler la difficulté.” Il me demanda alors la permission de télégraphier à son frère à cet effet, et j'y consentis. Le 8 janvier, il m'apporta une dépêche télégraphique qu'il avait reçue de son frère. Je produis cette dépêche :

(No. 2.)

No 2,305—*Telegramma*—Parole 46.

“Presentato a Valentia li 1870, Ore 3.
Arrivato a Roma li 8 i 18—Ore 9 10.

“BISHOP JEAN LANGEVIN.

“Thirteen Via Agonale,
near Place Navone, Rome.

“Etats pontificaux.

[No 2]

“Informez l'évêque Taché que le gouvernement du Canada accepte avec joie son offre patriotique de se rendre à Fort Garry et demande son retour immédiat ; ses frais de voyage seront comme de juste payés. Répondez.

[Signé,]

“HECTOR L. LANGEVIN.

“Ottawa, septième.”

Je prie alors la liberté de faire remarquer à l'évêque Langevin que je ne m'étais pas offert pour retourner, et que j'avais simplement dit que j'irais si le gouvernement m'en faisait la demande. Les troubles étaient si sérieux que je ne pensais pas pouvoir, pour des raisons purement personnelles, refuser de m'y rendre. Je dis, en conséquence, à l'évêque Langevin que je réfléchirais avant de donner une réponse et que je préparerais moi-même la réponse à la dépêche. Il y consentit et je préparai la réponse à cette dépêche, que je produis :

[No 3.]

“Rome, 11 janvier 1870.

“Hon H L LANGEVIN, C.B.,
“Ministre des Travaux Publics,
Ottawa, Canada.

“A la demande du gouvernement du Canada, l'évêque Taché partira cette semaine, si possible.

“L'ÉVÊQUE LANGEVIN.”

Naturellement, mon départ de Rome entraînait l'accomplissement de certaines formalités, qui me prirent quelques jours. Je considérais que je devais consulter l'archevêque de Québec, vu qu'alors mon diocèse était dans la province ecclésiastique de Québec. L'archevêque de Québec,

Mgr Baillargeon, me dit : “Après la manière dont on vous a traité, je comprends que vous ne puissiez partir, mais si vous pouvez oublier l'affront que vous avez reçu, il n'y a aucun doute que vous ferez une bonne action en vous rendant à la Rivière-Rouge.” Je demandai la permission nécessaire et partis de Rome le 13 janvier. J'avais affaire à Marseille, à Lyon, à Paris et à Londres ; j'arrétai à toutes ces places, voyageant la nuit, et j'arrivai le 2 février à Portland, où je trouvai une lettre que Sir George E. Cartier m'adressait. Je la produis :

(No. 4)

“Ottawa, 25 janvier 1870.

“MONSIEUR, — J'ai l'honneur de vous adresser ces quelques lignes qui doivent tomber sous les yeux de Votre Grandeur à votre arrivée à Portland. Je dois de suite témoigner à Votre Grandeur combien mes collègues ainsi que moi-même sommes reconnaissants de l'empressement avec lequel vous avez offert avec tant de bienveillance et de patriotisme vos inappréciables services pour aider le gouvernement du Canada à apaiser les troubles qui règnent à la Rivière-Rouge, et de la promptitude avec laquelle vous avez voyagé pour revenir de ce côté de l'Atlantique, dans le but de rencontrer les désirs du gouvernement.

“Nous nous flattons tous, Monseigneur, que le voyage ne vous a pas été trop pénible, je n'ai pas besoin de vous dire que nous vous attendons avec hâte à Ottawa, aussitôt après votre débarquement à Portland. Nous prions donc Votre Grandeur de vouloir bien, après avoir mis pied à terre, vous mettre *en route directement* pour la capitale. Si, lors de votre arrivée à Portland, vous avez la toutte de me télégraphier le jour où probablement vous serez à Ottawa, nous vous en serons entièrement obligés. Comme de raison aussitôt votre arrivée ici, Votre Grandeur sera mise au courant de tout ce qui a eu lieu à la Rivière-Rouge, et où en sont les choses. En attendant le plaisir et l'honneur de vous revoir à Ottawa, veuillez bien me permettre, Monseigneur, de me souscrire de

“Votre Grandeur,
“le très humble et dévoué

“serviteur,

[Signé] GEO. ET. CARTIER.

“A Sa Grandeur.

“Mgr Taché.”

A mon arrivée je tombai malade ; cette indisposition était causée par le voyage ; et je ne pus repartir qu'après quelques jours. J'arrivai à Ottawa le 9 février, en compagnie de Sir Georges Durand mon séjour à Ottawa, j'eus plusieurs fois l'occasion de voir Son Excellence Sir John Young et plusieurs ministres. A mon arrivée à Ottawa, Sir George Cartier m'introduisit au conseil privé, alors en séance. Un membre du conseil, je ne puis me rappeler positivement lequel, suggéra que tous les documents concernant les troubles dans la colonie de la Rivière-Rouge me fussent soumis pour mon information, et, de fait, ils me furent soumis. Le lendemain de mon arrivée, j'allai avec Sir George Cartier chez Son Excellence le Gouverneur, et pendant le reste de mon séjour à Ottawa, je me rencontrai avec plusieurs de ces messieurs en différentes occasions, mais je ne conversai spécialement des affaires du Nord-Ouest qu'avec trois d'entre eux : Sir John A. Macdonald, Sir George et l'hon. M. Howe. Dans toutes ces conversations, on exprime le désir que je me rendisse à la Rivière-Rouge pour y pacifier la population. Je fis allusion aux conséquences qui pourraient résulter pour quelques uns de ceux qui se trouvaient mêlés à ces troubles, mais on me répondit invariablement dans ces conversations que le passé serait oublié, et que si la population consentait entièrement à entrer dans la Confédération, "personne ne serait troublé à raison du passé".

C'est après avoir reçu ces assurances que certains documents qui ont été publiés ont été mis en ma possession. J'en ai les originaux, et je produis la lettre de M. Howe, en date du 16 février. (Voir page 111 de la correspondance relative aux troubles dans l'établissement de la Rivière-Rouge.)

A la lettre était annexée la pro-

clamation de Sir John Young, datée le 6 décembre 1869, et on m'assura que cette proclamation aurait, au jour de mon arrivée à la Rivière-Rouge, toute la force et l'effet qu'elle avait le jour où on me la donnait. "Je veux ici constater un fait qui me parut un peu extraordinaire." Avant que j'eusse reçu sa lettre, "M. Howe me demanda si je ne voudrais pas préparer la minute de la lettre et qu'il la signerait." Je répondis que non, que je ne croyait point cela nécessaire. Je pensais, d'après ce qu'on m'avait dit, comprendre l'état des affaires. J'ai reçu l'assurance dont j'ai parlé, en ce qui concerne la proclamation de l'hon. M. Howe, de Sir John A. Macdonald et de Sir G.-o. E. Cartier. Le même jour, Son Excellence m'écrivit la lettre en date du 16 février. Je reçu en même temps de M. Howe, entre autres documents, ceux que je produis maintenant, savoir : deux lettres au très-reverend vicairé-général Thibault, l'une en date du 4 décembre 1869, et l'autre en date du 6 décembre 1869. Celle qui porte la date du 6 décembre ne se trouve point dans le livre bien, et elle est comme suit :

Lettre de l'hon. Joseph Howe au Révérend M. Thibault, V. G.

Secrétaire du Secrétaire d'Etat pour les provinces.

6 décembre 1869.

Au très-rév. M. Thibault,

"Grand vicairé, Ottawa.

Monsieur,

"Vous recevrez, avec la présente, 500 exemplaires d'une proclamation, signée par le gouverneur de la Reine, pour les distribuer dans le Nord-Ouest, ainsi que 100 copies des instructions données à l'hon. William McDougall le 23 septembre. Vous pouvez en faire l'usage que bon vous semblera. Veuillez avoir la bonté de voir M. McDougall à Pembina, de lui montrer vos instructions, et de lui donner les copies des documents dont il pourra avoir besoin.

"Veuillez faire rapport à ce bureau, par des voies de communication sûres, dès que vous aurez quelque chose d'important à nous communiquer, mais ne distribuez pas

les proclamations avant d'arriver à Pembina et de vous consulter avec M. McDougall.

“Un mandat de \$1,000 vous sera remis à compte par le sous-secrétaire Meredith, et un même montant sera payé au colonel de Salaberry. S'il fallait de l'argent pour quelque objet spécial, M. McDougall est autorisé à en prélever, ou bien tout officier de la compagnie de la Baie d'Hudson acceptera votre ordre.

“J'ai, etc,

(Signé,)

JOSEPH HOWE.

“Secrétaire d'Etat pour les provinces.”

Après avoir reçu ces instructions, je partis. Les instructions verbales qui me furent données ont toujours été les mêmes, savoir : que je devais faire tout en mon pouvoir pour calmer la population, et assurer aux habitants du pays qu'ils seraient bien traités par le Canada. On me donna sans cesse l'assurance qu'une amnistie serait accordée, et que le gouvernement ne serait que trop heureux de l'accorder si le peuple voulait se soumettre. Nous parlâmes souvent et intimement de l'état des affaires dans le pays d'après les nouvelles qui nous venaient de la Rivière-Rouge. Quelque chose fut dit vers ce temps qui me donna une vague idée de la formation d'un gouvernement provisoire. La prise de possession du Fort Garry était pleinement connue. Les trois membres du gouvernement avec lesquels j'eus ces entretiens, savaient que le Fort Garry avait été pris et qu'il était occupé. Ce fait était mentionné dans quelques-uns des documents qu'on me communiqua. Les chefs du soulèvement étaient tous désignés par leur nom dans les documents et dans les entretiens. Je pense que Riel était indiqué comme le président ; O'Donohue, Bruce et Lépine étaient aussi mentionnés. C'était un fait admis que Riel était alors président. Il fut dit de plus que, après la proclamation du gouverneur McDougall et l'envoi de la commission adressée au colonel

Dennis, lui mandant de se rendre en ces lieux, la population anglaise avait pris les armes, et que Riel et son parti avaient fait des prisonniers qui étaient incarcérés à Fort-Garry. Le mouvement de la population anglaise était signalé comme un acte de suprême folie. Les nouvelles reçues disaient que le colonel Dennis avait pénétré dans le pays et pris possession de ce qu'on appelle ordinairement le “Fort de Pierre ou le Petit Fort Garry,” que la population en général avait refusé de répondre à son appel, et que Monseigneur l'évêque de la Terre de Rupert avait écrit au colonel Dennis, pour le conseiller de discontinuer son entreprise. On ne mentionnait comme ayant pris les armes que le prétendu parti canadien et les Sauvages des environs du “Petit Fort Garry.”

On ne me donna pas d'autre copie de la proclamation que celle annexée à la lettre de M. Howe, en date du 16 février, mais on en avait envoyé cinq cents exemplaires à Pembina. On me fit part de leur envoi à Pembina et allusion y fut aussi faite dans la lettre à M. Thibault. Je suis d'opinion que la copie me fut donnée parce qu'ils savaient que la proclamation n'avait pas encore été publiée dans le pays. Elle ne l'avait pas été en conséquence de la lettre de M. Howe à M. Thibault. J'entends parler de la restriction concernant les consultations avec M. McDougall. Je pense qu'on savait à Ottawa que la proclamation n'avait pas été publiée, mais je ne puis pas l'affirmer positivement. Je ne reçus pas d'autres instructions que celles de faire connaître les intentions de Son Excellence telles que contenues dans la proclamation. La question de nouveaux actes de violence était un des sujets de la conversation de tous les jours, entre les ministres et moi, et on exprimait la crainte que le “pays ne fût nuis à feu et à sang.”

Plus que cela, des membres du

conseil privé exprimaient leur surprise que ces choses ne fussent pas encore arrivées et ils attribuaient ce fait à "la grande modération dont les Métis avaient fait preuve. J'eus quelques conversations avec les ministres relativement à la conduite tenue par M. McDougall et le colonel Dennis, et leur conduite fut sévèrement critiquée par les ministres. "On disait que la population de la province avait de bonnes raisons de craindre l'action des autorités canadiennes, puisque les personnes employées par le gouvernement avaient agi d'une manière, si peu sage et si inconsidérée. Je compris, d'après le ton de la conversation, que l'amnistie s'étendrait aux actes commis après cette date (je veux parler de la date de la conversation), et, de fait, qu'elle couvrirait tous les actes commis jusqu'à mon arrivée, pourvu que le peuple consentit à s'unir au Canada. Un des ministres, Sir George Cartier, me dit: "Le gouvernement a commis plusieurs erreurs et nous ne devons pas être surpris si la population, de son côté, en commet quelques-unes. Assurez-la que les dispositions du gouvernement à son égard sont telles qu'elle peut se fier à nous en toute sécurité." Toutes les autres conversations que j'eus furent avec Sir John A. Macdonald, qui insista encore sur la nécessité d'informer la population des bonnes dispositions du gouvernement à son égard. Je lui dis alors: "Ceci est bien bon, mais des actes blâmables ont été commis et il pourrait y en avoir d'autres avant que j'arrive là. Pourrai-je promettre une amnistie? Il me répondit: "Oui, vous pourrez la leur promettre." Je lui demandai ensuite de me donner en écrit la substance de la conversation que nous venions d'avoir ensemble. Ceci est avant mon départ d'Ottawa. C'est alors que Sir John A. Macdonald m'écrivait la lettre datée le 16 février, et que je produis.

"DEPARTEMENT DE LA JUSTICE.
"Ottawa, Canada, 16 février 1876.
(Personnelle.)

Monsieur,

Avant de quitter Ottawa pour remplir votre mission de paix, je pense, qu'il est bon de mettre par écrit la substance de l'entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous ce matin.

"Cette lettre est marquée "personnelle" afin qu'elle ne serve pas de document public, que le parlement puisse faire produire prématurément; mais vous pouvez, en toute liberté, vous en servir de la manière que vous croirez la plus avantageuse.

"J'espère que les insurgés, après les explications qu'ils ont eues de M.M. Thibault, De Salaberry et Smith, auront mis bas les armes avant votre arrivée à Fort Garry, et qu'ils auront permis au gouverneur McTavish de reprendre l'administration des affaires publiques." Dans ce cas, en vertu de l'acte du parlement impérial passé à la dernière session, tous les fonctionnaires publics continueraient de rester en charge, et le conseil d'Assiniboia reprendrait la position qu'il occupait auparavant.

"Veuillez donner au conseil des explications complètes, au nom du gouvernement canadien, relativement aux sentiments qui animent, non-seulement le Gouverneur-Général, mais le gouvernement tout entier, quant au mode de traiter le Nord-Ouest. Nous vous avons parfaitement expliqué que c'était l'intention du Canada d'accorder aux habitants du Nord Ouest des institutions libres semblables à celles dont il jouit maintenant.

"Si ces malheureux événements ne fussent pas survenus, le gouvernement canadien s'attendrait de recevoir avant longtemps un rapport du conseil, par l'entremise de M. McDougall, sur les meilleurs moyens à prendre pour organiser promptement le gouvernement en le dotant d'institutions représentatives.

"J'espère qu'il pourra s'occuper immédiatement de cette question, la considérer et faire rapport sans délai sur la politique générale que l'on devrait adopter.

"Il est évident que l'on devrait adopter le mode le plus économique pour l'administration des affaires. Comme après l'union de ce pays au Canada, les dépenses d'organisations préliminaires de gouvernement devront être faites d'abord par le trésor canadien, le parlement canadien s'objecterait naturellement à une dépense trop considérable.

"Comme il serait peu sage d'exposer le gouvernement du territoire à la même hu-

miliation que le gouverneur McTavish a déjà subie, vous pouvez l'informer que, dans le cas où il organiserait une police locale, forte de vingt-cinq hommes ou plus, si la chose est absolument nécessaire, les dépenses en seraient payées par le gouvernement canadien.

"Venillez vous efforcer de rencontrer Monkman, l'individu" auquel M. McDougall, par l'entremise du colonel Dennis, donna instruction de se mettre en rapport avec les sauvages Saniteux. On devra lui demander de rendre sa lettre et l'informer qu'il doit discontinuer d'agir en conséquence. Le gouvernement canadien l'indemnifiera de toutes les dépenses qu'il aura pu encourir.

"Dans le cas où une délégation serait nommée pour se rendre à Ottawa, vous pouvez lui donner l'assurance qu'elle sera accueillie et que ses demandes seront considérées avec soin. Les frais de voyage des délégués, aller et retour, comme ceux de leur séjour à Ottawa, seront payés par nous.

"Vous êtes autorisé à dire que les deux années durant lesquelles le tarif actuel ne sera pas changé, commenceront le 1er janvier 1871. au lieu du mois de janvier dernier, comme il en était d'abord question.

"Si on soulevait la question relative à la consommation des effets ou marchandises appartenant à la compagnie de la Baie d'Hudson par les insurgés, vous êtes autorisé à informer les chefs que si le gouvernement de la compagnie est rétabli, non seulement une amnistie générale sera accordée, mais dans le cas où la compagnie demanderait d'être remboursée pour tels effets, le gouvernement canadien veira à donner toute la protection nécessaire aux insurgés.

"Espérant que votre voyage sera fructueux et accompagné d'heureux résultats,

"J'ai l'honneur de demeurer,
avec beaucoup de respect,

"Votre très-dévoilé serviteur,

[Signé] "JOHN A. MACDONALD.

"Au très révérend

"L'Evêque de St Boniface,

"Fort-Garry.

Je ne mentionnai pas spécialement la possibilité de l'effusion du sang, vu que la conversation avait lieu en termes généraux. Je fis moi-même usage de l'expression déjà citée "feu et effusion de sang"; mais je ne savais pas alors que le sang eut été versé. Et réellement

le sang n'avait pas été encore versé à cette époque. Ceci se passait le 16 février. Je remarquai plus tard que dans la lettre de Sir John A Macdonald on attachait une condition à l'amnistie. Cette condition ne fut pas exprimé dans la conversation, et il ne fut pas question de circonstances ou conditions qui dussent empêcher de publier la proclamation à mon arrivée. "Quiqu'on s'attendit à ce que le sang coulat," il ne fut pendant pas dit que la proclamation ne serait pas publiée à mon arrivée. Lorsque je quittai Ottawa, mon impression et ma conviction étaient que quoiqu'il pût être fait au Nord-Ouest, avant mon arrivée, j'étais autorisé à faire connaître cette proclamation aussitôt que je serais rendu. Je ne reçus aucune instruction de communiquer avec M. McDougall. La ligne de conduite à suivre fut laissée à mon jugement et à ma discrétion, et je devais me guider selon l'état de choses que je trouverais à mon arrivée.

Je ne reçus aucune instruction concernant le mode de publication de la proclamation, si ce n'est de la communiquer aux chefs qui étaient les mêmes personnes que j'ai déjà nommées. Je reçus aussi ordre de communiquer avec M. Smith, qui était déjà commissaire, avec M. Thibault et M. De Salaberry, et avec le gouverneur McTavish. Je comprenais que mes instructions "concernant l'amnistie me permettaient de couvrir tous les événements qui eussent pu surgir avant mon arrivée dans le territoire même un événement comme celui de la mort de Scott, et j'étais de la même opinion après mon arrivée et après avoir été informé de cet événement."

CHAMBRE DE COMITÉ,

Samedi, 18 avril 1874.

Reprise de l'interrogatoire de Sa Grâce Mgr Taché.

A mon arrivée à St Paul, je reçus

avis de la convention de Fort-Garry, et je télégraphai à M. Howe pour lui demander si le gouvernement avait eu connaissance de la Déclaration des Droits. Il me répondit, le 23 février, par le télégramme suivant :

[No. 7.]

D'Ottawa, 23 février 1870.

Au Très Rév. Evêque Taché.

Déclaration des Droits pas encore reçue ici. Vous télégraphierai et écrirai après l'avoir eue. Quelles nouvelles avez vous à donner. Réponse par télégraphe.

[Signé,]

JOSEPH HOWE.

Alors j'envoyai, par télégraphe, à M. Howe, le texte de la Déclaration des Droits. Je reçus, en réponse, le télégramme en date du 25 février, ainsi conçu :

[No. 8.]

Par dépêche d'Ottawa,
25 février 1870,

A l'évêque Taché, St Paul.

Propositions en général satisfaisantes ; que la délégation vienne régler ici les détails.

[Signé,]

JOSEPH HOWE.

Je reçus ce télégramme après mon arrivée à Fort-Garry. J'arrivai le 9 mars. Je me mis de suite à l'œuvre pour accomplir le but de ma mission. A mon arrivée, je pus voir la population aux environs de ma demeure où, toutefois, personne n'avait la permission d'entrer. Une garde postée à ma porte ne laissait passer que les membres de mon clergé. Quant à moi, je pouvais aller et venir librement, et je profitai de la permission. J'écrivis à M. Howe pour lui rendre compte de l'état des esprits tel que j'avais pu le constater à mon arrivée. J'ai cette lettre en ma possession et je la produis.

(No. 9.)

Lettre de Monseigneur Taché à l'Hon M. Howe.

“ Evêché de St. Boniface,

“ 11 mars 1870.

“ Honorable Monsieur, — C'est pour moi

un pénible devoir de faire connaître à Son Excellence la position dans laquelle se trouve le pays. Ce qui m'étonne le plus c'est l'ignorance où j'étais moi-même de l'état véritable des choses pendant mon séjour à Ottawa. Le cœur saigne à la vue des maux qui pèsent sur notre peuple et dans l'appréhension des maux plus grands qui le menacent peut être. Cette colonie, naguère si calme, si tranquille, est maintenant livrée à la désolation. “ Je regrette infiniment d'avoir à dire qu'à très peu d'exceptions près, tous ceux qui sont venus du Canada ont agi comme s'ils avaient eu à cœur, non seulement de compromettre le gouvernement de la Puissance, mais bien de creuser un abîme dont il est impossible de sonder la profondeur

“ Je vous affligerais beaucoup et même vous paraîtrais tout à fait exagéré, si j'entreprenais de vous faire le récit de tout ce qui s'est dit ou accompli ici depuis six mois. Tout en faisant une large part à l'exagération, il en reste assez pour causer une profonde affliction et expliquer au moins en partie l'agitation des esprits. Quoiqu'il en puisse être de l'appréciation, voici les faits :

“ Un gouvernement provisoire est proclamé, reconnu non-seulement par la section française de la population, mais bien aussi par la colonie écossaise et le plus grand nombre si non la totalité des paroisses, où l'on parle l'anglais. L'évêque anglican et son clergé ont aussi reconnu ce gouvernement, qui, “ pour le moment, est un régime militaire décidé à se faire respecter.” L'idée d'annexion, si toutefois elle a existé, semble éteinte ; la grande majorité désire s'unir au Canada, mais le conseil veut tracer ses conditions, qui seront peut-être différentes de celles indiquées par la convention.

“ La menace d'envoyer des troupes est sans doute le plus grand obstacle à la conciliation. Le mécontentement contre l'hon. Compagnie de la Baie d'Hudson n'est égalé que par celui contre l'hon M. McDougall, et tous ceux qui se sont ralliés à lui pour le soutenir par les armes. Le Fort Garry est non seulement occupé par le gouvernement provisoire, mais tout ce qu'il renferme, pelleteries et marchandises, tout est saisi par le gouvernement. A peine la convention terminée (et elle avait été très orageuse) le pays entier fut à la veille d'une conflagration générale. “ L'ancien plan du colonel Dennis fut repris. Le capitaine Boulton à la tête d'une centaine d'hommes descendit du Portage de la Prairie et après des efforts pour grossir son parti passa au Fort Garry.”

Le président Riel fut informé de ce mouvement. L'exaspération fut à son comble dans la garnison du Fort Garry. Les hommes voulaient donner la chasse à ces nouveaux agresseurs, heureusement M. Riel et les autres chefs réussirent à calmer leurs hommes, assurant qu'ils ne consentiraient jamais à être les premiers à faire couler le sang. Cette modération est d'autant plus digne d'éloge que probablement pas un des hommes du capitaine Boulton n'aurait échappé." C'était à 4 heures du matin, par un froid intense qui les engourdissait tous à la suite d'une marche de plusieurs heures; de plus ils n'étaient point prêts immédiatement pour la résistance, car ils croyaient passer inaperçus. De son côté, "le Dr Schultz remontait la rivière," depuis son embouchure, "soulevant la population des sauvages Swampies et les métis anglais." On invitait, non à venir se battre, mais à délivrer les prisonniers les armes à la main.

"La jonction des deux corps armés se fit près de l'église écossaise à Kildonan. "Les Écossais refusèrent de prendre part à ce mouvement," ce qui tout d'abord en refroidit l'ardeur.

"Le projet des chefs qui conduisaient plusieurs centaines d'hommes, était, dit-on, de s'emparer de l'évêché de St. Boniface, de la cathédrale, et de là attaquer le Fort Garry. "Ce parti comptait aussi sur quelques métis canadiens-français," qui devaient se réunir sur un point, et de là causer des dégâts sur les propriétés (on dit même assaillir les familles des soldats du gouvernement provisoire) pour les forcer à se débânder afin d'aller au secours de leurs foyers." Ce dernier mouvement n'eut pas lieu.

Ces choses se passaient les journées du 14, 15 et 16 février, pendant qu'à Ottawa nous étions sous l'impression que tout se calmait. Ce projet "insensé eut l'effet de fortifier" le gouvernement provisoire. A peu près tous les Français jusque-là opposés à ce gouvernement et qui ici sont qualifiés du titre de rebelles, se rallièrent au parti. "Les Écossais et grand nombre d'autres en firent autant." Pendant ce temps, un jeune Métis français fut fait prisonnier; bientôt il s'enfuit saisissant un fusil à deux coups. Par un concours de circonstances inconnues, il fit feu sur un jeune Écossais, du nom de Sutherland, qu'il tua. Traqué par ceux qui l'avaient déjà capturé, il se défendit avec une énergie et une vigueur qui firent comprendre quelle serait la nature de la lutte qui s'engagerait avec des centaines de ses semblables.

"Une intimidation portée au président

Riel lui fit répondre: "Je veux la paix, mais je suis prêt pour la guerre, et puisque vous la voulez, nous allons commencer de suite."

Cette réponse et les efforts des gens sensés, mirent le désarroi dans le camp où la plupart n'étaient point venus avec l'intention de se battre; tous se dispersèrent dans la soirée du 16. Le 17 au matin, une partie des gens du Portage crurent qu'il pourraient retourner. Ils parurent en vue du Fort Garry, mais à une certaine distance dans la prairie. De suite une trentaine de cavaliers furent envoyés avec l'ordre de les faire prisonniers. Tout le monde s'attendait à de la résistance; heureusement elle n'eut pas lieu, tous mirent bas les armes et furent faits prisonniers au nombre de 48. Le capitaine Boulton, jugé par une cour martiale, fut condamné à mort. Les sollicitations des commissaires, du clergé et de la famille Sutherland [dont le fils avait été tué] obtinrent sa grâce. Ces déplorables événements firent faire un pas en arrière aux arrangements. Les délégués étant nommés, ils devaient partir et tout semblait devoir s'accommoder. Parmi les prisonniers se trouvait un nommé Scott "celui-là même, qui, amené du Canada par M. Snow, faillit l'assassiner à la Pointe-du-Chêne." En passant à Winnipeg dans la nuit "du 13 au 14, Scott entra dans la maison d'un nommé Coutu, parent de Riel, et où ce dernier allait souvent." Il s'informa si le Président était là, dans l'intention de le tuer, disent les uns, ou de le prendre en otage suivant d'autres versions. Scott fait prisonnier exaspéra les autorités et j'ai la douleur de vous dire que cet infortuné fut condamné à mort par une cour martiale et fusillé le 4 du courant.

"Une expédition est partie hier, envoyée par le gouvernement provisoire vers le Portage. Je n'en connais pas exactement le but et encore moins le résultat. Si cette expédition réussit sans effusion de sang, j'espère un peu que nous aurons le calme et que les délégués partiront.

"Vous comprendrez facilement la difficulté de ma position dans les circonstances actuelles. Il ne serait que trop facile de causer de la division, mais je considère que ce serait le plus grand des malheurs. Je veux au contraire travailler à l'union et au rétablissement de la paix; car les sauvages profiteraient de ces désunions. Mon action ne peut qu'être lente, car le gouvernement comprendra facilement qu'il faut une prudence extrême dans les conjonctures présentes. J'ai en aujourd'hui une entrevue avec M. le président pour l'assurer des intentions droites et généreuses du gouverne-

ment. "Je l'ai prié de ne pas tenir compte des crailleries de certains journaux," de bien se persuader que le Canada ne veut pas et ne peut pas vouloir la destruction ou l'asservissement du peuple du Nord-Ouest.

"Toute la population française—à l'exception d'une petite fraction soudoyée, dit-on—est convaincue que le plus triste sort qui put lui échoir en partage était de passer sous le gouvernement de M. McDonnall et de ceux qui l'avaient accompagné ou précédé. On croit ici à une organisation régulière tramée à l'insu du gouvernement [mais qu'il aurait dû prévoir et connaître], "dans le but de chasser du pays et de réduire à une sorte de servage les métis français de la Rivière-Rouge et de tout le Nord-Ouest. C'est cette pensée qui exaspère le peuple. Le temps et "les bons procédés" pourront seuls cicatriser la plaie profonde et horrible qui vient d'être faite. C'est pourquoi je me permets d'observer humblement au gouvernement qu'il faudra prendre des mesures pour retarder l'émigration, car dans l'exaspération des esprits, les nouveaux venus courraient de grands dangers.

"La proclamation de Son Excellence n'a pas été promulguée dans le pays. Les commissaires ont cru devoir s'abstenir par prudence et je pense qu'ils ont eu parfaitement raison. "La question repose sur la persuasion où est le peuple qu'il ne peut pas être forcé à entrer dans la Confédération, pas plus que les autres provinces de la Puissance ;" que le peuple ne se croit nullement lié par les transactions faites avec l'Hon. Compagnie de la Baie d'Hudson ; que, par conséquent, les mots " rebelles " " insurgés, " " déloyaux " sont autant d'insultes qu'il repousse avec indignation. "C'est là le fond de la question," tout le reste n'est qu'accessoire et il n'existe d'autre moyen de conciliation que d'agir d'après ce principe. "Le peuple ne peut pas tolérer l'idée d'avoir été vendu," c'est ce qui explique son mécontentement, tant contre le Canada qui a acheté, que contre la compagnie qui a fait la transaction.

Les incidents malheureux dont j'ai parlé plus haut n'ont fait que développer ce sentiment et ajouter à l'excitation des esprits déjà indisposés par une transaction dans laquelle il n'a pas été fait mention des plus intéressés.

"Je pousserais l'excès de la liberté jusqu'à dire que ces raisons sont plus que plausibles et que j'ai la confiance que "le gouvernement de Son Excellence fera justice aux demandes des délégués qui déf-

vent partir jeudi prochain, et, qu'en attendant, le Parlement s'abstiendra de légiférer sur un pays où son autorité est repoussée par la population.

"Agréez l'hommage du respect avec lequel

"J'ai l'honneur d'être

"Votre très-humble serviteur,
[Signé]

"ALEXANDRE,

"Evêque de St Boniface, O.M.I."

Le gouvernement provisoire mit des gardes à ma porte. A mon arrivé au Nord-Ouest, on m'informa qu'il y avait, dans les fort, environ 150 hommes bien armés et résolus à se défendre si on les attaquait, et décidés, en outre, à faire exécuter tous les ordres du gouvernement provisoire. Avant mon arrivée, l'œuvre de la conciliation avait déjà fait beaucoup de progrès.

Les commissaires canadiens s'étaient efforcés de faire bien comprendre les intentions du gouvernement, "je crois que si le mouvement agressif n'avait pas été commencé," les esprits se seraient calmés. La population était bien déterminée à ne pas se soumettre à la force ; elle aurait plutôt vu la ruine du pays, et elle était soutenue dans cette idée par des offres qu'on lui faisait de l'extérieur, de lui prêter main-forte dans le cas où l'on essaierait de la soumettre. A mon arrivé, je crus devoir prendre des renseignements avant d'agir, et je consacrai deux jours à ce travail. J'avais ordre du gouvernement de me mettre en communication avec les commissaires canadiens et le gouverneur McLavish, mais il s'écoula six jours avant qu'il me fût possible de voir le gouverneur. Sa maison était gardée et l'on m'en interdisait l'accès. Je ne tardai pas à me convaincre que la position était extrêmement dangereuse et qu'il devenait nécessaire de prendre toutes les précautions possibles pour concilier tous les intérêts en jeu. Il fallait spécialement concilier ; les intérêts de la couronne qui semblaient menacés par une in-

vasion de l'extérieur en faveur des insurgés; les intérêts de toute la population anglaise et française dans Nord-Ouest; les intérêts du gouvernement fédéral, parce que le plus léger indice d'hostilité de sa part aurait rendu toute conciliation impossible; la position des Sauvages; enfin les intérêts de la compagnie de la Baie d'Hudson. Les Sauvages étaient dans une grande agitation, suscitée, je regrette d'avoir à le dire, par les employés du gouvernement canadien. "Une lettre adressée par le colonel Dennis à un Métis anglais, nommé Joseph Monkman," et qui me fut montrée à Ottawa, m'avait semblé être dangereuse, non pas tant par sa rédaction qu'à cause de la disposition d'esprit des Sauvages. Je pris la liberté de faire observer au gouvernement que la mission confiée à M. Monkman pouvait devenir la source d'un danger réel pour tout le Nord-Ouest. Le gouvernement d'Ottawa comprit tellement l'importance de mes observations à cet égard, qu'il ne publia pas cette lettre dans le livre bleu soumis au "parlement." Par une lettre produite hier, je reçus instruction de Sir John A. Macdonald de chercher M. Monkman et d'essayer de lui faire remettre les instructions qui lui avaient été "données par le colonel Dennis; en même temps de l'induire, si possible, à ne pas agir dans l'affaire, en lui donnant l'assurance qu'il serait payé de ses peines. Le colonel Dennis lui avait promis dix chelins sterling par jour, s'il voulait fomenter l'agitation parmi les Sauvages." Ce n'étaient pas là les termes précis de ces instructions; mais tel est le résultat inévitable qu'elles auraient amené. Je dus tenir compte de toutes ces circonstances, et avant mon départ d'Ottawa, l'on m'a dit d'agir au meilleur de mon jugement et de me guider sur la tournure que les événements pouvaient prendre de

jour en jour. De fait, mes instructions étaient les mêmes que celles que l'on avait données à M. Smith lorsqu'il fut nommé commissaire canadien. Le jour de mon arrivée, je consultai immédiatement M. Thibault et M. de Salaberry, qui résidaient chez moi. J'avais peu de chance de voir M. Smith, qui résidait au fort, et il s'écoula six jours avant qu'il me fût possible de voir M. McTavish, qui résidait aussi au fort. Deux jours après mon arrivée, je me rendis au fort et je vis le président du gouvernement provisoire, Riel, et quelques autres des chefs, Lépine et, je crois, O'Donohue, et je m'efforçai de leur expliquer que le gouvernement fédéral était très favorablement disposé à l'égard du pays. Je leur expliquai la nécessité pour eux de se montrer sujets loyaux et les avantages qu'ils gagneraient à recevoir les autorités canadiennes avec plaisir et satisfaction. Je crois que cette première entrevue produisit un bon résultat. Je leur dis que j'étais porteur d'une proclamation de Son Excellence le Gouverneur-Général. Voici ce qu'ils me répondirent: "Nous avons eu trop de ces choses-là, mais malheureusement elles n'étaient pas authentiques." Je leur répondis: "Celle-ci est authentique et je le garantis, car je l'ai reçue directement des autorités." Sur ce, je leur montrai la signature de Sir John Young, Gouverneur-Général, et leur assurai que, sans aucun doute, l'intention du gouvernement était de remplir ses promesses.

Je pense que cela plut aux chefs du gouvernement provisoire, et ils m'ont alors dit, à plusieurs reprises, qu'ils n'avaient jamais eu l'intention de faire un soulèvement contre la couronne; que leur seule intention était d'en venir à une entente avec les autorités canadiennes, avant d'entrer dans la Confédération. Ils dirent qu'ils n'étaient pas un troupeau de buffles, comme

les appelaient les journaux, mais qu'ils étaient hommes et sujets britanniques, et comme tels dignes de considération. Le peu de considération qu'on leur avait accordée tant en Angleterre qu'en Canada, était, dirent-ils, la cause du soulèvement. Je m'occupai immédiatement de prisonniers, et on me dit, dans une entrevue subséquente, le lendemain, je pense, que la moitié d'entr'eux seraient mis en liberté sur-le-champ, et les autres dans l'espace de quelques jours.

Le révd. M. Black, ministre presbytérien à la Rivière-Rouge, m'a rendu visite après mon arrivée, c'est-à-dire aussitôt que la garde qui était à ma porte cessa d'y faire la sentinelle et que les gens eurent la liberté de venir me voir. Elle ne parut plus à ma porte après mon entrevue à Fort-Garry avec M. Riel.

Cela était dû à ma déclaration que le gouvernement n'avait pas d'intentions hostiles à leur égard.

M. Black, comme je l'ai dit, vint me trouver et me raconta ce qui avait eu lieu à son presbytère. Les gens se ressemblèrent dans l'église, dans le presbytère de M. Black et dans le voisinage, et il y eut, dans sa propre chambre, une consultation dans laquelle on proposa de venir s'emparer de mon palais et de ma cathédrale, de les fortifier, et d'y braquer des canons; afin de combattre ceux qui étaient de l'autre côté de la rivière. Quelques personnes, pourtant s'objectèrent à ce plan, vu que la population française en général se composant de catholiques, considérait le palais et la cathédrale comme sacrés, et que cela ne ferait que la provoquer et engager ceux qui n'avaient pas déjà pris les armes à se rallier au gouvernement provisoire. Cette idée, en fin de compte, fut tout à fait abandonnée.

C'est là tout ce que je me rappelle de ma conversation avec M. Black, sauf que ce monsieur me dit qu'il

avait demandé les gens de venir au fort et leur avait démontré la folie de leur plan, et il ajouta aussi qu'il n'y avait absolument pas d'organisation parmi eux, que de fait un homme avait déjà été tué et un autre si grièvement blessé qu'on l'avait cru mort dans le temps, et qu'il ne s'était jamais rétabli. L'évêque MacRea et archidiacre McLeanme dirent en substance la même chose et m'informèrent qu'ils avaient aussi cherché à les dissuader d'exécuter leur projet. Il y avait plusieurs versions quant au nombre d'hommes réunis là. Quelques-uns m'ont dit qu'il y en avait cinq cents, et d'autres que le nombre s'élevait à sept ou huit cents.

À une première conférence avec l'Assemblée Législative d'Assiniboia le lundi suivant de mon arrivée, après les entrevues dont j'ai déjà donné les détails, avec Riel, Lépine et O'Donohue; je leur promis seulement qu'ils seraient bien traités en général s'ils entraient en négociations avec le gouvernement comme on le désirait. Après s'être convaincus de la sincérité du gouvernement canadien, ils se montrèrent satisfaits, surtout lorsque je lus le télégramme de M. Howe au sujet de la Déclaration des Droits.

Je n'ai fait à cette assemblée aucune autre promesse que de constater les bonnes dispositions en général du gouvernement canadien à leur égard. Lorsque j'ai fait la promesse d'une amnistie, ce n'était pas au nom du gouvernement canadien, mais en celui de Son Excellence le Gouverneur-Général, et en conformité de sa propre proclamation. Quand j'ai dit à la population que le gouvernement canadien recevrait bien les délégués, qu'il paierait leurs dépenses pour aller à Ottawa et en revenir, et en outre que si les délégués se rendaient, ils obtiendraient une réponse entièrement favorable à leurs demandes, les dispositions des gens changèrent complètement.

Ils me dirent alors qu'ils étaient satisfaits, qu'ils mettraient bas les armes, qu'ils accepteraient les décisions de la Couronne, et qu'ils consentiraient à entrer dans la Confédération à des conditions équitables. Je n'ai pas produit à l'assemblée mentionnée avec Riel, Lépine et O'Donohue, d'autre document que la proclamation. Ils firent l'observation que la proclamation portait la date du 6 décembre, tandis que l'on était alors au 11 mars. Je leur dis, en réponse à cela, et comme je croyais alors et comme je crois maintenant, que la proclamation m'ayant été donnée le 16 février pour l'emporter à la Rivière-Rouge, ne couvrirait pas seulement toutes les offenses commises jusqu'à cette date, mais jusqu'à ce que je fusse en demeure de la présenter aux intéressés. J'ajoutai que, d'après les explications que j'avais reçues à Ottawa, j'étais entièrement convaincu que la proclamation aurait plein effet jusqu'au temps où je la leur communiquais.

En cette occasion, "ils refusèrent de se soumettre aux autorités canadiennes, à moins qu'on n'accordât une amnistie qui couvrirait tous les actes antérieurs et jusqu'à la date de l'assemblée;" mais ils n'ont pas refusé de se soumettre aux autorités impériales. Je suis convaincu qu'à moins qu'une telle amnistie n'eût été offerte, ils auraient résisté au parti canadien. C'est après cela, lorsque je m'assurai que le pays serait certainement ruiné si la promesse n'était pas faite, que je dis que la proclamation couvrirait tous les actes commis jusqu'à cette date. Je dis aux membres du gouvernement provisoire que la probabilité de quelquel événement qui eût pu survenir durant mon voyage d'Ottawa au Nord-Ouest, avait été discutée entre moi et le gouvernement à Ottawa, et que j'étais pleinement convaincu, me basant pour cela sur les

discussions et les instructions que j'avais reçues, que la proclamation avait pour but de s'étendre à des événements de cette nature.

Ils ne mirent pas bas les armes immédiatement, car ce procédé aurait eu, selon eux, de mauvais résultats, vu qu'un certain parti dans le pays profiterait de leur position pour venir les massacrer.

Je suis moi-même convaincu qu'il en aurait été ainsi. Ils restèrent en conséquence sous les armes jusqu'à l'arrivée des troupes.

Le gouvernement provisoire avait été reconnu par tous les partis, au moins autant que j'ai pu m'en assurer à mon arrivée. Il avait été reconnu par la Compagnie de la Baie d'Hudson, par la population anglaise, et de fait, quand j'arrivai, il était le seul gouvernement du pays. (Voir lettre No 10 pour la preuve de cette assertion.)

(No. 10.)

"Lettre du très-révérend R. Macrea, le
"Lord évêque de la Terre de Rupert,
"à S. G. Mgr. Taché."

"ST. JEAN, BISHOP'S COURT,
5 avril 1870.

"MONSIEUR, — Demande m'a été faite au nom de M.M. Hart, Webb et Durie, trois Canadiens qui demeurent près d'ici, de solliciter "en leur faveur du président du "gouvernement provisoire une passe" qui leur permettra de se rendre au Canada.

Je ne sais pas si une semblable passe est encore nécessaire, mais j'ai cru que dans ce cas, il serait bon de transmettre leur demande à Votre Grandeur, pensant que vous êtes en mesure d'obtenir d'une manière satisfaisante ce qu'il désirent.

Je suis, Monseigneur,
Votre obéissant serviteur.

[Signé] R.,
Terre de Rupert.

Le très-révérend évêque de St Boniface.

Je pensai, moi-même, que, dans ces circonstances, il ne serait pas bon de déplacer ce gouvernement, vu que cela aurait laissé le pays sans aucune autorité gouvernementale, et aurait pu contribuer à renouveler les premiers troubles. Je ne m'ef-

forçai pas de faire abdiquer immédiatement aux membres du gouvernement leurs fonctions. Je travaillai plutôt à leur montrer que s'ils déposaient les armes à l'arrivée des autorités canadiennes, ils obtiendraient une amnistie qui s'étendrait jusqu'à l'époque de mon entrevue avec eux, et, dans l'intervalle, j'insistai à ce sujet auprès de la délégation, qui partait immédiatement pour Ottawa. Je vis alors que le gouvernement provisoire avait remplacé la compagnie de la Baie d'Hudson dans le gouvernement du pays, parce que M. McLavish, gouverneur de cette compagnie, avait, avant mon arrivée, conseillé à ses membres de rester à la tête des affaires, et "parce que le commissaire canadien avait conseillé au peuple de se soumettre à lui, vu" qu'il n'était qu'un gouvernement provisoire. Je fus informé de cela non-seulement par les membres du gouvernement provisoire, mais aussi par le gouverneur McLavish, et j'ai ici une lettre de ce monsieur, datée du 18 mars 1878, que je profuis.

(No. 11.)

"FORT-GARRY,
" 18 mars 1870.

"MONSIEUR, — Je n'ai pas encore vu le président Riel et je désire vivement savoir s'il se tient à distance jusqu'à ce que je lui écrive, ou s'il attend qu'il ait le loisir nécessaire pour m'écrire. Dois-je lui écrire et lui demander de venir me voir, vu que j'ai depuis longtemps pris une décision sur le sujet dont j'ai conféré avec lui lors de notre dernière entrevue. Je sais que je l'ai offensé en lui demandant de venir me voir, et je ne désire pas le blesser. En même temps aucun sentiment de vanité déplacée ne saurait m'empêcher de lui en faire la demande maintenant. L'expression d'un simple désir de me mettre en communication avec lui ou non suffira. Mais je préférerais consentir à l'emprunt personnellement, ainsi qu'on l'a pensé d'abord, et j'aimerais en même temps lui parler de ses communications avec le Fort Ellice et autres postes. Je crains qu'il ne vous soit difficile de comprendre ce griffonnage.

"Espérant que vous m'excuserez de vous avoir dérangé aujourd'hui et tant d'autres fois.

"Je vous prie de me croire avec des sincères sentiments de reconnaissance,

"Votre très dévoué,

[Signé,] "W. McTAVISH.

"Le très-rév. évêque de St. Boniface."

[No. 11.]

"FORT-GARRY,
" 18 mars 1870.

"MONSIEUR, — Je n'ai pas encore vu le président Riel et je désire vivement savoir s'il se tient à distance jusqu'à ce que je lui écrive, ou s'il attend qu'il ait le loisir nécessaire pour m'écrire. Dois-je lui écrire et lui demander de venir me voir, vu que j'ai depuis longtemps pris une décision sur le sujet dont j'ai conféré avec lui lors de notre dernière entrevue. Je sais que je l'ai offensé en lui demandant de "venir me voir," et je ne désire pas le blesser. En même temps aucun sentiment de vanité déplacée ne saurait m'empêcher de lui en faire la demande maintenant. L'expression d'un simple désir de me mettre en communication avec lui ou non suffira. Mais je préférerais consentir à l'emprunt personnellement, ainsi qu'on l'a pensé d'abord, et j'aimerais en même temps lui parler de ses communications avec le Fort Ellice et autres postes. Je crains qu'il ne vous soit difficile de comprendre ce griffonnage.

"Espérant que vous m'excuserez de vous avoir dérangé aujourd'hui et tant d'autres fois. Je vous prie de me croire avec des sincères sentiments de reconnaissance,

"Votre très dévoué,

[Signé,]

"W. McTAVISH.

"Le très-rév. évêque de St. Boniface."

J'eus deux ou trois entrevues avec M. McLavish antérieurement à cette lettre, et à l'une de ces entrevues, je lui demandai s'il avait été surpris de la ligne de conduite que j'avais adoptée. Il me répondit: "Non, j'étais sûr que vous agiriez exactement comme vous l'avez fait. Avant votre arrivée, on m'avait dit que l'évêque Taché ferait ceci et que l'évêque Taché ferait cela; mais je répondis: non, l'évêque Taché connaît trop bien le pays et a trop à cœur son bien pour qu'il prenne jamais de mesures inconsi-

“ dérées. Je pense que ce que vous avez fait n'était que le moyen d'éviter de plus grandes difficultés et des dangers plus grands.” M. McTavish était alors malade, quoique non retenu au lit, et bien qu'il ne se soit pas relevé de cette maladie, il était alors parfaitement sain d'esprit.

La première lettre que je reçus d'Ottawa, après mon arrivée dans le Nord-Ouest, était datée du 27 mai 1870, et signée par l'honorable Joseph Howe. C'était la réponse à plusieurs lettres datées des 3 et 7 mai 1870, que j'avais envoyées à Ottawa, et dont je produis des copies.

(No 12)

Lettre de S. G. l'archevêque Taché à l'Hon. Joseph Howe.

“ Etablissement de la Rivière-Rouge,
3 mai 1870.

“ L'hon. Joseph Howe,
“ Secrétaire d'Etat pour les provinces,
“ Ottawa, Canada.

“ Honorable Monsieur, — La malle vient enfin d'arriver, après plusieurs semaines d'attente. Je suis chagrin de n'avoir pas reçu un mot directement du gouvernement car il aurait beaucoup servi à contrebalancer la triste impression qu'à créée la lecture de la plupart des articles de la presse anglaise du Canada sur les affaires de la Rivière-Rouge.

“ L'affreux plan conçu par l'*Evening Mail* et quelques autres feuilles est bien suffisant pour susciter de nouvelles complications, dont il est impossible de prévoir les conséquences, sauf la destruction de la colonie.

“ Des fautes ont sans doute été commises ; le déplorable fait de la mort de Scott contriste tout homme sensible ; mais dans l'intervalle, les réunions populaires que l'on fait pour “féliciter Schultz, Mair et autres individus du même calibre”, démontreront à chacun quel sort était réservé aux pauvres métis si ces hommes eussent pu faire triompher leurs vœux ambitieux.

“ Comme pour ajouter à mon anxiété, le *Press* de St Paul annonce l'arrestation du père Ritchot. Il est vrai que pour ma part je crois que cette nouvelle est sans fondement. Le gouvernement canadien ne violera pas, assurément, la promesse qu'il a donnée ; mais toutes ces nouvelles reçues

par la dernière malle n'en causait pas moins ici beaucoup de malaise.

“ Je regrette ce fait d'autant plus que la situation semblait prendre une meilleure tournure.

“ Le pavillon anglais a été hissé il y a deux semaines et flotte depuis ; le commerce se fait librement, on fait des préparatifs pour transporter les approvisionnements ordinaires dans l'intérieur ; des courriers ont été envoyés pour empêcher tout acte d'agression contre les établissements de la colonie à l'intérieur ; la paix et la tranquillité règnent, et depuis longtemps les prisons sont vides par toute la colonie ; l'administration régulière de la justice a pris son cours ; sauf la crainte des sauvages l'établissement échappait au danger qu'il a éprouvé durant l'hiver et comptait sur un arrangement équitable et avantageux pour le Canada. Je ne saurais dire encore quel sera l'effet des nouvelles reçues aujourd'hui, mais je ne manquerai pas de vous en informer à la première occasion. “ Nous ne nous occupons pas des accusations scandaleuses portées par Mair, ni des injures qu'adresse le *Globe* aux commissaires et à moi en particulier. Elles sont de la même valeur que celles que l'on adresse à l'hon. corps dont vous êtes un membre si distingué. Le vieux proverbe : “Mentez, mentez il en restera toujours quelque chose” trouve bien son application dans ce cas.

“ J'ai parlé des craintes que l'on éprouve au sujet des sauvages et je regrette de dire que ce danger est réellement très grand. Dennis, Mair, Schultz et Monkman sont au milieu d'eux. Quelques autres s'occupent activement de les soulever, de sorte qu'il est possible que les vœux de l'*Evening Mail* se réalisent,” et il y aura alors vraisemblablement des réunions populaires pour féliciter les premiers auteurs de nos troubles sur les massacres en masse qu'ils ont provoqués.

— Veuillez m'excuser si je vous écris à la hâte, vu que la malle est sur le point de partir.

Je demeure

Honorable monsieur,
(Signé.) ALEXANDRE,
Evêque de St-Boniface, O. M. I.

(No 13)

Etablissement de la Rivière-Rouge
7 mai 1870.

“ L'hon. Joseph Howe,
“ Secrétaire pour les provinces,
“ Ottawa, Canada.

“ Honorable Monsieur,
Je prends la liberté de vous adresser

quelques observations aujourd'hui pour les transmettre à Son Excellence en conseil. Les journaux reçus par la maille d'hier m'ont réellement accablés. La nouvelle de l'arrestation de deux des délégués est confirmée. Quoique je sois bien sûr qu'elle n'est pas le fait du gouvernement, elle semble cependant être une violation directe de la promesse qui leur a été faite "qu'ils seraient bien traités." J'ai moi-même fait ici cette promesse, et j'ai donné à tous l'assurance parfaite qu'il n'y avait pas le moindre danger, et toute la population voit maintenant que les délégués que vous aviez demandés et qu'elle a envoyés, auraient été vraisemblablement les victimes des populations excitées, s'ils eussent suivi la route ordinaire, celle que les Canadiens doivent naturellement suivre. Ce danger évité, les délégués ont été arrêtés dans la Capitale du Canada.

"Quoique l'on suppose notre population sauvage, elle peut et elle est très surprise et blessée d'un pareil procédé. En outre de ce fait isolé, quelles clameurs et quel ton dans la plupart des journaux anglais du Canada! Je puis affirmer de nouveau que je déplore profondément la mort de l'infortuné Scott, mais il n'est pas le premier sujet anglais qui ait été tué dans le pays. Beaucoup de Métis ont été tués par les sauvages. Sujets britannique, ils demandèrent protection, mais la voix de ce peuple ignoré ne fut jamais assez puissante pour avoir le moindre écho dans la Grande-Bretagne ou dans le Canada. Lorsque les métis étaient massacrés par les sauvages, ils ne réussirent jamais à exciter en leur faveur le moindre sentiment de sympathie, et aujourd'hui on demande du sang et de la vengeance, et on fait entendre de grands cris d'indignation qui se répercutent à travers les déserts qui nous séparent du reste du monde, et leurs échos jettent l'étonnement de la désolation au milieu de nous, sans que l'on considère même les conséquences désastreuses d'un pareil procédé. Est-il juste, après avoir entamé des négociations avec un peuple sur la base d'un arrangement pacifique—lequel était sur le point de se réaliser,—est-il juste d'adopter une telle condition? Je veux bien reconnaître que ce n'est pas le fait du gouvernement; nous n'ignorons pas la sage réponse donnée par sir John A. Macdonald et quelques autres membres du gouvernement aux violentes interpellations que l'on fit sur le sujet, et je suis heureux de dire, d'après ce que je peux voir, que ces réponses, jointes à la certitude que le gouvernement tiendra à ses promesses, ont compensé agréablement la pénible impression que

nous faisaient éprouver les dernières nouvelles.

"Toutes les menaces proférées contre les métis, tous les efforts pour provoquer des luttes sanglantes entre les différentes classes de notre population, tout cela prouve suffisamment que le sang humain, que le sang des sujets anglais, n'est pas aussi sacré dans leurs esprits que le prétendent ceux qui ont clairement démontré qu'ils désirent sincèrement voir notre sang couler ici. On ne saurait s'y méprendre; il est évident "que la prétendue loyauté de ceux qui parlent le plus fort est due entièrement à la déception qu'ils ont éprouvée en ne réussissant pas, aussi rapidement qu'ils le désiraient à s'emparer de tout le pouvoir dans le Nord-Ouest, afin de créer, comme ils le disent ouvertement "un autre Ontario par ses croyances et sa politique." Pour atteindre ce résultat, ils détruisent ou éloignent "de leur terre natale les "serfs," les "noirs protégés de l'évêque Taché, les pauvres Canadiens-français du Nord-Ouest." Non! l'Angleterre n'approuve pas des vues aussi injustes et aussi étroites, mais elle s'empressera de remplir celles qu'a exprimées Son Excellence le Gouverneur du Canada et son conseil privé. Je n'ai pas manqué une occasion de faire connaître ces sentiments de conciliation, de paix et de pardon privé et publiquement, et ils ont incontestablement produit un meilleur effet que toutes ces menaces et et dures expressions. Je continue de déclarer au peuple que les intentions du gouvernement ne sont pas changées et que tout ce bruit est en partie causé par des hommes politiques opposés au gouvernement.

Parlons maintenant de quelque chose qui m'est plus personnel. Je vois comment certains organes de l'opinion publique apprécient mes efforts en faveur de la conciliation. Je méprise si sincèrement ceux qui fournissent ces renseignements au *Globe* et au *Daily Telegraph* que je me sens réellement honoré de n'être pas considéré comme "loyal et homme d'honneur" dans un sens conforme à leurs vues. Oui, je suis un "traître," et tous ceux à qui la chose peut être agréable peuvent m'appeler ainsi, pourvu que je ne puisse pas écrire des faussetés aussi scandaleuses que celles qui remplissent les colonnes de ces journaux. Si la conscience de mes accusateurs était aussi pure que l'est la mienne de la cause des troubles, si leurs cœurs étaient aussi affectés que l'est le mien par toutes ces difficultés, ils apprécieraient plus sagement la ligne de conduite que j'ai dû tenir. Il n'eût pas été difficile, à mon arrivée,

d'accélérer la destruction du pays, d'induire les Métis à combattre les uns contre les autres : c'est ce que j'ai évité de faire avec soin, et je suis sûr que le désir du gouvernement canadien était semblable au mien. J'ai accepté une mission de paix, et j'espère l'avoir remplie consciencieusement ; mais je n'aurais jamais accepté une mission de trouble, de sang ou de destruction. Et je suis persuadé que vous ne me l'auriez jamais offerte. Il est très difficile de juger les événements à une pareille distance, et l'ignorance complète des dispositions d'une population ne saurait être le guide le plus sûr pour savoir comment on doit la traiter. Les faits prouveront assurément plus que des clameurs. Je n'ai certainement pas la prétention d'attribuer seulement à mes efforts les changements qui ont eu lieu dans le pays depuis mon arrivée. D'autres commissaires et d'autres circonstances ont contribué à donner aux événements une meilleure tournure ; cependant, je me flatte que je n'y ai pas été tout à fait étranger. Permettez-moi de vous signaler quelques-uns des changements, afin que vous puissiez juger si j'ai manqué à la confiance dont vous m'avez honoré. La première semaine qui suivit mon arrivée, "la moitié des prisonniers furent élargis", et j'obtins la promesse que les autres le seraient bientôt. Une expédition qui avait pour but de généraliser le mouvement de l'insurrection à l'intérieur fut arrêtée. Le *New Nation* dut suspendre sa publication, parce qu'il se déclarait en faveur de l'annexion aux Etats-Unis.

"Tous les prisonniers étaient libérés durant la seconde semaine" et la délégation partie pour le Canada. "On empêcha, de plus, un homme de se rendre aux Etats, vu qu'on le soupçonnait d'aller solliciter l'appui des féniens.

La troisième semaine, le poste de traite de Manitoba qui avait été capturé était rendu à ses premiers propriétaires. "Le *New Nation*, l'organe et la propriété du gouvernement provisoire, commença à proclamer ouvertement la nécessité de la loyauté à la couronne et les avantages d'un honorable arrangement avec le Canada." Le dernier obstacle disparut, et les Sauvages, dont la réunion offrait des dangers, commencèrent à se disperser.

La quatrième semaine (à certaines conditions, il est vrai) les pelletteries et le reste des marchandises à Fort-Farry furent remises entre les mains de la compagnie de la Baie d'Hudson, et les affaires reprirent leur cours.

La cinquième semaine, le poste des

Plaines du Cheval-Blanc, le seul qui restait en la possession du gouvernement provisoire, fut remis à la compagnie.

La sixième semaine, "le drapeau du parti (qui ne fut jamais le drapeau fénié) fut remplacé par le vieux drapeau Union Jack" non sans quelques difficultés, et "le noble pavillon britannique n'a cessé depuis de flotter. La paix et la confiance règnent, et toute la population, sans exception, compte avec joie sur une prompt solution de toute solution de toutes les difficultés passées au moyen d'une union complète et pacifique avec le Canada.

"Ce résultat, si incomplet qu'il pourra paraître, vu cependant les circonstances et l'agitation, est plus considérable que j'espérais obtenir à mon arrivée, ainsi que vous avez pu en juger par la teneur de ma première lettre, en date du 11 mars.

"Excusez la liberté que j'ai prise de parler de moi. Je n'aurais pas mentionné le résultat atteint si je n'eusse pas été persuadé qu'il démontrera combien il est facile d'éviter des mesures extrêmes et inconsidérées, quand des moyens plus faciles ne peuvent manquer d'être efficaces. Tout ce que nous avons à peu près à déplorer a eu lieu avant mon arrivée, et des événements beaucoup plus fâcheux eussent pu survenir, si on n'eut pas compté sur la bienveillante intention des gouvernements impérial et canadien. Pleinement convaincu que telles étaient les dispositions des autorités, j'en ai toujours fait le point de départ de mes explications. Pas n'est besoin de dire combien il me serait pénible de croire que j'ai été trompé, ou que je puisse être soupçonné d'avoir tenté d'entromper d'autres. Cela n'arrivera pas ; nos délégués nous reviendront avec de libérales concessions et tout ce qui est juste et équitable pour le peuple de ce pays, et dans quelques semaines toute anxiété aura disparu.

"Je demeure, avec beaucoup de respect,

"Votre très humble serviteur,

[Signé]

"ALEXANDRE,

"Evêque de St Boniface, O.M.I.

"P. S.—J'ajouterai un renseignement que les membres du cabinet doivent regarder comme strictement confidentiel. Je sais qu'on a fait des offres de secours considérables en hommes et en argent, dans le cas où les troupes viendraient attaquer les Métis. J'espère, mais je ne saurais le certifier, qu'elles ont été refusées. Je comprends parfaitement qu'il serait de la plus suprême folie de songer même à résister au pouvoir de l'Angleterre, quelque soit l'appui que le peuple ici puisse

recevoir de l'étranger. Mais quelle en serait la conséquence ? Ruine, désastres, et destruction d'une population jusqu'ici loyale et honnête.

“(Signé) ALEXANDRE,
“ Evêque de St. Boniface.”

[No. 14.]

Ottawa, 27 mai 1870.

Monseigneur, — J'ai eu l'honneur de recevoir les lettres de Votre Grandeur, en date des 3 et 7 mai, et j'ai instruction de Son Excellence le Gouverneur-Général de vous dire qu'il prend part à toutes vos anxiétés, et qu'il reconnaît hautement les efforts que vous avez faits dans les intérêts de la paix et de la conciliation.

Je n'ai pas écrit à Votre Grandeur, parce que, jusqu'à la clôture de la session, et jusqu'à l'adoption finale de l'acte de Manitoba, je n'avais rien de certain à lui communiquer.

La fermentation des esprits dans la province d'Ontario, provient naturellement de ce que Scott a été fusillé, mais à la première nouvelle que l'on reçut que l'on pouvait faire des tentatives pour molester les délégués alors en route pour Ottawa, on dépêcha des officiers de paix d'ici à Prescott pour les protéger jusqu'à la capitale.

L'arrestation du Rév. M. Ritchot et de M. Alfred Scott, fut faite sur l'affidavit du frère de l'homme qui a été tué, conformément à la procédure ordinaire de la loi dans la province d'Ontario, avec laquelle l'exécutif canadien n'a rien à faire ; et Votre Grandeur sait, que, sous notre système représentatif de gouvernement libre, le conseil privé n'a pas le pouvoir de s'enquérir de l'action des tribunaux ordinaires.

La loi suivit naturellement son cours, et après une enquête complète, les délégués, qui étaient représentés par l'honorable J. H. Cameron, M. P., leur conseil, furent élargis.

“ Le gouvernement, après des entretiens fréquentes avec les délégués et d'autres personnes, qui prétendaient représenter les vues des différents établissements et sections du pays, elabora une mesure qui devait donner le gouvernement constitutionnel au peuple de la Rivière Rouge et la soumit au parlement. Après une longue discussion cette mesure fut adoptée par une forte majorité, et reçut la sanction du représentant de la Reine, le 12 courant. Des copies de l'acte accompagnant cette délibération et Son Excellence espère que les sujets de Sa Majesté trouveront dans ses bonnes et justes dispositions, la pleine assurance de l'honorable position que la nouvelle pro-

vince occupera dorénavant comme partie du Canada.

“ Votre Grandeur verra aussi dans le choix de l'honorable Adams G. Archibald, M. P., nommé pour organiser et administrer le gouvernement de Manitoba, une nouvelle preuve du vif désir du Canada d'assurer les libertés du Nord-Ouest et de favoriser son développement.

“ L'expédition qui se rend maintenant à Manitoba par la route de la Baie-du-Tonnerre, est commandée par un officier impérial, sous la direction immédiate du général Lindsay, et comprend un nombre considérable de soldats de Sa Majesté. “ C'est une expédition de paix, ” qui a pour but d'établir sur une base solide l'autorité de la Reine et de rétablir la confiance parmi toutes les classes des sujets de Sa Majesté, dont les esprits ont dû être fort agités par les derniers événements.

“ J'inclose une copie du discours de Son Excellence, à la clôture de la session du parlement, que vous lirez, je n'en doute pas, avec plaisir et satisfaction.

“ J'ai l'honneur d'être, Monseigneur,

“ De Votre Grandeur,

“ Le très-obéissant serviteur,

“ JOSEPH HOWE,

“ Secrétaire d'Etat pour les provinces.”

Le très-révérend évêque de St. Boniface,

Il n'y avait aucun drapeau britannique dont on fit usage dans le pays quelque temps avant les troubles. Quand la compagnie de la baie d'Hudson se servait d'un drapeau, ce n'était pas, à proprement parler, le drapeau britannique, c'était un *Union Jack*, portant les lettres “ H. B. C. ” Pendant deux ans, probablement, avant les troubles, il n'y eut pas de drapeau britannique hissé dans le pays, si ce n'est le drapeau du Dr Schultz, un *Union Jack*, qui portait le mot “ Canada ” et on le considérait comme un drapeau de parti.

M. Riel était d'opinion que “ si un homme dans le pays avait le droit d'arborer son propre pavillon, le même droit devait aussi appartenir à d'autres hommes. ” Le drapeau dont se servit le gouvernement provisoire était le drapeau français, “ avec la fleur de lis, ” à laquelle fut ensuite ajoutée la feuille de trèfle. De sorte

qu'il n'a jamais été question d'abattre le pavillon britannique, chose dont on a tant parlé.

Vu les lettres "H. B. C." écrites sur ce drapeau, ce pavillon était considéré comme celui de la compagnie. C'était l'usage de hisser le pavillon les jours du dimanche, mais pendant quelques mois avant les troubles, on cessa de l'arborer, et, autant que je puis le savoir, ce pavillon ne fut pas hissé du tout pendant quelques mois. "Le drapeau de Schultz était, je crois, hissé en opposition à la compagnie de la baie d'Hudson." Je restai dans le pays jusqu'au 27 juin suivant, et durant cette période, j'eus de fréquentes entrevues avec les chefs du mouvement. Comme il appert par les documents déjà publiés, j'avais eu une communication importante avec eux quelque temps auparavant, le 9 de juin. Il y a eu d'autres correspondances qui toutefois, ne sont pas essentielles à la question soumise au comité, sauf une légère allusion à une conversation que j'avais eue avec les membres du gouvernement.

Cette lettre du 9 juin est la communication la plus importante qui se rattache à la question. Voici la lettre du 9 juin que j'ai adressée à M. Howe :

(No. 14a.)

Lettre de l'Archevêque Taché à l'Honorable Joseph Howe.

" St. Boniface,
" Etablissement de la Rivière-Rouge.
" 9 juin 1874.

" L'hon. Joseph Howe,
" Secrétaire d'Etat pour les provinces,
" Ottawa, Canada.

Honorable Monsieur,

" Je m'empresse de vous faire part, pour l'information de Son Excellence en conseil, d'une très-importante promesse que je viens de faire au nom du gouvernement canadien. Je comprend toute la responsabilité que j'ai assumée en prenant une pareille mesure, tandis que j'espère, d'un autre côté, Son Excellence le Gouverneur-Général et son conseil privé ne jugeront pas

avec trop de sévérité un acte que j'ai accompli dans le but d'éviter de plus grands malheurs et d'assurer le bien être du pays.

" Dans ma dernière dépêche en date du 28 mai, je disais avec quelle satisfaction on avait appris l'adoption de la loi libérale qui constitue la province de Manitoba. Je signalais aussi le malaise créé par l'ignorance où l'on était de savoir si un amnistie générale et complète avait été oui ou non accordée. Les deux derniers malles n'ayant offert aucuns renseignements à ce sujet, ce sentiment de malaise a tellement augmenté qu'il fait craindre pour le maintien de la paix dans le pays.

" Quelques-uns parlent de lever une force considérable pour aller à la rencontre des troupes qui nous viennent et de les attaquer à quelque point difficile de la route ; et l'on forme d'autres plans peut être encore plus dangereux.

" Le gouvernement provisoire a heureusement, jusqu'à présent refusé, d'employer ces moyens, car il est décidé à attendre l'arrivée des délégués. Vu la bonne disposition du gouvernement provisoire, et afin de faire disparaître les dangers auxquels nous sommes exposés, et qu'il serait oiseux d'énumérer, j'ai donné solennellement ma parole d'honneur et je l'ai même promis au nom du gouvernement canadien, que les troupes sont envoyées " pour accomplir une mission de paix ; " que tous les troubles du passé seront " ou totalement ignorés ou oubliés ; que personne ne sera troublé, soit pour avoir été chef ou membre du gouvernement provisoire, ou pour avoir agi sous sa direction." En un mot, qu'une amnistie complète et entière (si elle n'était pas déjà d'cernée) serait certainement accordée avant l'arrivée des troupes, de sorte que tous pouvaient rester tranquilles et conseiller aux autres de faire de même. Je ne ressentis personnellement aucune hésitation à donner cette assurance, parce que ce que m'ont dit les différents membres du cabinet à Ottawa, et ce qu'ils ont dit en parlement, m'avait entièrement convaincu que la promesse que je faisais avait déjà été accordée, et que les délégués qui venaient au pays dans le moment apportaient les informations les plus satisfaisantes sur le sujet.

" Si mes vues se sont écartés, malheureusement, des sentiments réels du gouvernement, je demande humblement que ma promesse soit considérée comme sacrée.

" Si Son Excellence a le privilège de pardonner, et si le pardon est jugé nécessaire, je le sollicite humblement.

" Je me flatte que j'ai fait quelque chose en faveur de la cause canadienne dans ce

pays, et je puis donner au gouvernement l'assurance de mon bon vouloir à contribuer, dans la mesure de mes forces, à sa prospérité; mais, si j'ai fait une promesse en vain, en outre du profond chagrin que j'en ressentirai, je serai réputé publiquement être un trompeur, ou avoir été trompé de propos délibéré par le gouvernement canadien. Il s'en suivrait une terrible réaction dont personne ne connaît le résultat.

"Si cela est nécessaire, je soumetts, en conséquence, humblement ma requête à Son Excellence. Il serait facile de la faire signer par un grand nombre de personnes respectables, mais ce fait donnerait lieu à beaucoup d'agitation, et je m'efforcerais constamment de faire disparaître l'agitation au lieu de l'alimenter, vu qu'elle est le plus grand danger à appréhender."

"J'espère que cet acte, tout personnel qu'il soit, sera considéré comme l'expression de la population en général, et qu'on fera droit à ma demande."

"Il est rumeur que "le Dr Schultz revient accompagné d'un grand nombre de partisans." Je suis sûr que si tel est le cas, le gouvernement a pris les mesures nécessaires "pour empêcher la coalition" qui serait la conséquence de son retour, s'il revient peut-être avec "le désir de venger le passé et de renouveler la cause des troubles terminés."

"Nous connaissons parfaitement sa conduite antérieure, et il n'est pas difficile de prédire ce qu'il pourrait faire à l'avenir, s'il n'est pas contrôlé par les autorités constituées."

"Je comprends parfaitement que mes idées, examinées à distance, paraissent bien pressantes, mais permettez-moi de dire qu'étant ici sur les lieux, nous sommes en mesure de voir les dangers comme les difficultés qui peuvent naturellement paraître chimériques lorsqu'on les observe de loin."

"L'expérience a malheureusement prouvé qu'elles ne sont pas toujours tout à fait sans fondement et qu'elles ne sont pas l'œuvre de notre imagination. On s'étonne jusqu'à présent que rien de pire ne soit arrivé. Puisse la sagesse et la libéralité du gouvernement faire disparaître ce qui semble être le dernier obstacle."

"Je regarde ce document comme d'une telle importance que je l'envoie par un messenger spécial à Pembina, afin qu'il puisse vous être promptement expédié. Vous serez sans doute assez bon pour y répondre par la prochaine maille."

"Je demeure, avec beaucoup de respect,

"Honorables messieurs,

"Votre humble serviteur,

[Signé] "ALEXANDRE, Ev. de St-Bon."

C'est le jour même où j'écrivis la lettre, que je reçus les renseignements qui y sont mentionnés, et si l'on veut bien me le permettre, je vais en donner la raison. Des individus arrivés des Etats-Unis avaient eu "des entrevues avec les chefs du gouvernement provisoire," et ils leur avaient dit qu'ils ne pouvaient pas compter sur les promesses faites, que les assurances données ne seraient pas mises à exécution, et que pour une raison ou pour une autre, les hommes politiques du Canada "refuseraient de se conformer à ces promesses." Ils dirent aux chefs que les troupes étaient en route, et que si on les laissait entrer et pénétrer dans le pays, elles deviendraient maîtres de la situation, que "les chefs seraient traduits devant les tribunaux, qu'on leur y ferait leur procès et qu'ils seraient pendus." Ces représentations ne manquèrent pas d'émouvoir fortement les chefs, et un ou deux d'entre eux vinrent chez moi me raconter ce qu'ils avaient appris. Je leur réitérai les assurances données au nom de Son Excellence le Gouverneur-Général. Ils me répondirent que c'était fort bien, mais que ces assurances n'étaient pas l'expression de sentiments des Canadiens. "Voilà, me dirent-ils, ces troupes canadiennes qui s'avancent, et elles sont sous le contrôle du Canada. Comme nous les avons provoquées, si nous n'avons pas les mêmes assurances du gouvernement canadien, les troupes pourront agir, comme on nous l'a dit"

Je leur répétais que j'avais fait la promesse au nom de Son Excellence le Gouverneur-Général, comme représentant de la Reine, et j'ajoutai que cette promesse était conforme aux intentions des membres du cabinet canadien. "Ils avaient si peu de confiance dans les autorités canadiennes," que j'en vins à croire qu'ils préféreraient négocier directe-

ment avec le représentant du souverain. Ma déclaration était, cependant, conforme à la proclamation et aux termes de la lettre que m'avait adressée Son Excellence dans laquelle elle me disait être chargée par le gouvernement impérial d'émettre la proclamation ; je me basais aussi sur les conversations que j'avais eues avec Son Excellence et ses ministres, et dans lesquelles on m'avait déclaré que Son Excellence "n'agissait pas au nom du gouvernement canadien, mais en qualité de commissaire spécial des autorités impériales." On me donna aussi copie du télégramme venant d'Angleterre, sur lequel la proclamation était basée. La promesse faite au gouvernement canadien, le 9 juin, différait en ceci qu'elle était réellement au nom du gouvernement canadien, tandis que la précédente était au nom de Son Excellence, et dans l'accomplissement de ma mission, je me guidai sur la lettre de Sir John, en date du 11 février. Mais la promesse, sauf qu'elle était faite au nom du gouvernement canadien, était conçue dans des termes absolument semblables à ceux de la précédente. Je crus nécessaire de la formuler au nom du gouvernement canadien, si, par ce moyen, je pouvais dissiper les craintes dont j'ai parlé précédemment ; et je me décidai à agir ainsi, parce que le Père Ritchot m'avait informé que les négociations entamées à Ottawa "s'étaient terminées d'une manière satisfaisante." Comme on devait dans les négociations obtenir une amnistie pleine et entière, je crus que le gouvernement canadien n'aurait pas d'objection à ce qu'on fit la promesse en son nom. La promesse que je fis à mon arrivée au nom du Gouverneur-Général, était aussi étendue que celle que je mentionne dans la lettre du 9 juin. Toute la différence consiste en ce que l'une a été faite au nom du gouvernement du

Canada, tandis que l'autre a été faite au nom du Gouverneur-Général, comme représentant de la Reine. La réponse de l'honorable M. Howe, qui vient d'être lue, datée du 27 mai, est une réponse à mes lettres du 3 et du 7 du même mois, et dans laquelle je crus voir aussi pleinement la promesse de pardon, me persuada qu'il n'y avait aucun risque à se fier à la promesse faite au nom des autorités canadiennes. J'avais aussi montré cette réponse à quelques-uns des chefs, et je la pris pour base de la promesse dont j'ai parlé dans ma lettre. En effet, vous remarquerez que M. Howe m'exprima au nom de Son Excellence, non-seulement sa sympathie, mais aussi sa vive reconnaissance de mes services à la cause de la paix et de la modération. Je reçus une réponse à cette lettre du 9 juin, mais je ne pus en prendre connaissance avant le 23 août. Cela provient de ce que je quittai St Boniface pour le Canada le 27 juin, et que cette lettre, datée du 4 juillet, arriva à ma résidence après mon départ.

[No 14B.]

L'honorable Joseph Howe à l'Archevêque Taché.

Ottawa, 4 juillet 1870.

"Monseigneur, — Votre lettre du 9 juin, qui m'est parvenue hier, a été soumise en conseil privé, qui l'a prise en considération.

"Votre Grandeur dit que, personnellement, elle n'éprouva aucune hésitation à donner, au nom du gouvernement canadien, l'assurance d'une amnistie complète.

"Votre Grandeur a sans doute lue le débat et les explications qui ont eu lieu en parlement lors de la discussion sur le bill de Manitoba. La question de l'amnistie vint sur le tapis et les réponses et les explications données par les ministres dans la Chambre des Communes, sont que le gouvernement canadien n'avait pas le pouvoir d'accorder cette amnistie, et que l'exercice de la prérogative du pardon était exclusivement réservé à Sa Majesté la Reine.

"Le révérend Père Ritchot et M. Scott

ont dû, à leur arrivée, avoir informé Votre Grandeur que, dans les entrevues fréquentes qu'ils eurent avec Sir John A. Macdonald et Sir George E. Cartier, ils furent informés très explicitement que le gouvernement canadien n'avait pas le pouvoir, comme gouvernement, d'accorder une amnistie; et j'ajouterai que le gouvernement n'est pas en mesure d'interposer sa médiation pour obtenir de Sa Majesté l'exercice de la clémence royale.

“ Les ministres impériaux de Sa Majesté peuvent seulement aviser la Reine dans une matière aussi importante, lorsqu'ils sont appelés à le faire. “ Il n'y a pas de doute que Sa Majesté, avisée par ses ministres, après un calme examen des circonstances, saura remplir ce devoir de haute responsabilité d'une manière modérée et judicieuse.”

“ Ces explications sont données à Votre Grandeur, afin qu'il soit bien compris que la responsabilité de l'assurance d'une amnistie complète donnée par Votre Grandeur ne saurait retomber aucunement sur le gouvernement canadien.

“ Les entrevues dont parle Votre Grandeur comme ayant eu lieu entre Votre Grandeur et quelques membres du cabinet canadien, alors que Votre Grandeur était à Ottawa, vers le milieu du mois de février dernier, ont dû nécessairement se rattacher à la proclamation lancée par Son Excellence le Gouverneur Général, le 6 décembre dernier, ou par ordre de Sa Majesté, dans laquelle Son Excellence annonçait que, dans le cas de leur dispersion immédiate, il ne serait pris au une procédure judiciaire contre les individus impliqués dans ces malheureuses infractions de la loi à la Rivière-Rouge.

“ Quoique j'aie cru de mon devoir d'être aussi explicite qu'il me paraît convenable sur le sujet principal de votre lettre, j'espère que je n'ai pas besoin “ de vous assurer que vos efforts aussi zélés que précieux pour calmer les esprits dans le Nord-Ouest ont été dûment appréciés ici, et je compte qu'après avoir examiné tous les obstacles qui entravaient l'adoption d'une politique libérale et éclairée en faveur de Manitoba, vous ne vous sentirez pas disposé à ralentir vos efforts, tant que cette politique ne sera pas formellement consolidée.

“ J'ai, etc.,
“ (Signé.)

JOSEPH HOWE.

“ Le très-révérend évêque de St. Basile, Rivière-Rouge.”

Le Père Ritchot arriva à Fort-Garry le 17 juin, et j'eus de suite une

longue entrevue avec lui, dans laquelle il me raconta toutes les circonstances relatives à la visite de la délégation, et spécialement à la question d'amnistie. Sur ce dernier point, il corrobora entièrement les déclarations que j'avais faites aux chefs, et m'assura de plus qu'il y avait une promesse d'amnistie pleine et entière donnée par le Gouverneur-Général et Sir Clinton Murdoch, au nom de Sa Majesté la Reine. “ Les autorités canadiennes,” dit-il, “ ont fait tout en leur pouvoir pour obtenir l'amnistie, et elles ont été en mesure d'assurer aux délégués que non-seulement elle serait accordée, mais qu'elle serait promulguée probablement avant eux à Manitoba, et certainement avant l'arrivée du lieutenant-gouverneur.” Ces paroles furent communiquées officiellement aux chefs du gouvernement provisoire, et aussi à l'Assemblée législative de la colonie d'Assiniboia. Le rapport fut accepté, et une résolution fut adoptée par laquelle elle consentait à entrer dans la confédération à ces conditions. Dans la communication faite à l'Assemblée au sujet des négociations à Ottawa, se trouvait la déclaration dont j'ai déjà parlé au sujet d'une amnistie complète promise au nom de la Reine, et ainsi de suite.

Je suppose que le conseil exécutif du gouvernement provisoire tenait un registre des délibérations de l'Assemblée sur cette question, mais je n'étais pas présent. On en trouvera un rapport dans le *New Nation* et autres journaux publiés à cette époque.

Les membres de l'Assemblée furent élus par la population anglaise et française de la colonie d'Assiniboia.

Le résultat, tel qu'il me parut avant de partir pour Ottawa, à la suite des promesses qu'une amnistie serait accordée et du témoignage corroboratif du père Ritchot, a été que “ les craintes

tes des chefs étaient dissipées," et qu'ils avaient volontiers accepté les offres du Canada pour entrer dans la confédération. Le Père Ritchot dans son rapport, leur dit qu'avant de quitter Ottawa, il avait demandé à Sir George Cartier, qui était un des négociateurs, quelle devait être la position du gouvernement provisoire, et que Sir George avait répondu : " Il ne doit pas abandonner ses fonctions. Laissez le maintenir la paix et la tranquillité dans le pays jusqu'à ce que le gouverneur soit arrivé." Voilà ce que le Père Ritchot a dit à la population, " et cela s'accordait parfaitement avec ce que Sir George m'a ensuite déclaré lui avoir dit." La communication des délégués ne disait pas que l'on devait mettre bas immédiatement les armes. Il n'y avait réellement pas d'autres personnes pour gouverner le pays à cette époque. Aucun officier de la compagnie de la Baie d'Hudson n'était là pour se mettre à la tête des affaires, excepté un commis, " le gouverneur McTavish ayant quitté la province avant cette époque."

Je produis un extrait d'une lettre que m'adressait M. J. H. McTavish, en date du 31 juillet 1870. (M. McTavish est le commis que je viens de mentionner.)

No 28.

Extrait d'une lettre de J. H. McTavish, à Sa Grâce l'Archevêque Taché

" Fort Garry, C.R.R.,
31 juillet 1870.

Monseigneur,

.....
 " Ils ont l'espoir qu'une " fois les trou-
 pes arrivées, la loi martiale sera procla-
 mée, et qu'elle sera suivie de l'exécution
 " de quelques membres du parti français ;
 " telle est leur douce attente." Sachant ce
 " que je sais des intentions du gouverne-
 ment canadien, et comprenant pleine-
 ment celles du gouvernement provisoire,
 " je crois qu'il est extrêmement désirable
 " que M. Archibald soit sur les lieux, au
 " moins dès l'arrivée des troupes.

.....
 " En dépit de ce que d'autres pourront
 " dire à l'effet contraire, " j'ai confiance
 " que le gouvernement provisoire est dé-
 " terminé, coûte que coûte, à remettre tout
 " paisiblement entre les mains des autori-
 " tés constituées, et je n'appréhende nulle-
 " ment un soulèvement des Anglais ou des
 " Sauvages.

" Je vous souhaite un agréable voyage
 " et j'espère que de tous nos troubles il ré-
 " sultera du bien.

" Croyez-moi, Monseigneur,
 " Votre bien dévoué,

[Signé], " J. H. McTAVISH.

" Le très-révérend évêque de St Boniface.
 " (En route)."

Le conseil d'Assiniboia "reconnut que la proclamation de l'honorable W McDougall avait détruit son pouvoir dans le pays." Je partis pour Ottawa. Je désirais m'assurer de la promesse faite aux délégués à Ottawa, et en faire rapport à la population. C'était un des objets que j'avais en vue en venant à Ottawa. On n'a jamais demandé formellement au conseil d'Assiniboia s'il avait abandonné son autorité. Quelques membres de ce conseil devinrent membres du gouvernement provisoire. Par exemple, le Secrétaire d'Etat du gouvernement provisoire était greffier et membre du conseil. Il se nommait Thomas Bunn. Autant que je puis me rappeler, j'arrivai à Ottawa vers le 11 ou 12 juillet. J'y rencontrai alors quelques membres du gouvernement ; seulement deux, je pense. Je me rappelle que M. Mitchell me dit qu'il n'avait rien eu à faire dans les négociations avec les délégués. Sir George E. Cartier était à Montréal, et Sir John A Macdonald était malade et ne pouvait s'occuper d'affaires. Alors je partis le lendemain matin pour Montréal, où je rencontrai Sir George Cartier. J'eus avec lui plusieurs entrevues, " et lui demandai si les rapports du Père Ritchot étaient exacts. Il me dit que oui." Ma lettre du 9 juin avait été

reçue, et Sir George me dit qu'il m'avait adressé en réponse une lettre confidentielle, sur la question. Sir George Cartier connaissait le contenu de ma lettre du 9 juin. On me donna une copie de la lettre que M. Howe m'avait adressée en réponse le 4 de juillet. Sir George Cartier m'a parlé de sa propre lettre, qui était strictement confidentielle, et je demanderai de n'être pas obligé d'en donner connaissance au comité. Dans cette lettre il n'y a pas grand chose en outre de la question du Nord-Ouest. Elle était marquée strictement confidentielle, principalement, je pense, à cause "des allusions qu'elle contenait au sujet de l'amnistie." Je laisserai au comité le soin de décider si je dois ou non la produire.

Dans cette lettre, Sir George Cartier confirma l'opinion de M. Howe, que le gouvernement canadien, comme gouvernement, n'avait pas le droit de donner l'amnistie. Les conversations que j'eus avec les membres du gouvernement à mon premier voyage à Ottawa, et dont j'ai parlé, n'étaient pas privées. On m'engagea à les communiquer à la population. La lettre confidentielle contient des allusions à l'amnistie et elle a traité à la promesse que j'ai faite à la population du Nord-Ouest. Je ne me rappelle pas précisément s'il y est fait allusion à l'intention du gouvernement. Je communiquai par lettre le résultat de cette visite à Ottawa aux chefs du gouvernement provisoire. Je ne leur assurai rien positivement. Je ne pense pas leur avoir parlé des détails. Je tâchai de laisser dans leur esprit les mêmes impressions qu'ils avaient lors de mon départ. Je produis une lettre de Riel, en date du 24 juillet, en réponse à mes premières lettres du Canada. Je n'ai pas de copies de mes propres lettres. Quelques-unes ont été publiées, quelque part, mais pas les deux dernières, auxquelles celle de Riel est une réponse.

(No 29)

Lettre de M. Riel à Monseigneur Taché

"Fort Garry,
"Hôtel du Gouvernement,
"24 juillet 1870.

"A Sa Grandeur Monseigneur Taché.

"Monseigneur, — J'ai eu l'honneur de recevoir les deux lettres que Votre Grandeur a bien voulu m'écrire; et veuillez me pardonner si je n'y réponds que par Elzéar.

"Dans le moment, tout est assez tranquille ici. "Plaise à Dieu de conserver la paix." Les Sauvages nous font visite en grand nombre; ils sont aussi affamés que les santerelles. Les traités les occupent. Quelle prudence ne faut-il pas employer avec ces gens là!

"J'envoie exprès à M. Howe un télégramme à leur sujet, par M. Bannatyne, qui part aujourd'hui pour l'Ecosse. Si Votre Grandeur voyait M. Bannatyne, vous pourriez recevoir un peu plus de détails jusqu'à son départ de Saint Paul même. "Nous nous préparons à l'arrivée du gouverneur". Nous allons tâcher de lui montrer autant de cavaliers que possible.

"Monseigneur, "quelle tâche que celle que vous vous êtes imposée en vous rendant à cet Ottawa si méchant." Nous y avons des amis, bien! mais "qui pourrait y compter nos ennemis?" Ce qu'il y a de consolant, "c'est d'être chrétien" et de penser "qu'il ne peut pas nous arriver de mal réel tant que Dieu est pour nous". Quoi qu'il en soit, "les troupes et le gouverneur seront reçus avec enthousiasme!" Si nous pouvions être avertis un peu à l'avance de votre arrivée, un bon nombre d'hommes à cheval iraient vous rencontrer un peu plus loin.

"Monseigneur, veuillez me croire,
"Votre toujours reconnaissant

"enfant et serviteur,
"LOUIS RIEL,
"Président.

"Mes plus profonds respects à M. Archibald; "nous le désirons beaucoup".

Je reçus la lettre de Sir George en arrivant au Fort Garry, le 24 août. Je la trouvai à ma résidence à mon arrivée. Elle avait été envoyée et elle arriva en même temps que la lettre officielle du 4 juillet. Sir George Cartier m'avait informé de son contenu. Le ton de sa conversation était conforme au contenu de la lettre; mais il m'informa qu'il avait écrit quelque autre chose.

MEMO.—Le comité décide de faire produire la lettre de Sir George E. Cartier plus haut mentionnée, laquelle est conçue dans les termes suivants :—

(No 16.)

Extrait d'une lettre de Sir G. E. Cartier
à S. G. Mgr Taché.

(Privée et strictement confidentielle)

Ottawa, 5 juillet 1870.

Monseigneur,

.....
Je craignais l'interception de mes lettres et je me reposais sur le bon Père Ritchot pour vous dire en personne après son retour ce " que je n'aurais pas aimé à mettre " sur le papier. Je ne doute pas que notre ami le Père Ritchot a dû faire à Votre Grandeur un ample et détaillé rapport de toutes les difficultés qui ont accompagné la mission des délégués, et la passation du Bill pour Manitoba. Heureusement, " tout " s'est bien terminé, malgré l'action incessante des préjugés et de toutes les " mauvaises passions.

.....
Dans une de vos lettres à M. Howe, vous " disiez aussi que j'avais dit en Chambre " que le gouvernement n'avait pas eu de " rapport de vous, quoique vous avez écrit " plusieurs fois à M. Howe et à moi-même. " Je ne voulais pas mettre et produire de " vaat la chambre votre correspondance," qui ne consistait qu'en lettres détachées l'une de l'autre, et qui, produites, ne pouvaient former un rapport fait dans les formes ordinaires du gouvernement. C'est pourquoi j'ai dit que le gouvernement n'avait pas reçu de rapport en forme de Votre Grandeur ; et dans le temps et dans la situation des esprits alors, il vaut mieux, pour assurer le succès de la mesure pour Manitoba, de mettre devant la Chambre aussi peu de documents que possible.

" Remarquez que vos lois et votre procédure ne sont pas changées et que c'est " seulement en vertu de vos lois et de votre " procédure que personne peut être troublé " ou inquiété." Je suis si content de voir par votre dernière lettre et celle du Père Ritchot que la population " semble inclinée à bien recevoir le gouverneur." Ce serait une grande faute et un manque de sagesse si les Métis canadiens, à l'arrivée du gouverneur et des troupes " laissaient " aux Métis anglais et écossais seuls, à " faire toutes les démonstrations de loyau-

"té." Cela placerait les Métis canadiens, dans la même fausse position qu'ont été placés autrefois les Bas-Canadiens, après les troubles politiques. Il faut que les Métis canadiens se montrent plus loyaux que personne. J'attends avec grande hâte votre prochaine ainsi que celle du Père Ritchot par rapport aux moyens que vous aurez cru bon pour bien recevoir votre nouveau gouverneur.

" Cette lettre, Monseigneur, vous est écrite comme devant être strictement confidentielle, ayant à vous parler de la question délicate de l'amnistie. Vous ne devez pas douter, d'après ce que vous avez lu dans les journaux, qu'Ontario, et une partie de la province de Québec, et des provinces maritimes, sont vraiment opposées à une amnistie. Mais "heureusement" pour le peuple de la Rivière-Rouge, que " la question de l'amnistie est du ressort " de Sa Majesté la Reine, et non du gouvernement canadien." Le Père Ritchot a dû expliquer à Votre Grandeur tout ce qui en est à ce sujet, la pétition qu'il a adressée à la Reine, et les entrevues qu'il a eues avec Sir John Young.

" Si l'amnistie dépendait et était du ressort du gouvernement canadien, composé d'éléments hétérogènes, " elle serait en " grand danger." Mais, je vous le réitère, il est heureux que ce soit Sa Majesté, aidée du conseil de ses ministres, qui aura à décider cette question. Déjà Sa Majesté, par la proclamation du 6 décembre dernier, qu'elle a fait émettre par " Sir John " Young, a pour ainsi dire promis une " amnistie. Ce fait a été mentionné dans " la pétition du Père Ritchot à la Reine." Maintenant, je dois vous intimier que le moyen le plus sûr d'obtenir cette amnistie est que toute la population de la Rivière-Rouge accepte le nouvel ordre de choses. Il sera bon que Votre Grandeur, l'évêque anglican, tous ceux qui ont figuré dans le gouvernement provisoire, et tous les notables de la Rivière-Rouge, fassent bon accueil à M. Archibald, votre nouveau gouverneur, et à l'expédition militaire.

" La Reine attendra peut-être ce résultat avant de faire connaître sa clémence. L'expédition " est une expédition de paix " et le bataillon " de Québec comprend un grand nombre de nos amis, entre autre le Père Royer. Les soldats ne " seront pas les " instruments du Dr. Schultz ou de qui " conque pour arrêter ou traîner en prison " qui que ce soit."

.....
" Le très-humble et obéissant
serviteur et ami.

(Signé,) "GEO. ET. CARTIER."

Dans l'entrevue que j'eus avec Sir George Cartier, je l'interrogeai sur le rapport du Père Ritchot. Je lui relatai aussi exactement que possible ce que le Père Ritchot m'avait dit, et Sir George Cartier déclara que " le tout était strictement vrai." Sur ce, je dis à Sir George Cartier que le Père Ritchot m'avait informé que dans ces entrevues avec les délégués du gouvernement, Sir John A Macdonald et Sir George Cartier, qui avaient été nommés pour négocier avec les délégués du Nord-Ouest il leur avait signalé la 10ème clause de la Déclaration des Droits, en leur déclarant qu'elle était la condition *sine qua non* d'un arrangement entre eux et le gouvernement canadien. Les délégués du gouvernement firent remarquer aux délégués du Nord-Ouest, que la chose serait réglée par la suite et que Sa Majesté la Reine, et non le gouvernement canadien, avait le privilège d'accorder une amnistie. Les délégués du gouvernement provisoire répondirent : "Nous sommes venus pour traiter avec vous, et pour décider avec vous qu'elle est la conduite à suivre." Alors Sir George Cartier ou Sir John A. Macdonald dit : Nous vous dirons comment vous devez procéder pour " obtenir ce que vous exigez." " Non," répliqua le Père Ritchot " je ne veux pas traiter avec d'autres que vous, si vous n'êtes pas en mesure de régler toute la question, je m'en retournerai chez-moi. " Je suis venu pour régler la difficulté avec le gouvernement, et après avoir reçu mes instructions, " je ne puis continuer les négociations, à moins que les propositions ne soient conformes aux instructions que j'ai reçues." Alors les délégués du gouvernement répondirent à M. Ritchot et aux autres délégués du Nord-Ouest, " qu'ils étaient en mesure de garantir l'octroi " d'une amnistie, " et de leur assurer

qu'elle serait transmise au pays avant leur arrivée. Ils ajoutèrent qu'ils attendraient la passation de la mesure qu'ils allaient préparer avant de lancer la proclamation.

Les délégués du Nord-Ouest crurent qu'ils ne devaient rien exiger de plus sur ce point. Tel est ce que je relatai à Sir George Cartier comme formant la déclaration du Père Ritchot au peuple de Manitoba. Sir George dit : " Cela est vrai, rien n'est changé ; nous attendons la proclamation de jour en jour, et si vous restez quelques semaines, elle arrivera avant votre départ." Sir George Cartier insista alors pour que je me rendisse à Niagara où se trouvait, m'a-t-il dit, le Gouverneur-Général. Il dit : " Vous verrez le Gouverneur-Général et il vous donnera la même assurance. Je lui dis : " Je ne puis aller à Niagara. Il ne me reste plus que deux ou trois semaines à passer en Canada, et j'ai à m'occuper des affaires de mon diocèse. De plus je prendrai votre parole. Je ne demande pas d'autres négociations." Il insista pour que je me rendisse à Niagara afin que je visse le Gouverneur-Général. Cela se passait, si mes souvenirs sont exacts, le 15 juillet à Montréal. Sir George Cartier me dit qu'il serait à Ottawa le lundi suivant, et que le mardi il se rendrait à Niagara avec M. Archibald, qui avait été nommé lieutenant gouverneur de Manitoba. Je me rendis à Ottawa, et Sir George me dit qu'il ne pouvait partir ce jour là, et qu'il partirait le mercredi. Nous partîmes d'Ottawa le mercredi matin. Sir John A. Macdonald était malade, et je ne le vis pas durant mon séjour à Ottawa. Nous nous embarquâmes sur le bateau à Prescott, et à notre arrivée à Kingston, " des télégrammes furent remis à Sir " George Cartier, disant qu'il y avait " beaucoup d'agitation à Toronto, et " que le peuple allait l'insulter, vu

“ qu'il voyageait de concert avec le
“ traître évêque Taché.

Je vis que la chose offrait des difficultés, et j'offris de retourner sur mes pas. Je ne craignais pas d'être insulté moi-même ; mais je ne désirerais pas être cause qu'il fut insulté. Je lui dis : “ Si vous n'avez pas d'objection, je retournerai à Montréal ; je ne désirais pas me rendre à Niagara.” Sir George répliqua : “ Je suis prêt à leur faire face ; continuons notre trajet.” Après notre départ de Kingston, une courte délibération eut lieu, et Sir George vint vers moi et dit : “ Il serait mieux, peut-être, de ne pas se montrer ensemble à Toronto.” Je lui dis : “ Je suis prêt à débarquer dans quelque port des Etats-Unis, si vous le jugez convenable.” Cette proposition fut agréée, et je débarquai à Oswego. Je me rendis alors à Buffalo, et je consentis à rencontrer Sir George Cartier, le samedi, à Niagara. Je quittai Buffalo, le dimanche matin, et je me rendis à Niagara. Sir George paraissait mal à l'aise à mon arrivée. Il me dit “ que des assemblées d'indigénation avaient eu lieu à Toronto et “ qu'elles avaient causé beaucoup “ de malaise à Son Excellence.” Sir George ajouta que Son Excellence ne semblait pas très disposée à traiter ces questions. Je lui dis : “ Je puis m'en retourner maintenant ; vous savez que je ne désirais pas venir ici.” Sir George dit : “ Il faut que vous voyez le Gouverneur.” Après une courte attente, Sir George revint, et dit que le Gouverneur était prêt à me recevoir. En me rendant à la chambre de Son Excellence, je le trouvai se tenant debout près de la porte. Il manifesta beaucoup de répugnance à parler de ces questions. Avant de lui adresser un mot, il me dit : “ Je suppose que vous ne vous êtes pas rendu ici pour parler politique ?” Je lui dis : “ Je suis convaincu, que

vous connaissez le but de mon voyage. J'ai quitté Montréal, non d'après mes désirs, mais à la demande de votre ministre. Et je suppose que Sir George vous a dit pourquoi je suis venu ?” Il répliqua : “ Il y a beaucoup de difficulté au sujet de toutes ces questions, et je ne désire pas en conférer.” Je lui dis : “ Si Votre Excellence n'est pas en position de traiter ce sujet, je suis prêt à me retirer.” Il me demanda alors de prendre un siège et il commença à parler des affaires de la Rivière-Rouge. J'attirai naturellement l'attention de Son Excellence sur la question de l'amnistie.

Après m'avoir fait part de sa répugnance à parler de cette question, “ il me signala sa proclamation du 6 décembre, qui était sur la table,” et dit : “ Voici ma proclamation ; elle règle toute la question.” Il ajouta : “ Voyez Sir George Cartier, il connaît mes vues sur ce sujet, et il vous dira tout.” Je pris congé alors de Son Excellence. Sir George le vit, et j'eus ensuite une entrevue avec Sir George. Il me dit qu'il regrettait de ne pas pouvoir me donner d'autres explications que celles dont il m'avait déjà fait part. J'en conclus que ce que m'avait dit Sir George à Montréal était exactement la vérité. Je fis voir alors à Sir George la nécessité d'envoyer quelques informations à la Rivière-Rouge, vu que les journaux n'avaient que l'amnistie eût été accordée. Je savais bien que cela causerait du malaise et de l'anxiété à Fort Garry, et qu'il s'en suivrait de mauvais résultats. Nous rédigeâmes alors ensemble une dépêche, croyant qu'elle calmerait la population, dans le cas où il existerait du malaise. Le télégramme fut envoyé. Je ne me rappelle pas de son contenu, mais il tendait à faire comprendre que la promesse qui avait été faite n'avait pas été révoquée. J'adressai ce télégramme au Père Lestanc. Je visitai

Niagara le 23 juillet. Son Excellence me demanda, avant de partir, de vouloir bien consigner par écrit quelques-unes des remarques que je lui avais faites. Je quittai Niagara le même jour et j'arrêtai à Hamilton. J'écrivis le même jour une lettre à Son Excellence, qui a été depuis publiée, et dont je produis une copie, en date du 23 juillet 1870.

[No 15.]

Lettre de Sa Grâce l'Archevêque Taché à Son Excellence le Gouverneur Général du Canada

"A Son Excellence Sir John Young,
Gouverneur-général du Canada :

"Hamilton, 23 juillet 1870.
"Qu'il plaise à Votre Excellence de me permettre de lui adresser les observations suivantes relatives aux troubles de la Rivière-Rouge.

.....
"Deuxièmement.—Je regrette, en second lieu, autant que qui que ce soit, les actes déplorables qui ont lieu, et cependant j'ose affirmer "qu'il est impossible de juger impartialement ces actes, à moins d'avoir," sur les circonstances qui les ont fait naître, des informations que ceux qui ont vécu en dehors du milieu où ils se sont produits, peuvent difficilement posséder. Trois hommes ont perdu la vie pendant les troubles. Le premier a été, je dirai, la victime d'un accident, puisqu'il a été tué par Parisien, qui n'avait pas l'usage de la raison. "Parisien lui-même, fait prisonnier avant ce tragique événement par le soi-disant parti loyal, fut ensuite mutilé ou battu au point d'être laissé pour mort, et mourut en effet par suite des horribles traitements que ce parti lui avait fait subir. Personne ne fait mention de la mort de ces deux hommes ;" tout au contraire, quelques-uns de ceux qui ont le plus contribué à la mort de ce dernier, prétendent faire preuve de loyauté, en demandant à grands cris que l'on venge la troisième victime, l'infortuné Thomas Scott. "Ceux qui connaissent les faits, s'étonnent bien moins de la mort de Scott que du fait qu'il n'y a eu qu'une seule victime dans le camp des insurgés." Ce fait prouve que la soif du sang et l'esprit de vengeance "n'étaient pas le mobile de ce peuple en armes."

"Troisièmement.—Je ne veux incriminer personne, mais "si les plus coupables

et les plus rebelles devaient être punis, le châtiement pourrait bien être infligé à quelques-uns de ceux que l'on exalte comme les champions de la loyauté, du devoir et de l'honneur."

"Quatrièmement.—Si des actes déplorables peuvent avoir une compensation, je la retrouve dans la conduite "même des chefs du mouvement insurrectionnel de la Rivière-Rouge." Ce mouvement n'a jamais "été fait pour se soustraire à l'allégeance de la Grande-Bretagne. Le drapeau britannique n'a jamais été abattu, et le drapeau fénién n'a jamais été arboré, quoiqu'en aient dit les journaux.

"Les féniens, comme corps, n'ont rencontré que des refus ou le silence quand ils ont offert leur concours. "En dehors de l'association féniénne, le gouvernement provisoire de la Rivière-Rouge a repoussé des offres qui auraient pu le séduire si le sentiment de l'allégeance ne l'avait pas dominé. Des sommes à un montant de plus de quatre millions de piastres (\$4,000,000)," des hommes et des armes ont été offerts, et "le tout a été refusé par ces rebelles," que l'on voudrait faire pendre aujourd'hui par l'expédition, après avoir refusé l'appui qu'on leur offrait pour les déterminer à l'attaquer.

Voilà certes qui fait ample justice de la misérable calomnie lancée contre Riel qu'il se serait montré prêt à trahir les siens pour \$5,000,00 ! et cela parcequ'il aurait tenté d'obtenir de ses ennemis une somme suffisante pour fonder un journal et s'en faire un instrument de lutte en faveur des Métis ! (Note de la Rédaction.)

Je prendrai la liberté de faire remarquer que la lettre parlait seulement d'une expression plus explicite quant à l'octroi de l'amnistie.

Le dimanche suivant, le 25 juillet, j'écrivis une lettre à Son Excellence sur les affaires de la Rivière Rouge, et dont je produis une copie. Je ne reçus pas d'accusé de réception de ces deux lettres, bien que je remarque qu'une partie a paru dans une brochure par M. Sulte, le secrétaire de Sir George, si je me rappelle bien.

[No 15.A]

Extrait d'une lettre de Mgr Taché à Sir John Young

Hamilton, 25 juillet 1870.

A Son Excellence Sir John Young,
Gouverneur-Général de la
Puissance du Canada.

.....
2o. Les troubles politiques ont jeté

dans le Nord-Ouest des semences de dis-sension. Sans la présence de troupes il y a tout lieu des craindre des "actes de vengeance personnelle, suivis de terribles représailles, avec le risque de précipiter la nouvelle province dans un désastre plus grand encore que celui qu'elle vient de subir." Ce sentiment qui peut paraître chimérique en dehors est si vivement senti dans la province qu'il y a créé un grand malaise à la seule pensée que des volontaires canadiens faisaient partie de l'expédition; à tel point que "l'on serait vraiment alarmé, si l'on savait que les troupes régulières doivent être rappelées prochainement. Loin de redouter la présence de troupes régulières, tout le monde la désire, mais aussi toutes les personnes sérieuses la province considéraient que le départ des troupes vu surtout la présence des volontaires prépare un avenir gros de dangers.

[Signé.]

ALEXANDRE.

"Evêque de St. Boniface, O. M. I."

.....
.....
Peu après son entrevue avec le Gouverneur, pendant que je causais avec plusieurs messieurs, le secrétaire privé de Son Excellence, M. Turville, "fit une insinuation que j'entendis pour la première fois, allant à dire qu'il faudrait probablement faire une distinction à l'égard de ceux qui étaient concernés dans les troubles de la Rivière Rouge." J'attirai l'attention de Sir George Cartier sur cette observation de M. Turville. Je l'appelai à l'écart et je lui dis: "Qu'est-ce que cela veut dire?" Sir George Cartier répondit: "M. Turville est un excellent homme, mais il ne connaît rien de ces matières là, de sorte" que ce qu'il ne doit pas vous mettre mal à l'aise". Cela me convainquit que l'amnistie n'avait pas été retirée, mais cette assertion me causa quelque malaise. Plus tard, lorsque je rencontrai de nouveau Sir George, je lui rappelai l'observation de M. Turville, et il me fit encore à peu près la même réponse, m'assurant qu'on ne devait craindre aucun

"danger pour aucun de ceux qui étaient impliqués dans les troubles". Il m'assura également que l'amnistie ne tarderait pas à venir et qu'elle serait d'un caractère absolu et général. J'arrêtai à Hamilton le dimanche, et le train arriva le lundi vers midi. Il était entendu que Sir George Cartier était à bord du train. Nous nous rendîmes ensemble à Toronto.

Sir George resta à Toronto. Je me rendis ensuite à Montréal. Nous parlâmes des affaires de la Rivière-Rouge durant tout le temps de notre trajet depuis Hamilton jusqu'à Toronto, et il ne contredit nullement ce que je lui avais déjà dit. Je ne me rappelle d'avoir eu aucune autre entrevue avec aucun des membres du gouvernement. J'écrivis de Montréal à Sir George. Il n'y avait rien d'important dans la lettre. J'entendis à Montréal plusieurs personnes déclarer que je ne pouvais pas compter sur la promesse qui avait été faite, de sorte que j'écrivis à Sir George pour lui faire part de ces observations. "Il me répondit d'être tranquille et qu'il n'y aurait aucune difficulté à ce sujet. Je n'ai pas une copie de cette dernière lettre.

Avant de quitter Montréal, je télégraphiai à Sir George Cartier, disant que je craignais d'être trompé dans cette affaire, d'après ce que me disaient d'autres personnes, qui me dirent qu'il fallait mieux ne pas trop compter sur les promesses des hommes politiques, et l'un d'eux me suggéra de voir le général Lindsay, auquel je pouvais me fier. Les autres membres du gouvernement ne m'ont rien dit à ce sujet.

J'eus une entrevue avec le général Lindsay durant laquelle il me dit que l'expédition de la Rivière-Rouge était "non seulement une expédition de paix", mais qu'elle n'avait rien à faire avec le mouvement de l'hiver précédent. Il me dit que

c'était seulement un mouvement de troupes d'un endroit à un autre, comme si c'était de Québec à Montréal, et ainsi de suite. Deux jours après cette entrevue avec le général Lindsay, je rencontrai M. Archibald au St Lawrence Hall.

Le général Lindsay s'y rendit en même temps et j'offris à son arrivée, de quitter la salle. "Non" me dit-il, "restez, car je vais parler des affaires de votre pays, et je désire que vous entendiez ce que je vais dire au lieutenant-gouverneur Archibald". Le général Lindsay dit que l'expédition ferait le trajet plus rapidement qu'on ne s'y attendait tout d'abord, et qu'elle arriverait à Fort-Garry plus tôt qu'on ne l'avait cru. Le général Lindsay dit: "Vous devez précipiter votre départ afin d'arriver avant les troupes, car Wolseley se trouvera dans l'embarras, vu qu'aucune mesure n'a été prise pour le gouvernement du territoire dans le cas où il arriverait avant vous." C'est M. Hopkins qui avait dit avoir reçu des dépêches de l'officier en charge du Fort William, comportant que tout était prêt, et qu'il devait partir de suite. Le général Lindsay offrit à M. Archibald deux officiers de l'état-major Wolseley. Il dit: "Si vous n'avez pas d'objection, j'écrirai au général Wolseley qu'il vous envoie deux officiers de son état-major pour vous accompagner." Je répondis qu'il n'y avait aucun danger, et qu'il était entendu que le gouverneur Archibald arriverait à Fort Garry avant les troupes. J'ajoutai que soit avant, soit après le départ du général Lindsay, on ne devait pas craindre la résistance, vu que toute l'affaire était réglée. Le général Lindsay nous quitta, et M. Archibald me demanda de lui faciliter son arrivée le plus tôt possible à Fort Garry. Je reçus instruction d'envoyer des hommes et des chevaux de l'avant pour rencon-

trer les hommes. C'est la dernière information que je reçus de M. Archibald avant mon départ de Montréal pour la Rivière-Rouge. J'eus des correspondances avec la population de la Rivière Rouge, mais il n'y eut pas de nouvelle communication au sujet de l'amnistie. C'était toujours une répétition de la même chose. J'écris d'Hamilton une lettre à Riel, que l'on trouva à Fort Garry, à l'arrivée des troupes, et qui a été publiée, comme je l'ai déjà dit. Autant que je me le rappelle, il n'y avait aucune allusion directe à l'amnistie dans cette lettre. Sir George Cartier savait que je devais écrire à Riel. Il me donna à entendre que rien de nouveau n'avait transpiré et que je pouvais compter sur la promesse faite. Je partis pour la Rivière-Rouge le 8 août, et j'arrivai le 23 août. A mon arrivée, je m'informai de cette lettre de Sir Georges Etienne Cartier en date du 5 juillet, dont j'ai parlé, et je rencontrai le Père Lestanc, qui ayant reçu la lettre durant mon absence, l'avait ouverte et l'avait communiquée à M. Riel.

Je ne puis dire quand le Père Lestanc la reçut. J'ai pu le savoir, mais je l'ai oublié. On ne m'a pas dit que cette lettre eût été communiquée à d'autres personnes que Riel. Je pense avoir dit à plusieurs personnes que j'avais été conseillé par Sir George Cartier d'inclure les membres du gouvernement provisoire d'aller à la rencontre des troupes du gouvernement canadien, et que cela était une preuve qu'il savait que l'amnistie avait, au moins, été promise. J'arrivai à Fort-Garry le 23 août. Peu après mon arrivée, plusieurs membres du gouvernement provisoire traversèrent la Rivière-Rouge et se rendirent chez moi, à Saint-Boniface. Ils commencèrent à parler des troubles du pays; mais je leur représentai qu'ils n'avaient pas le moindre

danger à craindre, et que mon entrevue avec les autorités civiles et militaires m'avait convaincu qu'il n'y avait pas le moindre danger, de fait que la dix-neuvième clause des articles soumis par le Père Ritchot et les autres délégués avait été acceptée. Je pense qu'ils se trouvaient encore dans ma maison lorsque quelqu'un vint annoncer que les troupes étaient arrivées à l'embouchure de la Rivière Rouge. Je crus difficilement cette nouvelle tout d'abord, vu que cette arrivée était si prompte, après ce que l'on m'avait dit en Canada relativement à la venue des troupes. Cette nouvelle qui se répandit bientôt dans tout le pays, était vraie. La seconde nouvelle était que non-seulement elles étaient arrivées à l'embouchure de la Rivière-Rouge, mais qu'elles avaient même dépassé le Petit Fort Garry. Je puis faire observer que le drapeau britannique flottait alors sur le Fort Garry. J'appris que quelqu'un avait été dépêché dans le but de constater si les troupes étaient arrivées, et que le gouvernement provisoire avait depuis envoyé un homme pour voir si elles venaient, et on annonçait que les troupes étaient arrivées.

Ce rapport était exact. Les troupes régulières étaient arrivées, mais une partie de l'expédition, la milice, canadienne venait plus loin. Riel alla constater lui-même durant la nuit en quel endroit elles se trouvaient. Il vit qu'elles étaient campées à quelques milles de Fort-Garry. Il avait été rumeur qu'on avait l'intention de leur résister. Je puis faire justice de cette assertion, car il n'y avait que dix ou douze hommes dans le fort, le jour de mon arrivée, dont trois ou quatre étaient invalides, vieux et incapables de résistance. Je suis convaincu qu'on n'avait pas la moindre intention de résister. Quelques personnes vinrent au fort ce soir-là, mais elles venaient la plu-

part pour me voir à mon arrivée, dans le but de converser avec moi, sans qu'il fût question de résistance. M. Royal et M. Girard étaient au nombre des visiteurs.

Une pluie abondante tomba durant la nuit, et l'on descendit le drapeau anglais pour cette raison ce matin-là. Je l'avais vu moi-même flotter le soir précédent. J'étais chez moi dans la matinée lorsque je vis des hommes à cheval accourir à toute vitesse : c'était MM. Riel, O'Donoghue et deux autres, qui n'étaient pas membres du gouvernement provisoire. Ils se rendirent à ma résidence et je leur demandai quelles nouvelles ils apportaient. Ils dirent que les troupes étaient tout près du fort. J'ouvris la porte et je vis les troupes tout près du fort. Je leur dis : " Vous avez quitté le fort." Riel répliqua : " Nous avons pris la fuite pour sauver notre vie, car il appert que nous avons été trompés." " Comment ?" dis-je. Il répliqua : " Pas plus tard qu'hier soir, Votre Grandeur nous a dit qu'il n'y avait pas de sujet de crainte, et ce matin un monsieur arriva au Fort Garry et nous avertit que nous ne pourrions rester au fort qu'au risque de notre vie." Il nous a dit : " Si vous ne quittez pas le fort, vous serez assurément tués." Ils quittèrent sur ce le fort de suite, et laissèrent sur les lieux quelques articles qui leur appartenaient. Ils dirent :

" Plutôt que de courir le risque d'être tués ou massacrés nous préférons quitter le fort avant l'arrivée des troupes." Deux ou trois membres du gouvernement provisoire qui sortirent par une autre porte furent arrêtés par quelques membres de l'expédition, mais ils furent remis en liberté dès que le colonel Wolseley apprit le fait ; c'est ce que le colonel lui-même m'a dit.

James G. Stewart (appelé le colonel) est celui qui conseilla aux mem-

bres du gouvernement provisoire de quitter le Fort Garry et ceux qui étaient au Fort Garry croyaient qu'il était officier, mais on constata plus tard qu'il ne l'était pas.

J'eus d'autres communications avec les membres du gouvernement canadien à ce sujet après l'arrivée des troupes. J'étais surpris de la ligne de conduite que l'on suivait. Je trouvai qu'elle était tout à fait l'opposé de celle que l'on m'avait fait espérer. J'écrivis plusieurs lettres à ce sujet au gouvernement.

J'écrivis en particulier à Sir George. Il était l'un des membres du gouvernement qui avait eu à négocier avec les délégués du gouvernement provisoire et de tous les membres du gouvernement canadien il était celui que je connaissais le mieux. Je reçus une réponse le 22 novembre, marquée "confidentielle." Voici une copie de cette lettre, conçue dans les termes suivants :

(No 17)
(Confidentielle)

Montreal, 22 novembre, 1870.

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la dernière dont Votre Grandeur m'a honoré ainsi que des précédentes. Je ne puis manquer de voir, par le ton surtout de votre dernière lettre, que votre bon cœur a saigné de douleur depuis l'arrivée de l'expédition militaire. "La proclamation "stupide de Wolseley, le meurtre de Goulet," et d'autres faits et circonstances ont plus que suffi pour remplir votre cœur de tristesse. Vous avez dû voir, Monseigneur, par les journaux de Montreal et d'ailleurs combien a été blâmée cette proclamation de Wolseley. On a fait connaître en Angleterre ce que l'on pensait de cette proclamation, aussi bien que de ceux qui ont contribué à la mort violente du pauvre Goulet.

Quant à la question d'amnistie, je regrette comme vous que la Reine tarde de faire connaître sa pensée à cet égard. J'espère du reste, que tôt ou tard l'amnistie sera proclamée. Il est assez probable qu'en Angleterre, on a voulu attendre l'effet du nouveau régime politique de votre province

avant de considérer la question d'amnistie. Je n'entretiens aucun doute qu'en Angleterre "on appréciera la conduite paisible "de Riel et de ses co-exilés" en pays étranger, et que cette conduite contribuera beaucoup à faire envisager en Angleterre la question d'amnistie sous un jour favorable. Un peu de patience, Monseigneur, et de la modération chez les chefs des Métis français vont faire rentrer tout dans l'ordre avant qu'il soit bien longtemps. "La "conduite paisible de Riel et de ses amis" désappointe beaucoup les violents d'Ontario. Ces derniers n'auraient aimé que Riel et ses amis se fussent portés à des excès pour justifier leur violence. Mais leur violence va vite s'user par manque d'aliment.

.....
.....
Le très-humble et obéissant serviteur,
[Signé] GEO. ET. CARTIER,

J'eus d'autres communications avec Sir George. J'écrivis plusieurs lettres, toutes d'une nature privée, mais j'eus rarement une réponse au sujet de l'amnistie. Je produis un extrait de la partie importante d'une lettre de Sir George, en date du 7 décembre 1870, qui se lit comme suit :

(No 18)
Ottawa, 7 décembre 1870.

A Sa Grandeur Mgr Taché,
Evêque de St Boniface.
Fort Garry, Manitoba.
Monseigneur,

.....
.....
La question d'amnistie est toujours sous considération en Angleterre, et j'ai l'espoir que tôt ou tard elle sera accordée. "Je suis content que Riel et ses co-exilés se conduisent d'une manière irréprochable aux Etats-Unis." Je pars d-main pour Québec pour assister au parlement de Québec. J'espère que vous ferez de bonnes élections. Veuillez bien avoir la bonté de me rappeler au bon souvenir du Père Ritchot, et de lui présenter M. Graham ; ce dernier désire beaucoup faire sa connaissance. La réception faite au gouverneur par le Père Ritchot, me fait un grand plaisir, ainsi qu'à tous les amis ici.

Veuillez me croire, Monseigneur,
De Votre Grandeur, le très-humble
serviteur et dévoué ami,
(Signé), GEORGE ET. CARTIER.

Le 6 mai 1871, j'adressai une lettre à Sir George; je produis un extrait de la partie la plus importante. Je n'eus jamais de réponse, bien que mes conversations ultérieures avec Sir George m'aient démontré que je savais qu'elle avait été reçue.

[No. 19.]

S. G. Mgr Taché à Sir G. Cartier

“ St Boniface, 6 mai 1871.

“ Sir G. E. Cartier,

“ Honorable et cher monsieur,—Je ne vous ai pas écrit depuis longtemps, attendant toujours, dans l'espoir de le faire d'une manière agréable, sinon pour la forme, du moins pour le fond, des nouvelles à vous annoncer. Aujourd'hui je regrette d'avoir à prendre la plume pour dire des choses pénibles. La promesse d'amnistie avait été formelle et positive, et voilà qu'une année entière n'a pas suffi à l'exécution de cette promesse. Il y a là pour moi un fait inexplicable; j'allais dire inqualifiable, lorsque surtout la patience et la bonne foi ont été poussées aux dernières limites possibles de la part des pauvres Métis. Vous ne savez pas ce que nous avons enduré d'affronts, de privations et même de mauvais traitements. Au milieu de tout cela nous avons gardé le plus profond silence et nous nous sommes abstenus de faire connaître, même à nos amis, ce qui se passait ici pour ne pas créer de difficultés au gouvernement d'Ottawa. Nous avons contenu notre peuple, accepté bien des humiliations plutôt que d'embarrasser le gouvernement de Manitoba. Et que nous advient-il de tout cela sur le sujet dont il est ici question? Laissez moi vous le dire en toute franchise, “ j'ai lu avec “ peine dans les débats du parlement que “ vous-même avez employé des expressions “ bien plus sévères que celles employées “ l'année dernière. De plus, vous attribuez aux tribunaux de Manitoba une “ juridiction que vous m'avez assuré leur “ être bien étrangère. On trouve dans vos “ paroles tout ce qu'il faut pour exciter les “ vilains que nous avons ici, à tenter des “ poursuites qui, inévitablement, peuvent “ replonger le pays dans des difficultés “ dont nous ne sommes pas encore sortis. “ Pourquoi ne pas dire carrément et franchement que le passé, ce qui ne tombe “ pas sous la juridiction d'Ottawa, est encore moins du ressort de Manitoba créé “ par Ottawa? ” Comment les autorités ici

peuvent-elles être investies d'un pouvoir que vous n'avez pas? Pour mon compte, je vous assure que je suis profondément affligé. Je n'ai épargné ni peines, ni fatigues, ni dépenses, ni humiliations pour rétablir l'ordre et la paix, “ et j'en suis à “ recevoir de mon peuple le reproche sanglant que je l'ai trompé indignement. ” Toutes les semaines les journaux d'Ontario, comme le *Witness* de Montréal, traînent mon nom dans la boue; les organes du gouvernement ont bien pris garde de ne me défendre que le plus superficiellement possible: de mon côté j'ai gardé le silence encore plus scrupuleusement pour ne point faire surgir de difficultés; mais je dois avouer que si l'amnistie ne vient pas *bien vite*; si, surtout le gouvernement de Manitoba laisse faire quelques arrestations (comme il semble disposé à le faire), alors je parlerai devant le public, je dirai ce que je sais; ce qu'on m'a dit,—ce qu'on m'a écrit, car enfin c'est assez que nos ennemis me vilipendent; “ je ne puis tolérer “ que mon peuple me soupçonne de l'avoir “ trahi. Si nous devons être malheureux, “ nous le serons ensemble; je puis souffrir “ avec ceux qui me sont confiés, si j'ai “ leur confiance; avec leur mépris, je ne “ puis vivre, parce que je ne puis plus les “ servir. ”

“ Après une cruelle maladie “ due aux “ souffrances et aux privations, ” Riel est rentré dans ses foyers depuis trois jours. “ Il est encore souffrant, malade et épuisé. ” Ses amis et même d'anciens adversaires politiques vont le voir en foule. Aussitôt que cette nouvelle sera connue des Ontariens, ils vont recommencer l'excitation.

“ Vous payez [N. N.] et autres qui “ ont été les seuls véritables auteurs de “ nos troubles qui ont tué trois citoyens “ de la Rivière-Rouge, *Parisien, Goulet et “ Farmer*, et “ vous traitez de meurtriers “ ceux qui, “ pour se protéger, ” ont eu le malheur de faire une victime, l'infortuné Scott. “ Vous savez de connaissance certaine que deux soldats ont contribué à “ faire noyer le pauvre Goulet. Ces hommes sont dans les rangs, ils sont connus “ et rien, absolument rien pour ce crime “ commis après le transfert! ” La liste serait longue, si je voulais énumérer tout ce qui s'est fait de *répréhensible et d'impunité*. Et voilà qu'en dépit de la promesse la plus formelle on revient sur un des faits malheureux qui ont précédé le transfert et “ qu'on en laisse dans l'oubli “ d'autres aussi regrettables. ” Pourquoi ainsi “ deux poids et deux mesures ”?—Parce que les forcenés orient très-fort et que nous avons en la discrétion

de nous taire. "Songez à l'excitation que nous aurions pu créer dans le Bas-Canada, si nous avions dit tout ce que nous savons, si nous avions fait connaître tous ce qui a été fait." Vous avez de crédit pour obtenir qu'on tienne sa promesse ; forcez ceux qui l'ont faite à la garder, et nous aurons la paix. Je comprends tout ce que mes paroles peuvent avoir de pénible pour vous ; mais, d'un autre côté, je sais "qu'il vaut mieux prévenir les maux que d'avoir à les réparer."

"Excusez-moi ; j'ai le cœur trop plein pour écrire convenablement. A dire vrai, je ne serai satisfait ou même "soulagé" que lorsque j'aurai écrit l'histoire du transfert du Nord-Ouest à la Puissance du Canada.

"Comme l'amnistie me semble la clef de tout ce mystère, j'attends encore pour savoir dans quelle note entonner mon chant.

"Agréez l'hommage de mon respect et d'un dévouement qui, pour être sincère, n'en est pas moins complet.

"Votre, etc., etc."

[Signé,]

"ALEX.

"Evêque de St. Boniface.

"Vraie copie, à l'exception de la parenthèse [N. N.]

"A. A. FORGET DESPATIS,

"Sec. de S. G. Mgr. TACHÉ.

"OTTAWA, 22 avril 1874."

Je déclarai à Sir George Cartier, au mois de novembre ou décembre 1871, que je voyais maintenant que j'avais été trompé. J'affirmai que la promesse de l'amnistie avait été positive, absolue et sans aucune restriction. "Il reconnu cela," mais ajouta : "Il y a tellement d'obstacles à surmonter que vous devez vous décider à attendre, "mais j'espère que vous n'aurez pas à attendre longtemps." Cette déclaration a été faite de vive voix. Je rencontrai Sir John A. Macdonald à la fin du mois de novembre 1871. Je vis Sir George à Québec, à Montréal et ailleurs, durant les mois de novembre et décembre. Lorsque je conférai avec Sir John A. Macdonald sur ce sujet, il ne m'a jamais dit que l'amnistie eut été promise, mais il ajouta : "Pas un gouvernement ne saurait tenir sur cette question."

Je lui dis alors que des promesses d'amnistie avaient été faites bien des fois, et "il ne nia pas cette assertion." Il répéta "qu'un gouvernement qui s'efforcera d'obtenir l'amnistie ne pourrait rester au pouvoir." Je produis une lettre que j'écrivis à Sir John A. Macdonald le 25 janvier 1873, à laquelle il n'a jamais été fait de réponse. Sa lettre mentionnée dans la mienne niait pas à la question de l'amnistie.

[No. 20]

St Boniface, 20 janvier 1873.

Cher Sir John,

Je viens de recevoir une lettre, en date du 24 décembre, et je vous remercie du trouble que vous vous êtes donné en répondant à mes lettres de la manière agréable avec laquelle vous vous efforcez d'adoucir les sentiments désagréables que j'ai naturellement éprouvés en apprenant que vous différiez encore l'accomplissement de ce à quoi je m'attendais. Vous savez que je suis habitué à une rude école, et ne soyez pas surpris ainsi de la franche expression de mes sentiments.

Lorsque j'eus le plaisir de vous voir à Ottawa, "vous avez reconnu qu'il ne serait pas juste que je fusse tenu de défrayer certaines dépenses du gouvernement", en outre de ce que j'ai fait pour lui. Vous m'avez demandé d'attendre jusqu'à la session. C'est ce que j'ai fait, et après plus d'un an, vous me demandez encore de différer la chose jusqu'à une époque indéterminée. Je sais bien que cette affaire n'est pas tellement considérable qu'elle ne puisse pas être réglée de suite, et si vous ne désirez pas la régler, veuillez le dire ouvertement, et je ne vous troublerai pas davantage à ce sujet de cette manière.

La question de l'amnistie est beaucoup plus importante. Sir George, Lord Lisgar et Sir Clinton Murdoch ont, ainsi que vous, promis l'amnistie aux délégués. La même promesse m'a été faite, et rien n'a été fait.

"Beaucoup de nos amis et moi-même avons "risqué notre réputation et souffert" de différentes manières pour rendre service au gouvernement ; et maintenant je suis accusé par mes propres gens de les avoir trompés, et l'accusation est tellement répandue qu'à moins qu'en ne donne une solution prompte et satisfaisante, je serai obligé, pour ma propre justification, de ra-

later au public ce que j'ai dit et ce que j'ai fait pendant et après les troubles.

"Sans être jaloux des faveurs conférées à d'autres, il est difficile de ne pas "ressentir l'humiliation" imposée au gouvernement et à nous-mêmes par "la nomination du Dr Schultz comme membre du Conseil du Nord-Ouest." Lorsque vous étiez à votre bureau à Ottawa, le 7 décembre 1871, je pris la liberté d'exprimer la crainte qu'éprouvaient quelques personnes que le Dr Schultz ne fut nommé membre du dit conseil. Votre réponse a été celle-ci : "Ne craignez rien, archevêque, une telle chose n'arrivera jamais sous mon gouvernement."

"Ce fait a pourtant eu lieu, "et une très injuste proportion de membres français" est la compensation qui nous est offerte pour cette insulte.

"Veuillez vous rappeler ce que vous m'avez dit de Schultz, et ce que le gouvernement, en même temps, a fait pour lui, et vous ne serez pas surpris du sentiment que je viens de vous exprimer pas plus que le diction qui a couru dans le pays :—

"To John Schultz,
"Honor and money, plenty ;
"To friends fools,
"Scaffolds, or pocket empty."

"Veuillez montrer cette lettre à M. Langevin.

"Je compte encore sur vous pour que vous fassiez votre possible au milieu des difficultés qui sont déjà grandes, il est vrai, mais qui deviendront plus grandes encore.

"Croyez-moi, avec beaucoup de respect,

"Cher Sir John,

"Votre bien dévoué,

[Signé]

"ALEXANDRE.

"Archevêque de St Boniface.

"O. M. I."

Au très honorable Sir John A. Macdonald.

Note.—Ja n'ai jamais reçu de réponse à cette lettre.

Signé,

ALEX,
Archevêque de St Boniface,
O. M. I.

Ottawa, 21 avril 1884.

Je produis aussi un extrait d'une lettre à M. Langevin, à ce sujet, en date du 27 janvier 1874.

La réponse ne contient rien d'important :—

[No. 21]

St Boniface 27 janvier 1873.

L'Archevêque Taché à l'honorable H. L. Langevin, C. E.

Hon H. L. Langevin,
Ministre des Travaux Publics.

Honorable et cher Monsieur,

Quelque désagréable que soit l'habitude des récriminations, je me trouve de nouveau dans la pénible nécessité d'écrire sur des sujets qui ne peuvent causer aucun plaisir. Il me serait bien plus doux de dire des choses aimables ; néanmoins l'intérêt que je porte à mon pays me prive de cette satisfaction et m'impose le sacrifice d'être peut être maussade.

Je joins à la présente la liste de ceux qui administrent, dans Manitoba, les différents départements qui relèvent directement du gouvernement de la Puissance. Tout le monde ne vous dira pas, mais tout le monde ici sent quelle injuste préférence constate ce tableau. "Quatre-vingt nominations ont été faites à Ottawa".

Sur ce nombre "CINQ seulement sont des Métis ; douze portent des noms français." Le gouvernement d'Ottawa ne pouvait pas faire autrement, "s'il avait entrepris de justifier les appréhensions qui ont provoqué les résistances de 1869." Vous comprenez assez que puisque le gouvernement attend son support, en grand partie, de la province de Québec, il devait d'avantage ménager les justes susceptibilités de la représentation française de cette province. "Ici le mécontentement s'accroît tous les jours ; non-seulement il est général parmi la population française, mais la population anglaise ne se montre pas plus satisfaite." Aujourd'hui même un acte des plus vexatoires est venu nous montrer à quelles injustices nous sommes exposés. "Dieu sait comment le département des terres est administré ;" dans ce département "il y a pourtant un employé qui a su gagné la confiance publique ; mais cet employé est un canadien-français, un catholique, un honnête homme," aussi, ce matin, M. McMicken "lui a donné son congé." M. Larivière est chassé du bureau des terres, "sans raison aucune, sans même un prétexte exprimé ;" aussi l'indignation est grande parmi ses nombreux amis. Si le gouvernement sanctionne cette injustice, il perdra certainement plusieurs partisans. Que M. McMicken soit furioux des révélations faites par le *Globe*, cela se comprend, "quoique tout ne soit pas révélé ;" mais que notre ami M. Larivière, "soit la victime de ses fureurs," voilà qui est plus ex-

traordinaire. Que toute la population française de Manitoba et une grande partie de la population anglaise "voient ainsi exploités le seul homme du bureau des terres en qui elles avaient confiance," c'est j'es-père, ce que vous ne tolérerez pas.

"Puis, cette promesse d'amnistie qu'on prétend aujourd'hui n'avoir jamais faite ; quel désagrément ne nous cause-t-elle pas ? Cette promesse a été faite "non-seulement aux délégués, mais à moi-même. On n'a pas le courage d'avouer ses actes dans la crainte de mécontenter Ontario. Sir John A Macdonald s'oublie jusqu'au point de faire chorus avec les plus violents." Qu'est-ce que le cabinet a gagné à cette "politique de tergiversation ?" Dans Ontario, le gouvernement, dit on, est en minorité, et je crois que la majorité de Québec "serait bien vite réduite, si l'on nous forçait à rendre publics tous les griefs dont nous avons à nous plaindre."

Pour mon compte et dans l'impossibilité où je suis de déguiser ma pensée, je vous ferai un aveu que je trouve bien regrettable. Il y a deux ans, un "changement de ministère m'aurait paru un grand malheur pour la Puissance en général, pour Québec et Manitoba en particulier. Aujourd'hui, je suis à me demander ce qu'on aurait à y perdre, et si au contraire, on ne pourrait pas y gagner." Je sens "toute la portée de ces derniers mots," aussi je ne les prononce "qu'avec une peine extrême." Dans Ontario, les conservateurs ont forcé les catholiques à se joindre aux grès ; "il serait bien pénible que dans la Puissance, "les catholiques fussent réduits à s'écrier : "*Salutem ex inimicis nostris*." Je suis étonné de constater le changement d'opinion à cet égard, parmi ceux au milieu desquels je vis, surtout depuis les élections. Les efforts de tous genres faits pour l'élection de Sir G. E. Cartier nous avaient fait espérer quelque chose de mieux.

"A Ottawa on ne sait pas ce qui se passe ici et on nous gouverne pour faire plaisir aux fanatiques d'Ontario. La pureté des motifs qui m'animent me justifie à mes propres yeux, de la liberté excessive que je prends. Puissent ces mêmes motifs me justifier aussi dans votre propre opinion.

"Agréez l'assurance de mon profond respect.

Votre tout dévoué serviteur,
[Signé,] "ALEXANDRE, Arch. de St-Bon."
"NOTE—Rien dans la réponse à cette lettre n'était de nature à modifier mes impressions.

"[Signé,] ALEXANDRE,
"Archevêque de St-Boniface."
"Ottawa, 20 avril 1874."

Je ne me rappelle pas d'avoir eu avec le gouvernement d'autre correspondance que celle que je viens de mentionner. Comme je l'ai déjà dit, j'écrivis plusieurs lettres, mais je ne reçus pas de réponses au sujet de l'amnistie, sauf peut-être au mois de septembre dernier, lorsque j'appris l'arrestation de M. Lépine.

Avant mon départ de la Rivière-Rouge, je rencontrai M. Riel à la résidence du Père Richot et je lui dis : "Savez-vous ce qui se passe au sujet des fénians ?" Il dit "Oui, je connais parfaitement les rumeurs en circulation, mais je ne sais rien de positif à ce sujet." "Je suppose," dis-je, "qu'il n'y a pas de doute sur votre conduite dans cette affaire." Il répondit : "Il ne saurait y avoir de doute sur ma conduite dans cette affaire ; il est certain que je ne suis lié d'aucune manière avec eux ; mais dans l'intervalle, je ne sais quelle attitude prendre, car vous savez parfaitement que ma vie n'est pas en sûreté. "Je puis aller de l'avant et "combattre les fénians, mais je suis "sûr d'être tué par ceux qui se "tiendront derrière moi." De sorte que je ne sais que faire, mais soyez certain qu'il n'y a pas le moindre "danger que moi ou aucun de mes "amis se joignent aux fénians. "Nous détestons les fénians, car ils "sont condamnés par l'église," et vous pouvez être sûr que je n'aurai rien à faire avec eux." Je repérai ces paroles au Père Richot le 23 septembre, et il dit : "Je savais "depuis longtemps qu'il n'y avait "pas de doute sur leur conduite." C'est tout ce que je sais personnellement à ce sujet.

Je vins en Canada le 5 octobre 1871. Je rencontrai Sir George à Montréal et à Québec ; il me parla de l'éloignement de Riel du pays, et me conseilla fortement de me servir de mon influence "pour obtenir que "Riel quittât le pays pour quelque "temps." Cela avait lieu au mois

d'octobre ou novembre 1871. Je dis à Sir George que je partageais son opinion, mais qu'il était extrêmement difficile pour moi d'intervenir, "vu que l'on avait si mal agi à mon égard" et que j'avais été trompé au sujet de l'amnistie. Il insista tellement en me disant que "j'étais le pasteur du peuple." que je lui dis finalement que j'essaierais. Mais j'ajoutai: "Vous devez vous rap- peler que cette homme est pauvre; que sa mère est une veuve avec quatre jeunes filles et trois garçons et qu'elle n'a aucun moyen de subsistance" surtout lorsque son fils aîné est absent. "Il ne compte lui-même que sur son travail pour subvenir à ses dépenses," et je ne crois pas qu'il soit juste de lui demander de laisser son domicile sans lui donner quelque compensation ou quelques moyens de voyager." "C'est vrai," dit Sir George, "nous verrons à cela." Il me demanda alors si je voudrais me rendre à Ottawa. "Oui," répondis je, "j'ai l'intention d'y aller au commencement de décembre." "Alors," dit-il, nous "règlerons la question." Je me rendis à Ottawa au commencement de décembre. Sir George y vint aussi, et je le vis, ainsi que Sir John. J'eus plusieurs entrevues avec eux, mais je me rappelle spécialement d'une avec Sir John: elle eut lieu le 7 décembre, vers midi, dans son bureau. Je ne me rappelle pas qui commença l'entretien, mais "il insista pour que je conseillasse à Riel "de quitter le pays" pendant quelque temps, et il ajouta ces mots, si je m'en rappelle bien: "Si vous pouvez réussir à le faire éloigner pendant quelques temps, sa cause sera la mienne, et je réglerai la question." La question de l'amnistie m'avait déjà causé tant d'anxiété que je me crus justifiable de me servir de tous les moyens honnêtes pour m'assurer le concours de Sir John en faveur de l'amnistie, "et

"c'est pour cela, et pour cela seulement," que je promis à Sir John comme je l'ai fait, de m'efforcer de persuader Riel de s'éloigner du pays pendant quelque temps. Je fis à Sir John la même observation que j'avais déjà faite à Sir George sur la nécessité de donner à Riel quelque secours en argent, si on lui demandait de quitter le pays. Sir John promit de faire quelque chose dans ce sens. Il me dit qu'il se consulterait avec Sir George et qu'il me donnerait ensuite une réponse. Je reçus une réponse, en date du 27 décembre 1871, de Sir John, que je produis, de l'avis du comité:—

[No 30.]

"Privée et strictement confidentielle"

"OTTAWA, 27 décembre 1871.

"MON CHER ARCHEVEQUE,—J'ai pu faire l'arrangement pour l'individu dont il a été question.

"Je vous envoie maintenant une traite à vue sur la banque de Montréal pour \$1,000; pas n'est besoin de démontrer à Votre Grandeur l'importance de lui payer périodiquement cet argent (disons mensuellement ou trimestriellement) et non en une seule fois, car "cet argent serait gaspillé, et notre embarras recommencerait." Le paiement devrait se faire durant le cours d'un an.

"Croyez-moi, de Votre Grâce,

"Le très obéissant serviteur,

"[Signé,] JOHN A. MACDONALD.

"Sa Grâce,

"l'Archevêque de St Boniface, Montréal."

Je reçus la traite incluse dans la lettre. Il ne fut pas question, dans mes entretiens avec Sir John et Sir George, de la proclamation d'Ontario, qui de fait ne fut lancée que plus tard.

Lorsque je rencontrai Sir George Cartier, durant ma visite du mois d'octobre 1871, je dis à Sir George que j'avais vu quelques uns des féniens,—qu'ils étaient peu nombreux—que je n'appréhendais aucun danger pour la province et que j'étais convaincu que les Métis français ne se joindraient pas à eux. Je

répétais les paroles que j'avais déjà dites à M. McMicken : qu'ils pourraient peut-être hésiter tout d'abord à marcher de l'avant " dans la crainte " d'être tués par les volontaires qui arriveraient derrière eux ; et si " cela est nécessaire, je prouverai que " leurs craintes comme les miennes " n'étaient pas denuées de fondement. " Sir George sembla comprendre comme moi la question, et n'avait pas de craintes à ce sujet. Je le rencontrai de nouveau dans le cours de novembre ou décembre ; il me dit qu'on avait reçu des rapports officiels de Manitoba, et que l'état des choses était bien conforme à mon attente. Je fis remarquer que les Métis marcheraient de l'avant et prendraient les armes très volontiers, s'ils avaient l'assurance qu'ils ne seraient pas tués par d'autres partisans du gouvernement. On savait parfaitement en Canada, dans les derniers jours d'octobre, que l'incursion fénienne était terminée. Sir John ou Sir George ne me dirent rien à cette époque pour me faire croire qu'ils craignaient que Riel ou quelqu'un de ses partisans se joignissent aux féniers. Je leur déclarai qu'il n'y avait aucun danger de cette nature à appréhender. La seule raison de l'éloignement de Riel était qu'il empêcherait que l'agitation ne s'accrût durant les prochaines élections générales.

Cette raison me fut exposée par Sir John et Sir George. " La presse, " selon eux, se prévaudrait de la " présence de Riel dans Manitoba " durant l'élection, pour causer de l'agitation " dans la province d'Ontario durant les élections. Il ne fut nullement question de la possibilité de la candidature de Riel lors de l'élection, pas plus que de le payer dans le but d'empêcher sa candidature. Je ne me rappelle pas qu'on m'ait dit que la présence de Riel dans Manitoba pourrait y causer de l'agitation.

La question de la candidature possible de Riel n'a eu rien à faire avec les négociations que je viens de mentionner. Sir George me dit que l'une des raisons qui devaient m'induire à obtenir le départ de Riel, c'est que cet acte leur vaudrait probablement un appui important dans les élections, et qu'ils seraient ainsi plus en mesure d'obtenir l'amnistie.

Sir George et Sir John me dirent dans ces entrevues que l'absence de Riel devrait durer pendant tout le temps des élections. L'incursion fénienne et les difficultés qu'elle occasionna furent tout à fait étrangères à ces négociations pour le départ de Riel.

Je compris que les mots contenus dans la lettre de Sir John : " et notre embarras recommencerait, " s'appliquaient à la question de Riel qui aurait pu être agitée avant les élections d'Ontario et susciter ainsi des embarras au gouvernement.

Je quittai Montréal le 2 janvier, et à une station entre Prescott et Sarnia, je reçus une lettre de Sir George, que je n'ai pas en mains, j'ignore si je l'ai conservée. Sir George faisait allusion, dans cette lettre, à la traite qui m'avait été envoyée par Sir John et disait qu'il serait opportun que Lépine quittât aussi le pays et que l'argent fut réparti entre les deux. J'arrivai à St Boniface le 16 janvier. Je vis le gouverneur Archibald, mais je ne crois pas lui avoir dit ce qui s'était passé entre Sir John, Sir George et moi-même au sujet de l'argent ; sauf cela, je lui parlai du reste. M. Archibald, me déclara que l'éloignement de Riel et Lépine était désirable.

J'en parlai peu de temps après à Riel et Lépine. Lépine dit qu'il ne quitterait le pays pour aucune considération ; il fit remarquer qu'ils avaient fait des arrangements avec le gouvernement canadien et que c'était au gouvernement à les proté-

ger et à résoudre ses propres difficultés

Riel fit de fortes objections dans le même sens, et ajouta : " Vous connaissez mes dispositions, " je suis sûr " que je me perds dans l'estime de " mes amis si je pars, parce qu'ils " diront qu'on m'a acheté, et je ne " suis pas sur le marché." De plus, " je suis sans ressources pécuniaires, " et je n'accepterai pas de faveur " du gouvernement canadien tant " que toutes nos difficultés ne se- " ront pas réglées."

J'insistai en faisant voir les difficultés auxquelles leur présence dans le pays donnait lieu, et je me servis de tous les arguments que je pus trouver. Ils étaient ensemble et ils me demandèrent de leur donner le temps de réfléchir sur ce sujet.

Ils vinrent me voir quelque jours plus tard et me dirent " qu'ils laisse- " raient la question à ma décision," à certaines conditions bien expresses : Premièrement, que je leur donnerais une lettre sous ma signature, déclarant qu'ils se décidaient à partir à ma demande ; secondement, qu'on leur donnerait des moyens suffisants pour voyager et que quelque secours en argent serait donné à leurs familles durant leur absence. Je leur dis que j'avais \$1,000 à ma disposition et que, comme cette somme n'avait été donnée que pour un, j'y ajouterais quelque chose de ma propre bourse pour leur venir en aide. " Non," dit Riel, " je ne consentirai " pas que vous dépensiez un seul " sou dans cette affaire." Vous avez déjà trop fait pour moi-même et pour ma famille. De plus, comme nous partons à la demande des membres du cabinet d'Ottawa, il n'est que juste qu'ils défraient les dépenses. Nous avons assez de troubles et de risques à courir, et je désire qu'il soit entendu que toutes les dépenses seront payées par le gouvernement canadien, parce que je considère que nous allons à l'étranger en leur nom,

et nous nous regarderons comme étant à leur service, " autrement " nous n'accepterions pas un sou " d'eux."

(Ici Monseigneur Taché entre dans quelques détails sur les pourparlers qui aboutirent à la fixation de la somme destinée à leur permettre de vivre à l'étranger et qui leur fut remise par lui-même. Nous reprenons la déposition après ce passage.

Notes de la Rédaction

J'écrivis la lettre qu'ils me demandèrent et j'en produis une copie en date du 16 février 1872.

[No. 25]

Lettre de Sa Grandeur Mgr Taché à MM. Riel et Lépine.

Saint Boniface, Manitoba,

16 février 1872.

Messieurs,

Dans la conversation que nous avons eue ensemble hier, vous avez bien voulu remettre à mon jugement la décision à prendre relativement aux difficultés qui menacent de surgir "par suite du fanatisme. Si votre patriotisme et votre désintéressement ne m'était pas si bien connus", je n'oserais pas même vous exprimer l'opinion à laquelle je me suis arrêté.

Je sais qu'un motif de crainte ou un simple désir de conservation personnelle ne vous influencerait pas ; aussi, je me suis guère attaché à considérer les chances de ce côté-là. Environnés de vos amis, protégés par leur dévouement et leur zèle, vous êtes aussi en sûreté ici qu'ailleurs et plus peut-être qu'en voyageant ; aussi ce n'est pas la question à considérer.

Je sais que la ligne de conduite que vous vous êtes tracée est justement chère à vos cœurs et que vous n'entendez nullement dévier des principes qui vous guident, encore moins les sacrifier à d'injustes influences, quelques pressantes qu'elle puissent être.

Vos concitoyens vous aiment et vous considèrent ; vous jouissez parmi eux d'un crédit qui vous permet de leur faire du bien et de leur être utiles. Votre présence est un trait d'union parmi eux. Votre départ sera une épreuve autant qu'un sacrifice. Je sais toutes ces choses, messieurs ;

je sais d'autant mieux que depuis longtemps elles occupent mon esprit et mon cœur tous les jours. Malgré cette connaissance, j'ose proférer un mot bien pénible et bien délicat : partez, effacez-vous pendant quelque temps ; ne laissez pas même un prétexte à ceux qui "poursuivent si injustement". Ils veulent faire le mal, agiter le pays, le ruiner, si possible, et pour cela, ils sont trop heureux de se servir du prétexte que vous êtes ici. Otez leur ce prétexte, "offrez ce nouveau sacrifice sur l'autel de la patrie.

Vous savez par expérience, autant que par principe, que c'est le propre "des bons citoyens" de faire passer la chose publique avant "les plus légitimes aspirations individuelles." Encore une fois, prouvez que votre patriotisme ne se limite pas aux bornes étroites des avantages personnels, mais qu'au contraire "vous savez ne point songer à vous quand il y a du bien à faire."

Je comprends, messieurs, la grandeur et l'étendue du sacrifice que je vous demande. J'ai vu bien des amis sincères et dévoués qui pensent comme moi. Peu, sans doute, voudraient se charger de la pénible mission de vous prier de partir. Mon amitié et ma confiance m'inspirent cette hardiesse. "Je me suis dit votre meilleur ami ;" ce mot m'a attiré des "insultes de ceux qui vous haïssent" et voudraient me mépriser avec vous. "Eh bien, qu'ils m'insultent encore, car je suis prêt à répéter et je le répète, que je "me crois votre meilleur ami," et c'est à ce titre que j'ose prendre la liberté de vous donner un conseil si pénible de sa nature. Je sais combien il doit vous répugner de prendre le chemin de l'exil, d'aller expier sur la terre étrangère "le crime d'avoir tant aimé la terre natale." Je sais quelles affections vous laissez en arrière. Si mon amitié conseille le départ, elle saura aussi dicter la compassion, et je ne laisserai pas sans quelques consolations celles qui verseront des larmes si amères pendant les jours de l'absence.

"Adieu, messieurs, je vous bénis, et en attendant le revoir, je prie Dieu de vous garder et de vous ramener sains et saufs.

"Votre, etc,

"ALEXANDRE,

"Evêque de St Euféase.

"MM. Louis Riel et Ambroise Lépine,
"St. Vital, Manitoba."

Lorsque nous apprîmes à Manitoba que Sir George avait été défait je reçus une lettre du lieutenant-gouver-

neur Archibald, le 3 ou 4 septembre 1872, que je produis.

[No 31.]

"Jeudi matin, 5 septembre 1872.

"Mon cher Archevêque—Maintenant ou jamais. Ne perdez pas une chance qui n'arrivera jamais. Pourriez-vous me voir aujourd'hui ?

"Votre très dévoué,

"A G ARCHIBALD.
l'Archevêque."

Le même jour, je me rendis chez lui et il m'expliqua qu'il lui semblait fort désirable que Riel (alors candidat pour Provencher) retirât sa candidature pour permettre à Sir George d'être élu. Je lui dis que j'essaierais de voir Riel et de sonder ses opinions. Le gouverneur dit que cela lierait tellement Sir George qu'il ne pourrait s'empêcher de faire plus encore qu'il n'avait fait pour l'amnistie. Je vis Riel et je le conseillai de retirer sa candidature en lui exposant les mêmes raisons et d'autres au nom de son pays. Il me dit qu'il n'aurait personnellement aucune hésitation qu'il comprenait parfaitement bien qu'il serait avantageux pour Manitoba d'avoir un représentant dans le ministère, mais qu'il ignorait si ses amis verraient la chose du même œil et que pour les satisfaire, il devait "avoir quelques "garanties que les intérêts des Métis "ne seraient pas méconnus. Il me "donna par écrit les conditions de "sa résignation en faveur de Sir "George." Je retournai chez M. Archibald et je lui fis part des conditions, et j'en écrivis moi-même sur son bureau une traduction qui fut télégraphiée à Sir George. Je produis une copie de la partie que je traduisis ainsi en présence de M. Archibald ; j'opposai ma signature à la copie conservée par M. Archibald.

[No. 32.]

"Que les colons seront continués dans l'exercice de tous les droits dont ils avaient

la jouissance au sujet des terres sur l'arrière de leurs lots, et qu'aucunes ventes ou entrées ne seront permises tant que la question de leurs droits ne sera pas réglée et conformément aux arrangements pris avec les délégués.

“ Qu'aucune personne n'aura la permission de pénétrer sur les cantons réservés pour les Métis, depuis la date de la réserve ; et que toute personne qui aura ainsi pénétré après cette date, sera déplacée par ordre du gouvernement. ”

M. Archibald me dit qu'il avait télégraphié à Sir John au lieu de Sir George, et je reçus, le 10 septembre, une lettre de M. Archibald, que je produis : —

(No 33.)

*Le Lieutenant-Gouverneur Archibald à
Mgr Taché*

(Personnelle)

“ Hotel du Gouvernement,
“ Fort-Garry, 10 septembre 1872.

“ Mon cher Archevêque, — Je viens de recevoir votre note de ce matin.

“ M. Monard s'occupe maintenant d'afficher les proclamations dans Provencher. Elles seront affichées dans chaque endroit public dans le comté durant le jour, et chaque habitant saura que la nomination doit avoir lieu samedi.

“ Les lignes télégraphiques ne fonctionnaient pas vendredi. Elles commencèrent à fonctionner dimanche, mais d'une manière si defectueuse, que l'opérateur du télégraphe ignore si le message a pu arriver à Ottawa avant hier matin. Je n'ai pas encore reçu de réponse ; mais je vous en ferai part dès qu'elle me parviendra.

“ Voyez le *Globe* du 2 courant, reçu par la malle de ce matin, qui contient un article sur l'élection de Provencher. Si quelque chose peut convaincre les Métis français, c'est bien cet article.

“ Ils devraient élire Sir George par acclamation, sans stipulations ou conditions.

“ Ce serait là une manière d'agir gracieuse, qui lierait Sir George aussi effectivement que toute autre stipulation qui, après tout, ne pourrait “ que renouveler des engagements déjà pris. ”

“ Toutefois, cela ne me regarde pas.

“ Votre tout dévoué,
“ (Signé,) A G ARCHIBALD.

“ Sa Grâce,

“ Le très révérend archevêque. ”

Le jour suivant, je crois, j'écrivis au gouverneur que, s'il désirait une réponse favorable, il devait prendre les moyens d'essayer à constater si les conditions de Riel avaient été acceptées ou non.

Jeudi matin, vers le 12 septembre, je reçus une note du lieutenant-gouverneur, que je produis.

[34.]

(Personnelle et confidentielle.)

“ 12 septembre 1872.

“ MON CHER ARCHEVÊQUE, — J'ai reçu hier soir une lettre de Sir John, disant qu'il avait reçu mon message, qu'il l'avait envoyé à Sir George, qu'il s'attendait à recevoir une réponse aujourd'hui et qu'il me la ferait parvenir de suite. Il pense, à ce que je vois, que le comté devrait élire Sir George promptement et sans stipulation. On pourrait très-bien compter sur des promesses qui, “ déjà faites, n'auraient “ pas plus de force en étant réitérées. ” Vous aurez la réponse de Sir George dès qu'elle me parviendra.

“ Votre bien dévoué,

“ [Signé,] A. G. ARCHIBALD.

“ A Sa Grâce l'Archevêque. ”

Je reçus le même soir une copie d'un télégramme que M. Archibald m'a dit avoir reçu de Sir John ; il en était ainsi conçu : —

“ OTTAWA, 12 septembre 1872.

“ LIEUT.-GOUV. ARCHIBALD, — Sir George fera tout en son pouvoir pour correspondre aux désirs des parties intéressées ; cette déclaration devrait être satisfaisante.

“ [Signé,] JOHN A. MACDONALD.

“ Copie d'un télégramme qui vient d'arriver.

“ [Signé,] HENRI BOUTHILLER. ”

Cela fut communiqué aux parties intéressées ; et la nuit qui précéda justement l'élection, je reçus l'information que Riel avait réussi à obtenir de ses amis qu'ils favoriseraient l'élection de Sir George, et que le jour suivant, celui de la nomination, il se retirerait en sa faveur ; c'est ce qu'il fit et il envoya immédiatement

après, un télégramme à Sir George, dont je produis une copie certifiée.

(No 36)

Winnipeg, 14 septembre 1872.

A l'Hon Sir George Et Cartier, Bart,
Montréal.

Votre élection est par acclamation dans notre comté et nous avons raison d'espérer le succès de la cause qui vous est confiée.

(Signé,)

LOUIS RIEL,
JOSEPH ROYAL,
A LÉPINE,
JOS DUBUC,

Je ne communiquai pas personnellement avec Sir George sur le sujet, mais je reçus de lui un télégramme, en date du 17 septembre, que je produis.

(No 37)

Ottawa, 17 septembre 1872.

A Sa Grâce l'Archevêque Taché,

Je présume que Votre Grâce est l'un des amis qui m'ont fait élire à Provencher; acceptez mes sincères remerciements. Remerciez tous les amis et spécialement ceux qui ont contribué à assurer mon élection. Je pars pour l'Angleterre pour un court voyage de santé; je vous enverrai des lettres de remerciement avant de partir.

[Signé,] G. E. CARTIER.

J'ai oublié de mentionner, au sujet de mes communications avec les membres du gouvernement, un fait survenu le 15 août 1873. Sir John me dit dans une entrevue à Ottawa, que des communications reçues d'Angleterre permettrait de proclamer l'amnistie, pourvu qu'elles ne comprit pas ceux qui étaient impliqués dans l'exécution de Thomas Scott. "Ce n'est pas" ajouta-t-il, "ce que vous désirez." Je me rendrai en Angleterre immédiatement après la session, "et je suis sûr qu'on y réglera la question de l'amnistie."

J'écrivis plus tard une lettre à M. Langevin en date du 16 août, que je produis :

(No. 26.)

L'Evêque Taché à l'Honorable M.
Langevin

OTTAWA, 16 août 1873.

A l'Hon. M. Langevin,
Ministre des Travaux Publics, etc, etc.

"HON. ET CHER MONSIEUR.—Permettez-moi de vous faire part de la pénible impression qui me reste de mon entrevue d'hier avec Sir John A. Macdonald.

"Le très-honorable ministre de la Justice a sans doute été bon et aimable comme d'ordinaire, il a même paru condescendant sur certains points. D'un autre côté, sous forme de confidence, "il m'a montré une "disposition qui non seulement m'afflige, "mais qui me blesse d'une manière sanglante." Il doit vous communiquer ce qu'il m'a dit relativement à certaines informations que Lord Dufferin aurait reçues d'Angleterre.

"Si la chose est telle qu'on me l'a dit, "il ne peut pas y avoir de duperie plus "formelle. Si les choses tournent ainsi, "j'aurai été joué d'une manière indigne." On ne s'est donc servi de moi que "pour "tromper" et attendre le moment où "une vengeance pourrait s'exercer plus "facilement.

"Sans parler du "faux calcul" que l'on fait à ce dernier point de vue, ma conduite, à moi, est bien clairement tracée. Je ne puis que mettre devant le public en général et les membres de la Chambre en particulier, "le jeu dont j'aurai été la victime et l'instrument "J'espère que je ne serai pas poussé à cette "extrémité" et que le gouvernement ne me mettra pas dans la nécessité de "révéler au public tout ce que je sais sur la "question de Manitoba."

Au risque d'être indiscret, permettez-moi de vous demander une entrevue avant mon départ d'Ottawa.

Avec un profond respect et estime,
Votre très-humble serviteur,

[Signé,] ALEXANDRE,
Archevêque de St Boniface.

M. Langevin vint me voir le lendemain. Il me pria de ne pas être inquiet et me dit que des mesures seraient prises pour régler la difficulté. Je retournai à Montréal le 19 août.

Pendant mon séjour à Montréal, je reçus un télégramme me priant de me rendre aussi vite que possible à Ottawa, en date du 21 août, de M. J. C. Taché, député-ministre de l'Agriculture, dont je produis une copie comme suit.

(No 38)

Ottawa, 21 août 1873.

A l'archevêque Taché,
Maison des Pères Oblats.
Besoin de toi ici. Monte ce soir. Important. Réponse immédiate.

[Signé,] J. C. TACHÉ.

Je partis de suite et j'arrivai le 22 août. M. Taché me dit que M. Langevin lui avait demandé de me télégraphier. "Sir John et M. Langevin" se rendirent au palais, mais j'étais déjà parti pour aller les voir aux édifices des départements, M. Langevin vint me rencontrer là et me dit que Sir John m'attendait dans son bureau. J'accompagnai M. Langevin chez Sir John. La conversation s'engagea tout d'abord sur l'élection de Riel pour le siège vacant de Provencher. Ils insistèrent tous deux sur l'inopportunité de la candidature de Riel qui pourrait être remplacé par l'un de ses amis. Je répondis que "je n'interviendrais pas davantage, que j'avais été trop souvent trompé." Ils insistèrent, et Sir John A. Macdonald déclara qu'il se rendrait en Angleterre après la session et qu'il obtiendrait l'amnistie. L'entretien fut long, et je dis finalement à Sir John que je ne voulais pas, et que je ne pouvais rien faire, à moins qu'il ne me donnât une garantie écrite de ce qu'il disait. "Il dit qu'il ne pouvait rien donner par écrit, et sortit ensuite."

Après son départ, M. Langevin me dit que "je devais faire quelque chose" dans les circonstances. Je lui dis que je ne le pouvais pas, et qu'il était "étonnant" qu'on me refusât une assurance par écrit, si on était aussi "certain d'obtenir

"l'amnistie;" que, de fait, j'étais fatigué de promesses si souvent réitérées, mais jamais accomplies. Il me dit: "Je ne vous l'ai jamais promise, mais aujourd'hui je vous en fait la promesse." "Vous pouvez promettre," dis-je, "comme ont fait vos collègues, mais vous pouvez ne pas réussir," vu qu'ils n'ont pas réussi à accomplir leur promesse. Je vous crois individuellement, mais je ne puis, dans cette affaire, avoir plus de confiance en vous qu'en vos autres collègues, car je crains que vous n'ayez pas plus de pouvoir qu'ils n'en ont eu."

Il s'engagea alors lui-même et "offrit d'engager tout le parti du Bas-Canada à résigner dans le cas où Sir John ne réussirait pas à obtenir l'amnistie ou ne travaillerait pas en sa faveur.

Je répondis simplement: "Ce n'est pas votre résignation, que je veux obtenir, c'est l'accomplissement de la promesse de l'amnistie." Il insista encore, mais je lui déclarai que je ne pouvais faire rien de plus.

Je pris congé de lui et je retournai le lendemain à Montréal.

Je reçus, le 18 octobre, un télégramme du Dr. Taché, que je produis; il me fut envoyé en double à quinze minutes d'intervalle.

(No. 39.)

OTTAWA, 18 octobre 1874.

A l'Archevêque Taché,

Chez les Sœurs Grises, rue Grey.

Viens de suite à Ottawa pour affaires de la plus haute importance. Pars ce soir. Ne manque pas. Réponse immédiate par télégraphe.

[Signé] J. C. TACHÉ.

Je partis et j'arrivai le 19. Je vis quelques-uns des membres, et le même jour ou le lendemain, j'eus une entrevue avec M. Langevin et lui parlai de la question de l'amnistie. Il me dit qu'il était prêt à résigner si sa résignation était de quel-

qu'utilité, " mais, " ajouta-t-il, " je ne puis voir comment elle pourrait vous être utile. Je pense que vous ferez mieux de laisser l'affaire entre nos mains, je vais me consulter avec tous les membres de Québec qui nous supportent, et nous en viendrons à quelque arrangement. " On m'assura alors que M. Langevin et son collègue, M. Robitaille, s'étaient engagés vis-à-vis de leur parti, tel que représenté dans la Chambre, à donner leurs résignations si Sir John ne réussissait pas, lors de son voyage en Angleterre, à obtenir l'amnistie. Quelqu'un dont le nom m'échappe, me dit aussi que cela était convenu entre Sir John et M. Langevin.

Je crois que je vis M. Dorion le premier, au sujet de l'amnistie, après la formation du gouvernement. Je vis aussi M. Letellier.

Ils me dirent que le gouvernement n'était pas encore parfaitement organisé et qu'ils ne me donneraient aucune garantie, sauf qu'ils étaient personnellement en faveur d'une amnistie, et qu'ils espéraient, si l'on pouvait prouver qu'elle avait été promise, qu'ils n'y aurait pas de difficulté à l'obtenir.

Je leur dis, à différentes reprises, qu'elle avait été promise, dans une entrevue avec M. Letellier, dans son bureau ou vers le 25 novembre. Il me dit : " Je pense (ou j'espère) que nous pourrions offrir l'amnistie à nos amis du Bas-Canada comme un cadeau du nouvel an. "

Dans l'une de nos entrevues à Montréal, qui eut lieu peu de temps après, M. Dorion me demanda de lui donner un exposé des faits relatifs à cette question, avec des copies des documents à ce sujet que j'avais en ma possession.

J'accédai à sa demande, mais je ne lui donnai aucun document confidentiel.

Je le vis un jour ou deux après la réception des documents ; il me

dit.....

Nous avons l'espoir que l'affaire sera arrangée d'une manière favorable selon vos désirs ; nous voyons nous-même la nécessité de l'amnistie. Je ne me souviens pas d'autres paroles.

Ces paroles firent sur moi une telle impression que je demandai à M. Dorion comment nous pourrions communiquer l'un et l'autre au sujet de l'amnistie, après mon départ pour Manitoba, sans que cela fut connu. Il m'écrivit alors deux phrases dans mon memorandum, dont il m'expliqua le sens, dans le cas où nous communiquerions ensemble au sujet de l'amnistie.

Voici les phrases : " Communication reçue, considération immédiate de l'affaire. " " Communication reçue " signifiait " amnistie, " " Considération immédiate de l'affaire " signifiait : " promulgation immédiate de l'amnistie. "

L'autre phrase : " Communication reçue " (même sens) " affaire sous considération " signifiait " que l'amnistie était sous la considération du gouvernement d'Ottawa. " " Vous pouvez compter sur une prompte décision " se rapportait au sens secret de la première partie de la phrase.

Il fut entendu qu'il ajouterait à la dernière phrase le nom du mois durant lequel il s'attendait que la chose serait réglée.

La date est inscrite sur le dos de ce memorandum. Elle est du 30 novembre. Le memorandum fut écrit vers la fin de notre entrevue de ce jour, laquelle fut la dernière que j'eus avec eux.

Je quittai Montréal le 2 décembre.

L'impression que je ressentis fut tellement favorable que je dis à mon arrivée, que nous savions raison de croire que le nouveau gouvernement accomplirait les promesses de l'ancien.

Je télégraphiai, le 24 décembre, à

M. Dorion. Je produis une copie du télégramme :

No. 40.

“ FORT-GARRY, 24 décembre 1873.

“ A l'Honorable A. A. Dorion, Ottawa.

“ Désireux de recevoir de vos nouvelles. Communication est-elle reçue ? Lépine admis à caution hier.

“ Signé, ARCHEVEQUE TACHÉ. ”

Je reçus une réponse, datée du 25 décembre, que je produis.

No. 41.

(Reçu à Fort-Garry, le 26.)

Montréal, 25 décembre 1873.

“ A l'Archevêque Taché.

“ J'ai reçu la bonne nouvelle contenue dans votre télégramme. Affaires progressent ici lentement, mais d'une manière très satisfaisante. J'écrirai le résultat dans quelques jours et au sujet de plusieurs importantes questions.

“ Signé, A. A. DORION. ”

La lettre annoncée dans ce télégramme n'est jamais venue. Le 24 décembre, j'écrivis une lettre à M. Dorion, que je produis :

[No 46]

L'Archevêque Taché à l'Honorable A. A. Dorion.

“ St-Boniface, Manitoba,

“ 24 décembre 1873.

“ A l'Hon A. A. Dorion,

“ Ministre de la Justice.

“ Honorable et cher Monsieur, — Je vous transmets, avec la présente, copie de l'acte de sépulture d'Alfred Scott, écuyer, l'un des délégués du gouvernement provisoire auprès du gouvernement du Canada. J'ajoute la copie d'une pétition que le dit Scott adressa à Sa Majesté, conjointement avec le Rév M. Richot et que j'atteste moi-même être une copie véritable. Je ne sais pas ce que le gouvernement alors au pouvoir à Ottawa fit de cette pétition ; elle prouve, au moins, que M. Scott pensait comme M. Richot. M. Black n'est pas revenu ici après les négociations, il est même parti pour l'Ecosse avant qu'elles furent closes.

“ Lépine a été admis à caution hier. J'espère que vous ferez en sorte que son procès n'ait jamais lieu. Il me tarde beaucoup d'avoir des nouvelles.

“ Agréez mes souhaits les plus sincères, et croyez-moi, avec un profond respect,

“ Votre très-humble serviteur,

“ ALEX.,

“ Archevêque de St-Boniface.”

“ P. S.—M. Brisebois est toujours le seul officier canadien français dans la “ police montée ” et il est au dernier rang.

ALEX.”

Je ne reçus pas de réponse à cette lettre. Le lieutenant-gouverneur Morris m'avait dit, avant le 24 décembre, qu'il avait écrit à l'ancien gouvernement et au nouveau pour lui dire que l'octroi de l'amnistie était une nécessité.

Je reçus, le 2 janvier, un télégramme du Dr Taché, que je produis.

(No 12)

Ottawa 2 janvier 1874.

.....
Elections générales immédiates. Gouverneur Morris communiquera avec vous. De la plus haute importance pour les amis d'accéder à sa demande. Réponse par télégraphe.

Signé : J. C. TACHÉ.

Le 3 janvier, le secrétaire particulier du gouverneur Morris vint chez moi et me montra la copie d'un extrait d'un télégramme écrit en chiffres, que le gouverneur avait reçu de M. Dorion. On montre maintenant une copie fournie par M. Dorion, dont le texte est bien celui qu'on a communiqué.

[No 48]

Ottawa, 2 janvier 1874.

A Alex. Morris,
Fort Garry, Manitoba.

Voulez-vous déclarer confidentiellement à l'évêque Taché que je suis fort désireux, dans l'intérêt de son peuple, afin d'éviter l'agitation, que Riel ne soit pas candidat.

Signé :

A. A. DORION.

Après avoir lu cette dépêche et avant de me rendre chez M. Morris, je répondis au télégramme de mon frère par un autre, en date du 3 janvier, dont je produis une copie :

“ St-Boniface, 3 janvier 1874.

“ A J. C. Taché, Ottawa.

“ Télégramme reçu hier. Communication transmise aujourd'hui d'une manière inconvenante. Je veux au moins des documents et conditions écrits officiellement.”

Signé, “ ALEXANDRE.”

En même temps, avant de voir M. Morris, j'écrivis une lettre à M. Dorion, datée du 3 janvier, dont voici l'original :

No 47

Monsieur Taché à l'Honorable A. A. Dorion.

“ Privé.

“ St-Boniface, Manitoba,

“ 3 janvier 1874.

“ Honorable et cher Monsieur, — C'est sous une bien pénible impression que je prends la plume pour vous écrire. Un télégramme, reçu hier de mon frère, m'avait fait pressentir ce que j'ai appris depuis. M. Morris [qui affecte de ne point communiquer avec moi] a envoyé son secrétaire me montrer un télégramme que ce jeune Monsieur dit avoir été reçu de vous hier et par lequel on me demande d'empêcher M. Riel de se porter comme candidat aux prochaines élections générales. Sans parler de la manière de procéder de M. Morris, dans une matière aussi importante et aussi délicate, je dois vous avouer que la demande elle-même me cause le plus grand embarras, j'ajouterai même la peine la plus vive. “ Est-ce bien là tout le résultat de nos démarches ? ” Les ministères ne se remplacent-ils que pour “ se succéder dans une voie qui ne me semble pas celle de la “ justice,” et qui bien certain, ne paraîtra généreuse ni à vous ni à vos amis.

“ Toute la province de Québec vous demande un acte de justice en faveur d'hommes indignement trompés, et pour toute réponse on me demande de faire en sorte que le premier d'entre eux ne reçoive pas la preuve de la confiance et du respect de ses compatriotes. Cet homme est à trois heures de marche de Montréal et à huit jours de marche de moi, et il faut que j'in-

terrienne “ pour le déterminer à se cacher et à rester lui et sa famille dans la misère ! ” Qu'offrir à M. Riel pour le dédommager des sacrifices qu'on lui demande ?... “ La misère, l'exil ou la prison s'il revient dans son pays... Il n'y a pas d'autre alternative. Votre télégramme reçu le lendemain de Noël avait mis le baume dans mon cœur et dans celui de ceux auxquels j'avais pu le communiquer sans indiscretion et sans dangers. J'avoue que le télégramme du lendemain du jour de l'an a eu un autre résultat. “ Depuis quatre ans on se sert de moi au nom du bonheur et du peuple que j'aime, comme d'un instrument pour tromper ce même peuple.” Vous avez bien voulu comprendre ma position et m'assurer que vous n'en feriez jamais une “ aussi fausse.” Souffrez que je vous le dise plus que jamais mon intervention, dans le sens demandé “ à moins de compensation certaine ” serait pour moi une source de peines et d'embarras. Je ne puis point agir, à moins, je le répète, d'avoir quelque chose de certain à offrir. Si vous saviez toutes les indignités dont notre pauvre peuple a été la victime, vous ne pourriez pas m'en vouloir d'éprouver la pénible impression que je ressens. J'attends avec une vive anxiété la lettre que vous m'avez promise à Noël. J'ai encore l'espoir qu'elle m'offrira quelque consolation.

“ Avec respect et estime,

“ Votre tout dévoué serviteur,

[Signé.]

“ ALEXANDRE,

“ Archevêque de St Boniface,

“ L'hon A A Dorion.”

Je vis M. Morris le 5 janvier, et je lui dis qu'il m'était impossible d'entamer des pourparlers, que je ne savais pas où était Riel, et qu'il avait quitté le pays quelques mois auparavant. J'ajoutai qu'il demeurerait quelque part près de Montréal, sans savoir où, et que je ne voulais pas agir pour la même raison que j'avais donnée à M. Langevin et que je refusai en substance à M. Morris. Je lui communiquai le nom d'une personne avec laquelle M. Dorion pouvait communiquer, et qui pourrait peut-être lui indiquer l'endroit où demeurerait Riel et lui faire connaître ses intentions.

Je dis à M. Morris, quelques jours plus tard, que je pourrais peut-être

connaître le lieu où se trouvait Riel et que l'on pourrait peut-être prendre quelque arrangement, mais que je ne ferais aucune démarche sans avoir une garantie écrite.

M. Morris écrit en ma présence un télégramme à M. Dorion, le 5 janvier, dont je n'ai pas une copie. M. Dorion produit maintenant une copie dont j'atteste l'identité :

(No 49)

Fort Garry, 5 jan. 1874.

Hon. A A Dorion,

J'ai vu l'archevêque. Il pense que l'affaire peut être arrangée si l'amnistie est accordée ou s'il en est donné une promesse écrite dans une courte période de temps qui sera précisée, mais pas autrement. Il a écrit, vous pouvez communiquer avec Riel par l'entremise du Père Lacombe, à Montréal, qui sait où il est.

[Signé,] A MORRIS.

M. Morris m'a dit, à différentes reprises, qu'il n'avait pas reçu de réponse à ce télégramme. Le 7 janvier, mon frère m'envoya un télégramme dont je produis une copie ; je ne lui ai pas répondu.

(No. 44)

Télégramme de J C Tache à l'Archevêque Taché.

Ottawa, Ont., 7 jan. 1874.

A l'évêque Taché,

Ne puis voir l'inconvenance. Pas l'intention de vous froisser ; tout au contraire. Aucun document officiellement écrit ne peut être donné. Mon opinion personnelle pas chargée. Je pense qu'un de ses amis doit être choisi et non lui-même pour le présent.

[Signé,] J C TACHE.

Je ne reçus pas de réponse à ma lettre adressée à M. Dorion, en date du 3 janvier. J'envoyai un télégramme à M. Dorion le 10 mars, dont je produis une copie.

FORT-GARRY, 10 mars 1874.

A l'hon. A A Dorion, Ottawa.

Pas de réponse encore à ma lettre de janvier. Rien non plus concernant la commu-

nication mentionnée dans votre télégramme de Noël. Je vais publier au sujet de la promesse et de l'octroi de l'amnistie.

[Signé) ARCHEVÊQUE TACHE.

(No. 45.)

Je reçus une réponse en date du 11 mars, que j'ai chez moi, mais j'atteste l'identité de la copie que M. Dorion produit maintenant.

(No. 50)

OTTAWA, 11 mars 1874.

A l'Archevêque Taché, Fort-Garry.

Télégramme reçu hier soir, pas très intelligible.

J'ai demandé de le faire répéter. Je puis seulement dire que les élections ont fait différer la considération de plusieurs questions relatives à Manitoba, qui occupent maintenant l'attention du gouvernement en prévision de la session qui s'ouvre le 26 courant. Pas probable qu'aucune information ne soit donnée jusqu'alors.

[Signé] A. A. DORION.

Je reçus une autre réponse en date du 12 mars ; la copie que M. Dorion produit maintenant est exacte.

(No 51)

Ottawa, 12 mars 1874.

A l'Archevêque Taché,
Fort Garry,

Le télégramme a été répété. J'apprends que vous êtes sur le point de publier des documents ; je suggérerai respectueusement qu'ils ne pourraient pas avoir un bon effet et que la publication devrait être différée. Hon. E B Wood vient d'être nommé juge-en-chef, c'est un habile avocat, "dépouvé de préjugés."

[Signé,] A. A. DORION.

J'écrivis au Père Lacombe immédiatement après mon entrevue avec M. Morris, vers la première semaine de janvier, que le gouvernement canadien entamerait vraisemblablement des négociations avec lui au sujet de l'élection de Riel ; que je n'avais rien à dire, si ce n'est qu'il devait agir suivant les circonstances et que je laissais l'affaire à sa discrétion.

Je reçus une réponse du Père La-combe, disant que M. Dorion avait communiqué avec lui directement ou par l'entremise d'une autre personne, mais que n'ayant aucune assurance moi-même, et songeant à la manière dont j'avais été traité, il n'avait pas instruction de s'ingérer de pareilles affaires.

Au mois de novembre, peu de temps après la formation du gouvernement, M. Dorion m'informa, dans une entrevue que j'eus avec lui à son bureau, que la plainte portée contre Riel avait été trouvée fondée (*true bill*). A ma demande, il télégraphia à Fort Garry, vu que j'étais anxieux de connaître les procédés que je pensais avoir été pris contre Lépine seulement. Il me fut fait par télégraphe des informations qu'il obtint du gouverneur Morris. Elles comportaient qu'une plainte fondée (*true bill*) avait été trouvée, non-seulement contre Lépine, mais contre Riel, O'Donohue et quatre autres.

Je communiquai ces renseignements à quelques amis à Montréal. Ces nouvelles n'étaient pas encore publiques, lorsque je les appris, si je suis bien informé, mais elles furent publiées le lendemain.

Aucune demande, à ma connaissance, ne fut faite par moi-même ou par aucun autre à aucun membre du gouvernement actuel pour obtenir des secours pécuniaires pour Riel, et je ne sache pas qu'il ait reçu de tels secours.

J'écrivis à Riel le jour de mon départ de Montréal, mais je n'ai jamais reçu de réponse à cette lettre. C'est la seule lettre que je lui écrivis, et je n'ai eu aucun rapport personnel avec lui.

Je n'ai eu aucun rapport avec lui, et je n'ai rien fait, sauf ce que j'ai déjà mentionné, au sujet de la candidature de Riel pour Provencher, à son retour de Manitoba.

Je ne connaissais pas d'autres membres du gouvernement que M.

Dorion et M. Letellier, et je n'ai eu de rapports, de vive voix ou par écrit, qu'avec ces deux membres du gouvernement.

Je suis certain que Riel n'est pas retourné à Manitoba. Je crois qu'il a demeuré dans le voisinage de Montréal. Ce n'était pas dans l'intention d'informer Riel, que je demandai à M. Dorion de s'enquérir des procédés qui avaient été pris. Je ne me rappelle pas d'avoir informé Riel de ce que j'ai appris. Je l'ai fait pour ma propre information et afin de signaler à M. Dorion les conséquences relatives à Lépine, que je voulus connaître ce qui concernait l'un ou tous les deux.

En apprenant de Fort-Garry le mode qui avait présidé à la formation du grand jury, j'exprimai ma surprise et je dis que ce n'était pas là de la justice, mais une injustice réelle.

Car Farmer, le plaignant, était l'un des grands jurés, et le nombre des jurés n'était pas conforme à la loi.

M. Dorion m'a dit à chacune de nos entrevues qu'il ne pourrait pas personnellement me faire aucune promesse en faveur de l'amnistie. Je ne puis me rappeler si c'était ou non en réponse à ma question. Il ajouta qu'il était personnellement bien disposé et qu'il s'attendait à pouvoir nous donner satisfaction, suivant ce que j'ai déjà mentionné.

Lorsque M. Dorion m'a dit en réponse qu'il ne pouvait pas faire aucune promesse, je répondis que je préférerais n'avoir pas de promesse du tout plutôt qu'une qu'on ne remplirait pas par la suite. Il me donna pour raison qu'il ne pouvait faire aucune promesse ; que le gouvernement venait à peine de se former, et qu'il n'avait pas encore eu le temps de rien décider ; il ajouta que, quand bien même une décision aurait été prise, il ne pourrait m'en faire part, vu que ce serait un secret de cabinet.

Naturellement, je ne m'attendais pas à cela. Je ne me suis pas enquis de l'opinion et des sentiments de ses collègues d'Ontario.

J'ai inclus dans ma lettre du 24 décembre, une copie du certificat de sépulture d'Alfred Scott, conformément à une demande que m'avait faite M. Dorion, à Montréal, et c'est encore en conformité d'une semblable demande que j'ai inclus une copie de la pétition signée par le même Scott. J'informai M. Dorion de l'absence du juge Black pour la même raison.

M. Dorion désirait connaître un exposé de faits relatifs aux trois délégués; je lui avais communiqué l'affidavit du Père Richot, et j'inclus, dans cette lettre, le témoignage de Scott, en l'informant de l'absence de Black. "L'espoir de quelque consolation," dont il était question à la fin de ma lettre, datée du 3 janvier, voulait dire l'octroi de l'amnistie.

Aucune promesse d'une amnistie ne m'avait été faite par le gouvernement actuel ou par aucun de ses

membres jusqu'à l'époque où j'écrivis cette lettre, bien que je fusse porté à l'espérer, comme j'ai déjà dit.

Je ne puis citer d'autres paroles qui aient été prononcées dans mes entrevues avec MM. Dorion et Letellier, autres que celles que j'ai déjà signalées dans cet interrogatoire.

Ce sont ces paroles et l'ensemble de notre entretien qui ont donné lieu à cette attente.

Je ne puis dire positivement si j'ai posé la question, mais j'ai reçu des assurances positives des deux gouvernements, de l'ancien et du nouveau, que le pardon serait bientôt accordé à Lépine dans le cas où il serait condamné.

Cette déclaration, au nom de l'ancien gouvernement m'a été faite par M. Langevin ou Sir John, ou l'un et l'autre, et elle m'a été faite, au nom du nouveau gouvernement, par M. Letellier ou M. Dorion.

ALEXANDRE,

Archevêque de St Boniface.

(Fin du témoignage de Mgr Taché.)